





JOHN M. KELLY LIBRARY



Donated by
**The Redemptorists of
the Toronto Province**
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY WINDSOR

TRANSFERRED

B. x
1912.7
L 207
183
S.M.

1912.7
L 207
183
S.M.



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

✓
✓
TRANSFERRED



DE L'IMPRIMERIE DE BEAU.
A Saint-Germain-en-Laye.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE,

PAR

CÉSAR-GUILLAUME DE LA LUZERNE,

Ancien évêque de Langres.



A PARIS,

CHEZ MÉQUIGNON JUNIOR,
LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,
Rue des Grands-Augustins, n° 9.

1835

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDS

TRANSFERRED

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309

LECTURE 1



1950

PHYSICS DEPARTMENT
UNIVERSITY OF CHICAGO

1

PHYSICS 309

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

DIGNITÉ

DE L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

Si l'Apôtre des nations recommande à ses disciples de Corinthe d'avoir devant les yeux leur haute vocation ¹ ; si le grand pape S. Léon exhorte tous les fidèles à considérer l'éminence de leur dignité, afin de ne rien faire qui y déroge ² ; prêtres du Seigneur, vous qui êtes, non de simples fidèles, mais les chefs des fidèles ; vous qui portez le caractère, non-seulement de disciples de Jésus-Christ, mais de ses ministres ; vous, qu'en appelant avec

¹ Videte vocationem vestram, fratres. *ICor.* 1, 26.

² Agnosce, o Christiane, dignitatem tuam : et divinæ consors factus naturæ, noli in veterem vilitatem degeneri conversatione redire. *S. Leo, sermo 1, de Nat. Dom.*

tous vos frères à la gloire éternelle, Dieu a de plus revêtus du pouvoir de les y élever, quelle grande, quelle auguste, quelle imposante opinion ne devez-vous pas concevoir de la sublimité de l'état auquel la Providence vous a élevés? Pour vous en former une idée, considérez-le sous ses divers points de vue : en lui-même, dans son principe, dans sa nature, dans son objet, dans ses fonctions.

Dieu est dans le ciel, et l'homme sur la terre. Le ministère ecclésiastique est placé par le Seigneur entre l'un et l'autre; appartenant au ciel par son origine, à la terre par ses fonctions. Ambassadeur de Dieu auprès des hommes ¹, intercesseur des hommes auprès de Dieu ², par ce double caractère, le prêtre se trouve un être intermédiaire entre le Créateur et la créature. Il notifie à l'homme les volontés de Dieu; il présente à Dieu les vœux de

¹ Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. *II Cor.* v, 20.

² Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini; et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo. *Joel.* ii, 17.

l'homme : il reçoit du ciel ce qu'il apporte à la terre ; il prend sur la terre ce qu'il élève jusqu'au ciel : il sollicite les bienfaits divins, et il les distribue. Ainsi, s'il est permis de comparer l'Être infini à ce qu'il y a de plus révééré parmi les ouvrages de ses mains, nos souverains veulent que nos demandes viennent à eux par leurs ministres, et que ce soit par le même canal que leurs grâces se répandent sur nous. Tel est aussi, pour employer une comparaison plus relevée encore, et par là plus exacte, tel est le ministère qu'exercent envers le genre humain ces esprits célestes députés à notre garde, dont le nom même d'anges annonce qu'ils sont, ainsi que les prêtres, les envoyés du Très-Haut ¹. L'Esprit saint déclare par son Prophète que le prêtre est l'ange du Dieu des armées ². S. Jean dans son Apocalypse raconte qu'à l'aspect d'un esprit céleste il se prosterne

¹ Qui facis angelos tuos spiritus. *Ps.* cmi, 4.

Noune omnes (angeli) sunt administratorii spiritus, in ministerium missi, propter eos qui haereditatem capient salutis? *Hebr.* 1, 14.

² Angelus Domini exercituum est. *Malach.* 11, 7.

devant lui pour l'adorer. Garde-toi de le faire, répond l'ange : je ne suis que le serviteur de Dieu, ainsi que toi, et tes frères qui comme toi portent le témoignage de Jésus-Christ ¹. Le ministère sacré est l'échelle mystérieuse que vit en songe Jacob, dont le pied était sur la terre, et le sommet dans le ciel, et sur le haut de laquelle Dieu était appuyé. Les prêtres sont les anges que le saint patriarche vit montans et descendans, pour entretenir la communication du ciel à la terre ².

Hommes vis-à-vis des anges, les ministres sacrés sont comme des anges à l'égard du reste des hommes. Ils doivent se considérer comme une classe particulière absolument séparée du vulgaire des mortels. Ils le doivent, et c'est Dieu qui leur donne cette idée de l'état dans lequel il les a

¹ Cecidi ante pedes ejus, ut adorarem eum : et dicit mihi : Vide ne feceris. Conservus tuus sum et fratrum tuorum habentium testimonium Jesu. *Apoc.* XIX, 10.

² Viditque in somnis scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlum ; angelos quosque Dei ascendentes et descendentes per eam ; et Dominum innixum scalæ. *Gen.* XXVIII, 12. 13.

placés. De même qu'il avait séparé Israël des autres nations, pour en faire son propre peuple ¹, de même, parmi les enfans d'Israël, il avait séparé des autres tribus la tribu de Lévi, pour qu'étant à lui plus spécialement encore, elle fût entièrement consacrée à son service ². Dans sa loi nouvelle, il a suivi le même ordre. Il a élevé un mur de séparation entre le peuple chrétien et les nations infidèles; entre les enfans de son Eglise et les partisans des sectes étrangères; et ensuite, parmi les observateurs de sa vraie loi, il a tiré de la masse commune, il a approché de lui, il a séparé des autres hommes, et a élevé au-

¹ Eritis mihi peculium de cunctis populis :..... regnum sacerdotale, et gens sancta. *Exod.* xix, 5, 6.

Ego Dominus Deus vester qui separavi vos a cæteris populis. *Levit.* xx, 24.

² Consecrabis oblatos Domino, ac separabis de medio filiorum Israel, ut sint mei. *Num.* viii, 13, 14.

Audite, filii Levi : Num parum vobis est, quod separavit vos Deus Israel ab omni populo, et junxit sibi; ut serviretis ei in cultu tabernaculi, et staretis coram frequentia populi, et ministraretis ei. *Ibid.* xvi, 8, 9.

dessus d'eux une sorte d'hommes privilégiée, qu'il a, par une destination spéciale, par une consécration solennelle, attachée à son service. Vous n'êtes plus de ce monde, disait Jésus-Christ aux premiers de ses ministres, quoique ce soit parmi le monde que je vous aie choisis ¹. Séparez-moi, dit l'Esprit saint, Saul et Bernabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai élevés ². Séparation totale, non-seulement d'état, mais de fonctions; qui rend le laïc inhabile au ministère ecclésiastique, et les occupations laïcales indignes du ministre de l'église.

En instituant le sacrement de l'ordre, et en ordonnant qu'on ne fût introduit dans son sanctuaire que par un rit sacré, le divin Sauveur a divisé le genre humain en deux classes, et l'a soumis à deux autorités, comme il l'avait fait naître pour deux destinations différentes. L'homme est créé pour deux états : pour la vie présente et pour la

¹ De mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo. *Joan.* xv, 19.

² Ministrantibus autem illis Domino, et jejuantibus, dixit illis Spiritus Sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos. *Act.* xiii, 2.

vie future, pour le temps et pour l'éternité. De là résultent les deux puissances auxquelles il est assujéti : la puissance temporelle des souverains lui commande dans tout ce qui est relatif à l'ordre temporel, et a pour objet de lui faire mener une vie heureuse et paisible dans le siècle présent¹; la puissance spirituelle de l'Eglise le régit dans l'ordre du salut, et son objet est de le conduire à l'éternelle félicité. L'une et l'autre autorité émanent de Dieu; et on péche également contre lui en désobéissant, soit à l'une, soit à l'autre. Mais entre les deux il y a cette différence : ce qui concerne ses ministres de l'ordre temporel, Dieu l'a abandonné aux hommes; ce qui regarde les ministres de sa religion, Dieu se l'est réservé, comme étant plus immédiatement relatif à lui. Ce sont les hommes qui donnent des lois à la société de ce monde, les hommes qui règlent les formes de son gouvernement, les hommes qui en nomment les magistrats. Dans la société céleste, c'est Dieu qui dicte les

¹ Ut quietam et tranquillam vitam agamus. *1*
Timoth. 11, 2.

lois, Dieu qui détermine le gouvernement; Dieu qui élit, qui appelle, qui envoie les chefs. Chaque ministre de l'Eglise a droit de dire, comme le Prophète : C'est de Dieu que vient mon élévation ¹.

Le motif qui a fait descendre Jésus-Christ du ciel en terre a été le grand œuvre du salut des hommes. Lorsqu'il a quitté la terre pour remonter dans le ciel, le même motif lui a fait établir le ministère ecclésiastique. Il l'a laissé après lui, pour continuer ce qu'il avait commencé. Il n'y a pas eu d'interruption, il n'y a pas de diversité entre les fonctions de ses ministres et celles qu'il exerçait. Son sacerdoce est ici-bas ce qu'il y était lui-même, non pas en tant que Dieu, mais comme homme. Ses prêtres sont comme lui pasteurs, comme lui pères spirituels, comme lui médiateurs, comme lui sauveurs, comme lui rédempteurs. C'est le même ministère qu'il a ouvert dans la Judée, qu'il y a rempli pendant trois années, et qui, d'après son institution et son précepte, s'est propagé sur toute la terre, et se prolonge dans

¹ Domini est assumptio nostra. *Ps.* LXXXVIII, 19.

toute l'étendue des siècles. Il y a plus encore : entre Jésus-Christ et son sacerdoce, il existe, non-seulement une succession, une continuité, mais même une identité de ministère. Assis à la droite de son Père, il est toujours ce qu'il était parmi nous, le Pontife éternel ¹. En confiant ses fonctions à ses ministres, il ne s'en est pas départi. Tout ce que font les prêtres, ils le font, non-seulement d'après l'ordre de Jésus-Christ, au nom de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ, mais encore avec Jésus-Christ. Tout ce qu'ils opèrent sur la terre, Jésus-Christ le produit conjointement avec eux dans le ciel : s'ils portent au Père éternel les vœux des peuples, Jésus-Christ les lui présente ; s'ils sèment la parole évangélique, Jésus-Christ la fait germer ; s'ils confèrent les sacremens, Jésus-Christ en fait jaillir la grâce ; s'ils pro-

¹ Hic autem eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium : unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum ; semper vivens ad interpellandum pro nobis. *Hebr.* VII, 24, 25.

Talem habemus pontificem, qui consedit in dextera sedis magnitudinis in cœlis. *Ibid.* VIII, 1.

noncent la rémission des péchés, Jésus-Christ ratifie leur sentence; s'ils immolent la victime du salut, Jésus-Christ est le principal sacrificateur. Il n'y a pas un acte du ministère sacerdotal qui ne soit en même temps un acte de Jésus-Christ, et qui ne tire son mérite et son efficacité de la coopération de Jésus-Christ.

Quelle grande, quelle sublime idée nous donne ce divin Sauveur de cette union intime du ministère apostolique avec le sien, quand il la compare à l'union qui ne fait qu'une nature de lui et de Dieu le Père! Ecoutez-le établissant en plusieurs endroits entre lui et ses Apôtres la relation qui est entre son Père et lui. La mission qu'il leur donne est la même que celle qu'il a reçue! Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie¹. Les effets en sont les mêmes. Celui qui vous reçoit, me reçoit; et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé². Quiconque vous écoute m'é-

¹ Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Joan.* xx, 21.

² Qui recipit vos me recipit, et qui me recipit recipit eum qui me misit.

coute, et quiconque vous méprise me méprise, et, en me méprisant, méprise celui dont je suis l'envoyé ¹. La doctrine qu'il leur enseigne est celle qu'il a apprise de son Père ². Il n'est qu'un avec son Père ³ : et de même, ses ministres entre eux ne doivent faire qu'un ⁴. Dieu le Père était dans Jésus-Christ se réconciliant le monde, et Jésus-Christ confère à ses prêtres le même ministère de réconciliation ⁵. La gloire qu'il a reçue de son Père, il la leur reporte ⁶. Le Père est toujours avec le Fils, et le Fils avec le Père ⁷ : et Jésus Christ promet à ses Apôtres d'être avec eux jus-

¹ Qui vos audit, me audit : et qui vos spernit, me spernit ; qui autem me spernit, spernit eum qui misit me. *Luc. x, 16.*

² Omnia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis. *Joan. xv, 15.*

³ Ego et Pater unum sumus. *Joan. x, 30.*

⁴ Sint unum, sicut et nos unum sumus. *Joan. xvii, 22.*

⁵ Dedit nobis ministerium reconciliationis : quoniam quidem Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi. *I Cor. v, 18, 19.*

⁶ Ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis. *Joan. xvii, 22.*

⁷ Pater in me est ; et ego in Patre. *Joan. x, 38.*

qu'à la consommation du siècle ¹. Tout jugement a été donné à Jésus-Christ par son Père ², et Jésus-Christ déclare à ses Apôtres que, lorsqu'il siégera sur le trône de Sa Majesté, il les établira sur des sièges, pour juger les tribus d'Israël ³ : admirable dignité de nos augustes fonctions ! Toute la Trinité y concourt. Elles sont émanées du Père, confiées par le Fils, fécondées par le Saint-Esprit.

Nous reconnaissons, nous révérons, nous chérissons deux grands bienfaits de Dieu envers nous : notre création et notre sanctification. Dans la première de ces deux œuvres, il lui a plu de déployer sa toute-puissance : il a agi seul. Dans la seconde, il a voulu, il a daigné s'associer des coopérateurs : les prêtres, selon S. Paul, sont les coadjuteurs de Dieu ⁴. En fondant dans

¹ Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. *Matth.* xxviii, 20.

² Pater omne judicium dedit Filio. *Joan.* v, 22.

³ In regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel. *Matth.* xix, 28.

⁴ Dei sumus adjutores. *I Cor.* iii, 9.

ce monde un royaume qui n'est pas de ce monde, et dont il s'est réservé la puissance suprême, il a déclaré les ministres de son culte administrateurs, magistrats, conservateurs et interprètes des lois de son royaume : et il a établi entre eux une hiérarchie de pouvoirs, depuis celui à qui il a conféré la primauté d'honneur et de juridiction, jusqu'aux degrés inférieurs de ceux qu'il a délégués. Et voilà la grande, l'admirable destination du ministère ecclésiastique. L'homme est créé pour tendre vers Dieu; les prêtres, établis pour conduire l'homme à Dieu : Dieu est le maître du troupeau, les prêtres en sont les pasteurs; Dieu est le médecin suprême des infirmes, les prêtres leur administrent les remèdes qu'il prescrit; Dieu est l'auteur de tout don parfait, les prêtres en sont les distributeurs : tout ce qui rend honneur à Dieu, tout ce qui procure du bien aux hommes, tel est l'immense domaine du sacerdoce; ou plutôt, telle la vaste étendue de ses obligations. Depuis la naissance jusqu'à la mort, du baptême jusqu'au-delà de la sépulture, le ministère sacré suit constam-

ment le Chrétien, ne cessant de verser sur lui les bienfaits divins. Cherchez dans votre imagination, réunissez dans votre esprit tout ce qui peut être utile à l'homme, soit pour atteindre le bonheur de la vie future, soit pour goûter les douceurs légitimes de la vie présente, vous connaîtrez exactement l'objet du sacerdoce : vous aurez la juste mesure de ses devoirs.

A des devoirs aussi nombreux, doivent correspondre des fonctions également multipliées. Dans une matière trop étendue pour la traiter tout entière, bornons-nous à quelques traits principaux.

L'homme est, sur les préceptes divins, ignorant et faible ; pour les connaître, il faut qu'il en soit instruit ; pour les pratiquer, il a besoin d'y être excité. Qu'il recoure au ministère ecclésiastique. C'est là que Dieu a placé le double devoir de l'enseignement et de l'exhortation. Le prêtre, c'est Jésus-Christ qui le dit, est la lumière du monde : il est le flambeau qui dissipe les ténèbres en répandant sur la terre la lumière dont Dieu est l'auteur et le père ; le flambeau élevé sur le chandelier, pour répandre la clarté dans toute la maison de

Dieu¹ ; le flambeau, comme le disait encore Jésus-Christ de son saint Précurseur, qui brille et qui chauffe à la fois² ; le flambeau sacré allumé au feu de la charité divine, qui éclaire les esprits et embrase les cœurs.

Etonnés et scandalisés d'entendre Jésus-Christ prononcer l'absolution d'un pécheur, les scribes se demandaient : Qui est-ce qui peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu³ ? Ce que Dieu seul a le pouvoir de faire, en vertu de ce pouvoir, le prêtre le fait. Les lépreux spirituels viennent lui dire, comme un lépreux corporel au divin Rédempteur : Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez nous guérir. Il leur répond avec Jésus-Christ : Je le veux : soyez guéri. Et aussitôt leur lèpre disparaît⁴. Puissance

¹ Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita : neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio, sed supra candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. *Matth.* v, 14, 15.

² Ille erat lucerna ardens, et lucens. *Joan.* v, 35.

³ Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ? *Marc.* 11, 7.

⁴ Ecce leprosus veniens, adorabat eum, dicens : Domine, si vis, potes me mandare. Et extendens Jesus manum, tetigit eum dicens : Volo, mundare.

divine dans son principe ! Recevez le Saint-Esprit, a dit le Sauveur à ses Apôtres ; ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus ¹. Elle a retenti, elle retentira dans toute la suite des siècles, cette parole sacrée : jusqu'à la dissolution du monde, elle donnera la force et l'efficacité à toutes les absolutions légitimement prononcées. Puissance universelle dans son étendue ! Elle couvre toute la terre, et n'a de bornes que celles de l'Eglise. Les têtes les plus augustes se courbent humblement devant le ministère sacré qui l'exerce. Puissance surhumaine dans ses effets ! Elle ne se borne pas, comme celle des juges de la terre, à prononcer l'innocence de l'accusé ; elle rend l'innocence au coupable. Elle ne déclare pas seulement les péchés remis ; elle les remet

Et confestim mundata est lepra ejus. *Matth.* viii, 2, 3.

¹ Hæc cum dixisset, insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis : et quorum retinueritis, retenta sunt. *Joan.* xx, 22, 23.

par sa propre vertu. Pour la destruction du péché, il avait fallu tout le sang de Jésus-Christ ; un mot du prêtre l'effectue. Il est le plénipotentiaire de la grande, de la solennelle paix entre Dieu offensé et l'homme coupable. Celui que Dieu tenait pour son ennemi, il le reconnaît son ami, aussitôt que son ministre l'a déclaré tel. Sur le sacré tribunal, le prêtre pèse dans sa balance les droits de Dieu, et les intérêts de l'homme. Il prononce entre eux ce qui est dû à l'un et ce que doit l'autre ; Dieu reçoit sa sentence et y acquiesce : le Ciel se conforme au jugement de la terre.

Du tribunal de la pénitence, le prêtre monte à l'autel, et va y exercer une puissance plus admirable encore. Ce que nous serions incapables d'imaginer, si la foi ne nous l'enseignait ; ce que nous n'oserions dire, si l'Esprit saint n'avait pas employé et consacré cette expression : Dieu obéit à la voix de l'homme¹. Ce fut le plus sublime des miracles, ce fut un mystère au-dessus de toutes les conceptions humaines,

¹ Obediente Deo voci hominis. *Jos.* x. 14.

quand le Verbe, quittant ses splendeurs éternelles, vint prendre chair dans le sein de Marie : et l'Église, dans son cantique d'actions de grâce, s'émerveille qu'il n'ait pas eu horreur du sein le plus pur ¹. A la parole du prêtre, et du prêtre le plus coupable, il descend du ciel de nouveau, et vient, comme dit S. Augustin, s'incarner en quelque sorte entre ses mains. Il donne à son sacerdoce, sur sa personne, un pouvoir plus grand que celui qu'il reconnaissait dans sa sainte Mère : il lui donne le pouvoir de l'immoler. Dans le sacrifice du Calvaire, lui seul avait le droit de s'offrir à son Père : il y était tout à la fois et le prêtre et la victime. Dans le sacrifice de l'autel, qui est la continuation du précédent, il transporte à son ministre son droit sur sa personne divine. Il se l'associe, il paraît le substituer à sa place en qualité de prêtre, et semble ne se réserver que celle de victime.

Il n'y a donc pas sur la terre de puissance égale à celle du ministère ecclésiasti-

¹ Non horruisti Virginis uterum.

que. Il est autant supérieur à tous les autres, que son objet, ses fonctions, ses bienfaits, sont au-dessus des leurs. On estime, on admire, on ambitionne le titre de ministres des rois, revêtus du pouvoir de distribuer les grâces, d'accorder des richesses, d'élever aux honneurs : que sont ces biens frivoles à côté des grâces célestes que dispensent les ministres de Dieu ? Les rois de la terre ne confient, pour l'ordinaire, à leurs ministres qu'une portion de leur autorité ; le Roi des rois confère toute la sienne : il accorde au corps de ses premiers pasteurs jusqu'à son infailibilité. Quelle que soit la puissance d'un ministre temporel, il peut par un seul acte de volonté être dépouillé de son ministère ; Jésus-Christ a rendu le sacerdoce de ses ministres éternel, comme le sien, dont il est une participation : l'ordination imprime un caractère sacré, ineffaçable, qui suit celui qui en est muni jusque dans la région de l'éternité.

Et vous, que nous révérons comme les images du Dieu du ciel, et que lui-même appelle les dieux de la terre, vous à qui

nous devons, à qui nous rendons une obéissance entière dans tout ce qui concerne les choses du siècle présent, nous ne croyons pas manquer à ce respect profond que nous vous portons, en vous représentant que le ministère dont le Très-Haut vous a revêtu, tout auguste qu'il est, est cependant moins grand que celui qu'il nous a confié. Votre empire ne régit que la terre; le nôtre s'étend au-delà de ses limites : il ouvre le ciel, et ferme l'enfer. Vous prononcez vos arrêts sur les actions extérieures de vos sujets; nous jugeons jusqu'à leurs pensées. Vous avez le pouvoir d'enchaîner leurs corps ; nous avons droit de lier leurs âmes. Vous faites leur bonheur pendant un temps; nous leur procurons celui de l'éternité. Vous avez la douleur d'être quelquefois obligés, pour opérer le bien général, de faire le malheur de quelques individus ; nous ne pouvons faire que du bien : et lors même que nous sommes forcés d'exercer contre quelque fidèle la sévérité de notre ministère, c'est encore pour son plus grand avantage.

Voudrait-on comparer l'état ecclésiasti-

que à quelque autre état de l'ordre spirituel ? Que l'on examine, et que l'on juge. Qu'était le sacerdoce d'Aaron auprès de celui de Jésus-Christ ? Il n'en était que la figure. Il n'avait rapport qu'aux seuls Israélites : l'autre s'étend sur toutes les nations. Le premier était charnel ; on y entrait par droit d'hérédité : le second est spirituel ; c'est par le choix de Dieu qu'on y est admis. Celui-là ne devait avoir qu'un temps ; sa fin était fixée à la venue de Jésus-Christ : celui-ci doit durer, et avoir avec lui Jésus-Christ jusqu'à la consommation du siècle. Le prêtre juif, offrant des victimes, implorait la rémission des péchés ; mais là se bornait son ministère ; il était impuissant à les remettre¹ : le prêtre chrétien est investi d'un pouvoir propre et personnel de les effacer. Ceux-là ne sacrifiaient au Seigneur que de vils animaux : c'est Dieu lui-même que nous offrons à Dieu.

Ces pieux solitaires, qui dans le fond des cloîtres se sont voués à la pratique de

¹ Omnis quidem sacerdos præsto est quotidie ministrans, et easdem sæpe offerens hostias, quæ nunquam possunt auferre peccata. *Hebr.* x, 11.

tous les conseils évangéliques, sont certainement dignes de tous nos respects. Mais enfin entre l'état monastique et l'état sacerdotal il y a de grandes différences. Le religieux qui n'est pas prêtre, n'a pour but que sa propre sanctification : au lieu que le prêtre est établi pour la sanctification du prochain. Ce n'est que par ses vœux que le premier s'occupe du bien de ses frères : outre ses prières ferventes, le second y emploie ses soins et ses travaux assidus. L'état religieux est un état de pénitence ; les cloîtres ont toujours été les asiles des plus grands pécheurs : le sacerdoce est un état de sainteté ; les portes du sanctuaire ne doivent s'ouvrir qu'à l'innocence ; autrefois même elles restaient fermées à l'innocence réparée.

Serons - nous étonnés, après cela, des égards, de la considération, de la vénération qu'ont témoigné constamment aux ecclésiastiques les plus grands souverains, les Constantin, les Théodose, les Valentinien, les Marcien, et une multitude d'autres, aussi distingués par leurs vertus que célèbres par leurs grandes qualités ; sans

parler même de ceux que l'Eglise a placés au nombre de ses saints, et qu'elle honore d'un culte public.

Ministres du Très-Haut, si nous nous entretenons avec vous de la sublimité de l'état auquel nous a élevés la Providence, ce n'est assurément pas pour faire naître dans nos cœurs des sentimens d'orgueil. La grandeur de notre ministère doit bien plutôt nous humilier; quand de sa contemplation nous portons nos regards sur nous-mêmes; quand nous pensons à ce que nous devrions être pour y correspondre, et à ce que nous sommes. Pauvres et faibles créatures; souvent pécheurs, toujours près de le devenir, pouvions-nous prétendre à cet excès d'honneur? Considérons-le: mais considérons en même temps que c'est, non à nous, mais à Dieu que nous le devons. Considérons-le: mais que ce soit pour nous pénétrer de ce qu'il exige de nous. Considérons-le, mais toujours sans séparer nos obligations de notre dignité; les travaux du ministère, des honneurs du sacerdoce. Considérons-le, mais en nous rappelant continuellement que

nos saintes fonctions ont été le motif de notre élévation ; qu'elles en sont la condition ; qu'elles doivent en être l'unique objet. Il est enjoint aux fidèles de nous porter respect, de nous rendre obéissance ¹ ; mais c'est à nous à mériter leurs hommages. N'affaiblissons point par notre conduite la vénération qu'ils doivent à notre consécration. Ne les accoutumons pas à distinguer notre ministère de notre personne. L'Apôtre des nations veut que les hommes nous honorent comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu ². Mais il veut aussi honorer lui-même son ministère ³. Respectons-le de même, pour qu'il nous fasse respecter : et soyons assurés qu'il nous hono-

¹ In tota anima tua time Dominum, et sacerdotes illius sanctifica....Honora Deum ex tota anima tua, et honorifica sacerdotes. *Eccli.* vii, 31, 33.

Obedite præpositis vestris et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri. *Hebr.* xiii, 17.

² Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei. *I Cor.* iv, 1.

³ Quamdiu quidem ego sum gentium apostolus, ministerium meum honorificabo. *Rom.* xi, 13.

rera d'autant plus par sa dignité, que nous l'honorerons par nos vertus.

VOCATION

A L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

Auteur de la société humaine, Dieu l'a composée d'états différens. C'est de leur variété et de leur réunion, que sa providence l'a formée. Si tous les individus avaient la même profession, il n'y aurait pas de besoins et de services réciproques : il n'y aurait plus de société. S. Paul compare les membres du corps social à ceux du corps humain, qui, par leurs fonctions diverses, mais correspondantes, procurent au corps entier tous ses besoins ¹. En formant les états pour la société, et les hommes pour les états, Dieu a voulu que chaque homme

¹ Si totum corpus oculus, ubi auditus? si totum auditus, ubi odoratus? Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit. Quod si essent omnia unum membrum, ubi corpus? Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus. *I Cor.* xii, 17, 20.

embrassât un état, en remplît les obligations, et concourût ainsi pour sa part au bien commun. De même que dans l'ordre physique, sa sagesse a déterminé la place que chaque portion de matière occuperait parmi l'universalité des créatures; de même, dans l'ordre social, sa providence a fixé l'emploi pour lequel elle faisait naître chaque homme. Elle a distribué ses dons relativement à cette destination. Elle a donné à chacun les talens, les inclinations, les qualités propres à l'état qu'elle lui assignait. Elle lui a préparé les grâces analogues à cet état, qui lui en fissent remplir les obligations, surmonter les difficultés, éviter les dangers¹. C'est cette disposition particulière, cette destination individuelle de chacun de nous que nous appelons vocation.

Il n'y a donc rien de plus important que de se conformer à cet égard à la volonté de Dieu, et d'embrasser l'état auquel il nous appelle. Pour élever l'édifice, il faut commencer par en assurer le fondement.

¹ Unusquisque proprium donum habet ex Deo; alius quidem sic, alius vero sic. *I Cor.* vii, 7.

Qui de nous n'a pas éprouvé que dans toute affaire la première démarche est presque toujours celle qui influe le plus sur le bon ou le mauvais succès? N'y aurait-il que l'affaire du salut qui en fût exceptée? Dans le pèlerinage de cette vie, comme dans tout voyage, le premier pas est celui qui met sur la bonne voie, ou qui en détourne¹.

Mais quand on pourrait imaginer que la vocation de Dieu n'est pas nécessaire pour les autres états; qu'il en abandonne le choix au caprice des hommes; qu'il permet à chacun de s'y ingérer arbitrairement; ce serait encore une idée déraisonnable de lui refuser le choix de ses ministres; de lui contester le droit de donner des pasteurs à son troupeau; de lui disputer la nomination de ceux à qui il confie ses intérêts. Qui oserait s'immiscer dans la régie des affaires du plus mince particulier, sans

¹ Unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet. *I Cor.* VII, 17.

Obsecro itaque vos ego vinctus in Domino, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis. *Eph.* IV, 1.

avoir son aveu et sa mission ? Et de quoi s'agit-il, en effet, dans l'admission à l'état ecclésiastique ? De ce qu'il y a de plus important pour l'honneur de Dieu et le salut des hommes : de donner au Seigneur des ministres fidèles ou criminels ; qui le fassent connaître ou ignorer, adorer ou blasphémer ; qui dispensent ou qui profanent les choses saintes : de former des vases d'honneur ou d'ignominie ; de donner aux aveugles des guides qui les dirigent bien, ou qui les égarent ; aux faibles, des appuis qui les soutiennent, ou les fassent tomber ; aux ignorans, des maîtres de vérité ou d'erreur ; aux coupables, des directeurs qui les retirent du vice, ou qui les y plongent encore plus ; à tous les chrétiens, des chefs qui les sauvent ou qui les damnent. Que le Seigneur, que le Dieu des esprits de tous les hommes pourvoie donc lui-même cette multitude de conducteurs qui veillent sur elle, qui la guident, qui la mènent et la ramènent ; afin que le peuple du Seigneur ne soit pas comme des brebis sans pasteurs ¹. Demandons au Maître de

¹ Provideat Dominus Deus spiritum omnis carnis,

cette vaste moisson, Jésus-Christ nous le recommande, d'y envoyer lui-même des ouvriers¹. Mais gardons-nous d'y admettre ceux qu'il n'a pas envoyés. Qu'il s'arrête devant la porte du sanctuaire, et qu'il n'entreprenne pas de la passer, celui à qui Dieu ne l'a point ouverte.

Quatre considérations principales montrent la nécessité d'une vocation divine pour entrer dans le ministère sacré : le précepte positif, la nature et l'importance des fonctions, la nécessité de la grâce, le danger de la chute.

Il faudrait n'avoir aucune connaissance des saintes Écritures, pour révoquer en doute ce principe qui y est si souvent inculqué, qu'il n'est permis d'exercer les fonctions saintes, qu'à ceux que Dieu daigne y appeler. Dans la multitude des textes sacrés, bornons-nous à quelques-uns des

hominem, qui sit super multitudinem hanc, et possit exire et intrare ante eos, et educere eos vel introducere : ne sit populus Domini sicut oves absque pastore. *Num.* xxvii, 16, 17.

¹ Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam. *Matth.* ix, 37, 38.

plus précis. Aussitôt que Dieu donne une religion à Israël, il établit un ministère chargé spécialement de son culte : et par sa volonté suprême, il nomme ceux qui en seront revêtus ¹. Entre les douze tribus, il choisit Lévi pour être exclusivement appliquée au service de son autel ² : et parmi cette tribu, il élève par un choix particulier Aaron à l'honneur du suprême sacerdoce ³.

Si le sacerdoce que Jésus-Christ est venu détruire, ne pouvait être exercé que sur l'ordre, et avec la mission de Dieu, combien plus celui qu'il est venu établir ! Tous étaient appelés à être ses disciples : douze seulement sont par lui tirés du milieu d'eux

¹ Notum faciet Dominus qui ad se pertineant, et sanctos applicabit sibi : et quos elegerit , appropinquabunt ei. *Num.* xvi, 5.

² Vos elegit Dominus, ut stetis coram eo, et ministretis illi, colatisque eum, et cremetis ei incensum. *II Paral.* xxix, 11.

³ Excelsum fecit Aaron..... statuit ei testamentum æternum, et dedit illi sacerdotium gentis... Ipsum elegit ab omni vivente, offerre sacrificium Deo, incensum et bonum odorem, in memoriam placare pro populo suo. *Eccli.* xlv, 7, 8, 20.

pour être ses apôtres ¹. Il leur déclare positivement que c'est, non pas eux qui l'ont choisi, mais lui qui les a élus ². S. Paul admis ensuite à l'honneur de l'épiscopat dit en plusieurs endroits que c'est le bon plaisir et la vocation de Dieu qui l'en a revêtu ³. Et qui oserait usurper ce respectable ministère, si Jésus-Christ, tout Dieu qu'il était, n'a voulu l'exercer qu'après l'avoir reçu de son Père? La mission qu'il donne à ses Apôtres est celle que lui avait conférée son Père ⁴. Son Apôtre défend de sa part à qui que ce soit, de s'arroger cet honneur,

¹ Vocavit discipulos suos : et elegit duodecim ex ipsis (quos et apostolos) nominavit. *Luc.* vi, 13.

² Non vos me elegistis : sed ego elegi vos. *Joan.* xv, 16.

³ Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, segregatus in evangelium Dei. *Rom.* i, 1.

Paulus vocatus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei. *I Cor.* i, 1.

Cum placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ, et vocavit per gratiam suam, ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus. *Galat.* i, 15, et alibi.

⁴ Sicut tu misisti me in mundum, et ego misi eos in mundum. *Joan.* xvii, 18.

Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Ibid.* xx, 21.

s'il n'est appelé de Dieu de même qu'Aaron, puisque Jésus-Christ ne s'est pas honoré lui-même de la dignité de pontife, mais en a été décoré par celui qui lui a dit : Tu es mon fils : tu es le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ¹. Il est donc (et c'est encore de la bouche divine qu'est sorti cet oracle), il est un voleur, un larron, celui qui n'entre pas dans la bergerie du Seigneur par la porte légitime. Celui-là seul est le vrai pasteur qui s'y introduit par cette porte. Mais quelle est-elle cette entrée autorisée ? Le bon Pasteur par excellence le dit immédiatement après. C'est lui-même : c'est par lui que l'on doit entrer pour être sauvé, et pour trouver de bons pâturages ².

¹ Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret ; sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu, ego hodie genui te. Quemadmodum et in alio loco dicit : Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech. *Hebr.* v, 4, 5, 6.

² Amen, amen dico vobis : Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro : qui autem intrat per ostium

Le prêtre est strictement, et dans le sens le plus rigoureux, l'homme de Dieu. Tiré du milieu des hommes, il est établi pour eux, mais dans les choses de Dieu¹. Ses fonctions les plus multipliées, les plus importantes qui existent, exigent une capacité particulière et par conséquent une vocation spéciale. Il est l'ambassadeur de Dieu auprès des hommes, comme si Dieu lui-même les exhortait par sa bouche². Quel autre que l'envoyé de Dieu a droit de porter la parole en son nom³? De quelle autorité prêcheront ses vérités saintes, ceux qui n'en ont pas reçu de lui la mission⁴? Les prêtres ministres du Seigneur doivent,

pastor est ovium. . . . Ego sum ostium. Per me si quis introierit salvabitur, et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet. . . . Ego sum pastor bonus. Joan. x, 1 et seq.

¹ Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum. *Hebr. v, 1.*

² Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. *II Cor. v, 20.*

³ Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur : *Joan. iii, 34.*

⁴ Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur? *Rom. x, 15.*

entre le vestibule et l'autel, les larmes aux yeux, conjurer le Père des miséricordes de pardonner à son peuple ¹. Leur médiation pourra-t-elle être efficace si elle n'est pas agréable à celui à qui elle est adressée? Après avoir porté au pied du trône suprême les regrets et les vœux des pénitens, le ministre sacré en rapporte et prononce sur eux les paroles de la réconciliation ². Quelle vertu auront-elles dans sa bouche si elles n'émanent pas de celui à qui seul appartient le pardon? Il est tenu d'offrir le sacrifice de propitiation pour les péchés du peuple et pour les siens propres ³. Dieu daignera-t-il agréer l'offrande de celui qu'il n'a pas chargé de la lui présenter?

Considérons quel assemblage, quel accord de vertus diverses exige l'état sacerdotal! Une foi vive mais éclairée, soumise et non crédule; une espérance ferme, sans

¹ Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini, et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo. *Joel*, II, 17.

² Posuit in nobis verbum reconciliationis. *IICor.* v, 19.

³ Debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis. *Hebr.* v, 3.

être présomptueuse ; une piété tendre, qui ne soit pas superstitieuse ; une dévotion active, et non minutieuse ; un zèle toujours ardent, et jamais emporté ; une prudence qu'on ne puisse pas soupçonner de finesse ; une franchise sans indiscretion ; une douceur sans faiblesse ; une fermeté sans dureté ; une affabilité sans familiarité ; une dignité sans hauteur ; une complaisance sans facilité ; une économie sans avarice ; une libéralité sans dissipation ; en un mot, une perfection toujours soutenue, et jamais excessive. Le défaut et l'excès sont également nuisibles au ministre, également préjudiciables au succès du ministère. Quel homme, grand Dieu, a été créé capable de réunir et de concilier tant de qualités ? Ce fardeau que des anges auraient peine à supporter, quel homme n'en sera pas accablé, si Dieu ne lui prête la main pour le soutenir ? D'où pourra-t-il tenir ces qualités si multipliées, si nécessaires, si rares, si ce n'est de celui qui les distribue comme il lui plaît ? Et comment pourra-t-il se flatter de les obtenir s'il n'est pas appelé par celui qui proportionne ses grâces à l'état qu'il

fait embrasser ? C'est de la grâce primitive de vocation, que découlent toutes les autres. En vain sur le lac de Génézareth les Apôtres ont pêché toute la nuit par le temps le plus favorable, leur travail a été infructueux tant qu'il n'a pas été commandé par leur maître. Mais aussitôt qu'il leur a ordonné de jeter le filet, ils font la pêche miraculeuse, figure de l'autre pêche plus miraculeuse encore qu'ils firent sur toute la face de la terre, quand sa mission les eut faits pêcheurs d'hommes. Le prêtre est chargé d'édifier la maison du Seigneur : il y travaillera inutilement, si le Seigneur ne l'aide à la bâtir. Il veille à la garde de la Cité sainte ; si Dieu ne la défend pas, toute sa vigilance ne servira de rien ¹. Il est dans un état de guerre continuelle contre l'ennemi du salut ; il préserve de ses attaques et lui-même et son peuple. Sera-t-il aussi fort, aussi habile que ce redoutable ennemi, si Dieu ne lui prête son se-

¹ Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam. *Ps.* cxxvi, 1.

cours? Dieu l'assistera-t-il, s'il ne l'a pas chargé du combat? Dieu aidera sans doute ceux qu'il a appelés, son choix même est une sorte d'engagement à les seconder. Mais que doit-il à ceux qu'il n'a pas appelés, qui se sont ingérés dans son ministère sans lui et malgré lui? Les téméraires! c'est à titre d'intrusion, qu'ils osent prétendre aux secours divins. Ils veulent que la grâce de Dieu soit le prix de leur résistance à sa volonté, de leur révolte, de leur usurpation.

Le Seigneur ne les a pas envoyés, dit le Prophète : ils n'ont pas trouvé la voie des commandemens, et par cette raison ils ont péri¹. Leur criminelle invasion du ministère souillera tout le cours de leur ministère. Ils continueront toute leur vie d'être ce qu'ils étaient en y entrant. Ils conserveront jusqu'à la fin l'esprit qu'ils y auront porté. Ce n'est plus de Dieu, qui ne les a pas introduits dans son sanctuaire, c'est de leurs passions qui les y ont poussés, qu'ils

¹ Non hos elegit Dominus, neque viam disciplinæ invenerunt : propterea perierunt. *Baruch.* III, 27.

seront les ministres. Chaque pas qu'ils feront dans cette pénible carrière sera une chute; et quelles chutes que celles du prêtre! Plus sa dignité est élevée, plus il est dangereux, plus il est funeste d'en tomber; plus il est difficile de se relever et d'y remonter.

Nous sommes indignés quand nous lisons dans l'histoire ancienne de l'Eglise, hélas! et quand nous nous rappelons ce que nous avons vu dans notre Eglise, la criminelle usurpation de ces schismatiques qui, contre la disposition des saints canons, contre la doctrine de Jésus-Christ, se sont arrogé des fonctions qui ne leur avaient pas été confiées par l'autorité sacrée, et qui, selon l'expression du Prophète, ont possédé le sanctuaire de Dieu comme on se met en possession d'un héritage¹. Vous, dont l'audacieuse présomption s'est approprié un ministère qui ne vous avait pas été donné, quelle différence mettez-vous devant Dieu entre leur intrusion et la vôtre? Je dis devant Dieu, car devant les hommes ils ont

¹ Hæreditate possideamus Sanctuarium Dei. *Ps.*
LXXXII, 12.

un crime de plus que vous, celui d'avoir rompu le lien extérieur de l'unité. Mais, aux yeux de celui qui connaît l'intérieur des consciences, vous êtes tous coupables d'une prévarication commune. Les uns comme les autres, vous violez le précepte exprès du souverain Maître. Les uns comme les autres, vous exercez, contre l'intention du suprême Distributeur des ministères, un ministère qu'il ne vous a point donné. Les uns comme les autres, vous occupez injustement dans le sanctuaire des places qui devraient être remplies par des ministres légitimes. Les uns comme les autres, vous entraînez dans la voie de perdition les peuples que vous prétendez diriger; eux par défaut de pouvoirs, vous par le criminel usage que vous en faites. Tremblez à l'aspect de mon sanctuaire, je suis le Seigneur¹, disait le Tout-Puissant au peuple d'Israël; et il ne parlait alors que d'un sanctuaire figuratif. Contemplez les terribles châtimens dont il punissait les plus légères irrévérences envers ces choses sain-

¹ Pavete ad sanctuarium meum. Ego Dominus.
Levit. xxvi, 2.

tes, qui n'étaient que l'ombre des nôtres. Voyez Nadab et Abiu dévorés par le feu profane qu'ils avaient eu l'imprudence de mettre dans l'encensoir ; Oza, frappé de mort pour s'être permis de toucher l'arche dans la crainte qu'elle ne tombât ; le pieux roi Ozias couvert de lèpre pour avoir eu la témérité de porter la main à l'encensoir. Et qu'étaient toutes ces fautes à côté de votre profanation ? Lisez les menaces sévères que, par Isaïe, par Jérémie, par Ezéchiel, par Osée, le Seigneur fait aux faux prophètes qui avaient l'arrogance de prédire en son nom, quoiqu'il ne les eût pas envoyés¹.

¹ *Vae filii esertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium, et non ex me : et ordiremini telam, et non per spiritum meum, ut adderetis peccatum super peccatum.... Os meum non interrogastis. Is. xxx, 1, 2.*

Falso prophetæ vaticinantur in nomine meo : non misi eos, et non præcepi eis, neque locutus sum ad eos visionem mendacem et divinationem, et fraudulentiam, et seductionem cordis sui prophetant vobis. Idcirco hæc dicit Dominus de prophetis qui prophetant in nomine meo, quos ego non misi.... In gladio et fame consumentur prophetæ illi. *Jerem. xiv, 14, 15.*

Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israel, qui

Ecoutez le divin Sauveur, déclarant que toute plantation qui n'aura pas été mise en terre par le Père céleste, sera arrachée ¹.

Entre le sacrement de l'ordre et les autres, il y a cette différence : on doit désirer ceux-ci, mais redouter celui-là. Il est bon de solliciter les uns : il est nécessaire d'attendre qu'on soit choisi pour l'autre. Ils étaient vivement pénétrés de cette vérité, tous les saints évêques, tous les prêtres pieux, dont nous révérons les exemples. Saisis de frayeur à la vue du ministère sacré, tremblans toujours de n'y pas être

prophetant ; et dices prophetantibus de corde suo : Audite verbum Domini : hæc dicit Dominus Deus : Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident.... Vident vana, et divinant mendacium, dicentes : Ait Dominus ; cum Dominus non miserit eos.... Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia locuti estis vana, et vidistis mendacium, ideo ecce ego ad vos, dicit Dominus Deus : et erit manus mea super prophetas qui vident vana et divinant mendacium. *Ezech. xiii, 2 et seq.*

Ipsi regnaverunt, et non ex me : principes extiterunt, et non cognovi.... Iratus est furor meus in eos. *Osee, viii, 4, 5.*

¹ Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur. *Matth. xv, 13.*

suffisamment appelés, non-seulement ils ne présentaient pas leurs épaules à ce redoutable fardeau, mais ils employaient toute leur force et leur adresse, à s'y soustraire. Et quels étaient-ils ces hommes si timides, que le sentiment de leur indignité portait à fuir l'honneur sacerdotal? C'étaient précisément ceux qui en étaient les plus dignes. C'étaient spécialement ces grands docteurs, dont les vives lumières ont éclairé tous les siècles de l'Eglise. C'était un Ambroise, qu'il fallut violenter pour le faire consentir à sa consécration. C'était un Jérôme, ordonné par S. Paulin malgré lui, et menaçant de ne pas suivre les règles de l'Eglise. C'était un Augustin, fondant en larmes à son ordination, et persuadé qu'elle était la punition de ses péchés. C'était un Grégoire, s'enfuyant déguisé pour ne pas être souverain pontife, et découvert comme par miracle. C'étaient, disons-le en un mot, tout ce qu'il y a eu de saints dans l'ordre sacré. Parcourez les fastes de l'Eglise : parmi tous ceux qu'elle honore, vous n'en trouverez aucun qui se soit ingéré de lui-même dans

le redoutable ministère de la conduite des âmes.

Ils sont maintenant bien loin de nous, ces temps heureux. On ne craint plus le redoutable honneur du sacerdoce ; on l'ambitionne : on ne le refuse plus ; on le sollicite : on ne s'occupe plus des moyens de s'y soustraire ; on cherche, on multiplie les moyens de l'obtenir : on ne se lamente plus d'y être admis ; on éclate en plaintes quand on en est repoussé. La barrière sacrée élevée autour du sanctuaire, pour en éloigner les indignes, est forcée de tous les côtés. Si, lorsqu'au pied de l'autel sont rassemblés de nouveaux ordinands pour recevoir l'onction sainte, Dieu du fond de son tabernacle daignait inspirer le pontife prêt à leur imposer les mains, ainsi qu'autrefois il inspira Samuel, combien en est-il dont le ministre sacré dirait, comme le Prophète : Ce n'est pas celui-là que le Seigneur a choisi ! Quelquefois même ne ferait-il pas retentir cette autre terrible vérité : Le Seigneur n'a choisi aucun de ceux-ci¹.

¹ Non hunc elegit Dominus... Non elegit Dominus ex istis. *I Reg.* xvi, 9, 10.

C'est donc un devoir essentiel, d'examiner avec le soin le plus attentif, avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, si on y est légitimement appelé. Ne vous conduisez pas imprudemment, dit le grand Apôtre : mais connaissez quelle est la volonté de Dieu ¹. Ce principe général de toutes nos actions doit plus particulièrement encore régler celle dont toutes les autres vont dépendre. Deux considérations principales doivent nous faire apporter à cette importante recherche l'attention la plus profonde et la plus soutenue : ce sont la facilité de se tromper, le danger de se tromper. Il n'y a aucune circonstance de la vie où les causes de l'erreur soient plus multipliées, où les conséquences de l'erreur soient plus funestes.

Il est aisé de tomber dans l'erreur sur sa vocation : mais il est possible de s'en préserver. En nous ordonnant d'obtempérer à sa volonté, Dieu nous donne des moyens certains de la connaître. En nous appelant dans la route par laquelle il veut

¹ Nolite fieri imprudentes : sed intelligentes quæ sit voluntas Dei. *Ephes.* v, 17.

nous sauver, il nous fait reconnaître sa voix, et nous donne des marques par lesquelles nous la distinguerons avec assurance des voix mensongères qui nous attirent dans les chemins de la perdition. Les signes par lesquels il nous notifie la destination au service de ses autels, sont de divers genres. Il y en a d'internes et d'externes, de positifs et de négatifs; c'est-à-dire, des signes auxquels on connaît qu'on est légitimement appelé, et d'autres auxquels on doit juger qu'on ne l'est pas véritablement. Nous croyons qu'on peut les rapporter tous à cinq chefs principaux : l'innocence de la vie, la pureté d'intention, le goût de l'état, l'aptitude aux fonctions, le choix de l'évêque.

Seigneur, demande le roi-prophète, qui est-ce qui habitera dans votre tabernacle? quel est celui qui se reposera sur votre montagne sainte? Ce sera, répond-il, celui dont les mains sont innocentes, et dont le cœur est pur¹. Dans ses beaux jours, l'E-

¹ Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo? aut quis requiescet in monte sancto tuo? Innocens manibus et mundo corde. *Ps.* XIV, 1; XXIII, 4.

glise n'ouvrait la porte du sanctuaire qu'à ceux qu'elle voyait munis de l'innocence baptismale. Ses canons repoussaient ceux qui étaient connus pour avoir eu besoin de la réparer. Les fidèles de ces heureux temps n'auraient pas reconnu sans étonnement, et sans scandale, dans les fonctions du saint ministère, l'homme qu'ils auraient vu précédemment dans les exercices de la pénitence. Ils jugeaient indigne de leur appliquer les moyens de réconciliation, celui qui avait eu besoin qu'on les appliquât à lui-même. Les malheurs de l'Eglise l'ont contrainte de se relâcher de sa discipline primitive. L'antique sévérité de ses canons a été forcée de plier sous le poids de cet énorme monceau de vices qui se sont accumulés sur la terre. Ce n'est pas l'Eglise qui est changée : c'est nous qui le sommes. Ses règles ne sont plus aussi rigoureuses : mais son esprit est toujours le même. Elle ne veut, elle ne peut vouloir introduire dans le sanctuaire que l'innocence : et si elle y admet maintenant l'innocence réparée, elle exige qu'elle soit entièrement réparée. Elle ordonne que les péchés dont on a pu se

rendre coupable soient non-seulement remis, mais expiés; non-seulement abolis par une sincère contrition, mais totalement effacés par une longue et austère pénitence. Gardez-vous donc d'avancer vers ce haut degré d'honneur, vous que vos fautes toutes récentes doivent encore tenir humblement courbés dans les pratiques laborieuses de la satisfaction. N'ayez pas la témérité de vous élancer d'un saut du tribunal à l'autel; et quoique les plaies de votre âme soient guéries, ne la présentez pas défigurée encore de ses cicatrices.

Avec la pureté de la conscience, il est encore nécessaire d'apporter au sacrement de l'ordre la pureté de l'intention. Votre œil, dit le Sauveur, est le flambeau de votre corps. S'il est simple et pur, tout votre corps sera éclairé : s'il est mauvais, votre corps sera ténébreux. Prenez donc garde, ajoute-t-il, que la lumière qui est en vous ne soit elle-même de vraies ténèbres ¹. L'œil, selon S. Augustin, expli-

¹ *Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit; si autem nequam fuerit, etiam corpus*

quant cette parabole, est l'intention : le corps est la suite de la vie, l'ensemble des actions. Aux yeux de celui qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, et devant qui les pensées les plus secrètes sont à découvert, c'est l'intention qui rend les actions brillantes de clarté ou noircies d'une ténébreuse obscurité qui en fait le mérite ou le démérite. L'intention simple et droite les rend bonnes et agréables à Dieu : l'intention vicieuse les rend perverses et réprouvées. Ce n'est que de la source pure que coulent les eaux limpides : la fontaine fangeuse ne peut donner que des eaux infectes. L'intention saine et droite nécessaire pour toutes nos actions, l'est encore plus, s'il est possible, pour l'action qui influe sur toutes les autres. Elle est la condition indispensable de l'entrée dans le saint ministère. Elle est donc un des principaux caractères auxquels on peut reconnaître si on est, ou si on n'est pas légitimement appelé. Mais quelle est cette pure intention devant la-

tuum tenebrosum erit. Vide ergo ne lumen, quod in te est, tenebræ sint. *Luc. xi, 34, 35.*

quelle doivent s'ouvrir les portes du sanctuaire? Que celui qui voudrait en douter contemple Jésus-Christ. La gloire de Dieu, le salut des âmes, voilà les seuls objets qu'a eu en vue le Prince des pasteurs; voilà les seuls que doivent se proposer ceux qui lui succèdent dans son ministère. Tout motif étranger est un motif vicieux. Ce n'est pas seulement un feu profane, c'est un feu criminel qu'on apporte à l'autel. Il se déclare indigne du ministère sacré, celui qui recherche, non l'œuvre du ministère, mais l'honneur du ministère; celui que n'amène pas la piété, mais que pousse la cupidité. Qu'ils restent toute leur vie dans l'ordre des laïcs, qu'ils y recherchent les richesses, qu'ils y poursuivent des dignités, qu'ils s'y livrent à l'oisiveté et à la mollesse, ceux que meuvent ces terrestres et vils désirs. Mais hélas! combien de personnes cette loi si juste, si salutaire, si nécessaire, va exclure de la tribu sainte! Il a pénétré jusque parmi les ministères sacrés, cet égoïsme que l'Apôtre déplorait dans les simples fidèles. Tous cherchent leurs propres intérêts, et non

ceux de Jésus-Christ ¹. On considère dans l'état ecclésiastique les avantages, et non les obligations. On y désire, non le bien spirituel qu'on procurera, mais le bien temporel qu'on retirera. Les imprudens ! ignorent-ils, ou ne réfléchissent-ils pas, que ces méprisables objets de leur cupidité sont, non les avantages, mais les dangers de l'état. Dieu, dans sa profonde sagesse, et par un équitable jugement, récompense, et punit souvent les hommes par l'accomplissement de leurs désirs. Ceux qui aspirent aux biens célestes, il les en gratifie : répandant sur leurs pieux travaux ses abondantes bénédictions, il fait fructifier leur ministère, et les conduit, avec les âmes qu'ils ont sanctifiées, à l'éternelle félicité. Ceux qui ne soupirent qu'après les biens terrestres, Dieu permet souvent qu'ils les acquièrent ; mais il le permet dans sa colère. Ils les obtiendront peut-être ces dangereux objets de leurs désirs, mais ce sera pour en abuser ; pour en jouir dans l'esprit

¹ Omnes enim quæ sua sunt quærunr, non quæ sunt Jesu Christi. *Philipp.* II, 21.

avec lequel ils les auront souhaités ; pour étaler leur luxe par les richesses ; pour déployer leur orgueil dans les dignités ; pour s'avilir dans ce monde, et se damner dans l'autre.

Dans tout état on ne fait bien que ce qu'on aime à faire. Comment s'acquittera des fonctions multipliées et pénibles du saint ministère, celui qui ne sera pas soutenu dans leur exercice par une haute idée de leur importance, par un respect profond pour son sacerdoce, par un vif désir d'en remplir les devoirs ? On regarde en conséquence comme une des marques de vocation aux fonctions ecclésiastiques, le goût que l'on en ressent. Mais comme ce sentiment est sujet à illusion, comme il est, de même que tous les autres, aussi propre à égaler qu'à bien diriger, il semble que, pour s'exprimer avec exactitude, il faut dire seulement que le défaut de cette inclination, l'éloignement, le dégoût des fonctions ecclésiastiques, sont des marques certaines qu'on n'est pas appelé de Dieu à les exercer.

Ce n'est pas d'avoir été établis ministres

du Nouveau-Testament, que les Apôtres se félicitent, c'est d'avoir été rendus capables de ce ministère¹. Il n'y a pas une profession qui n'impose quelques fonctions à remplir ; pas une fonction qui n'exige quelque talent pour s'en acquitter. Les fonctions les plus saintes de leur nature, les plus importantes par leur objet, les plus variées dans leur multiplicité, les plus difficiles dans leur exercice, seraient-elles donc exceptées de la règle commune ? Dieu dispenserait-il ceux qu'il appelle à le servir dans son auguste et pénible ministère, de ce qu'il ordonne à ceux qu'il distribue dans tous les autres états ? On serait tenté d'en juger ainsi, si l'on ne considérait que ces déplorables destinations de famille qui sont, et on le sait trop bien, l'unique motif et le seul titre d'un grand nombre de vocations. Un enfant offre-t-il quelque difformité corporelle, annonce-t-il peu d'intelligence, c'est celui-là que l'on réserve pour l'état ecclésiastique. On le jette

¹ Idoneos nos fecit ministros Novi Testamenti.
II Cor. III, 6.

dans le sanctuaire, comme un être inutile, inepte à toute autre chose. Des fardeaux des familles, on veut faire les soutiens de l'Eglise. Il ne faut pas cependant imaginer qu'en demandant de la capacité, le ministère ecclésiastique exige de tous ceux qu'il admet ces talens brillans, qui excitent l'admiration des hommes. Tous les ministres de l'autel ne peuvent pas être des Cyprien, des Ambroise, des Chrysostôme, des Jérôme, des Augustin. Il y a diverses espèces de talens; il y en a de différentes mesures. Celui qui les distribue les varie et les gradue, selon les vues de sa sagesse. Il répartit à chacun son propre don; à l'un celui-ci, à l'autre celui-là ¹. Nous voyons dans l'Évangile le maître de la maison, symbole du Maître suprême de l'univers, confier à ses serviteurs ses talens dans une proportion différente. Il en remet cinq à l'un, deux à l'autre, un seul à un troisième ². Ainsi que les capacités, les fon-

¹ Unusquisque proprium donum habet ex Deo : alius quidem sic, alius vero sic. *I Cor.* vii, 7.

² Uni dedit quinque talenta : alii autem duo,

tions sont différentes : et la Sagesse suprême l'a ainsi ordonné , pour adapter les unes aux autres. Elle orne de tout l'éclat de l'éloquence ceux qu'elle élèvera dans les chaires , pour annoncer ses vérités aux grands et aux puissans du siècle. Elle doue de dons moins éclatans ceux qu'elle destine à instruire familièrement les hommes simples et les enfans. Elle revêt de la prudence et du discernement, ceux qu'elle placera sur le tribunal sacré, pour lier ou délier les consciences. Elle verse la science dans ceux qu'elle suscite pour défendre ses dogmes, pour traiter sa morale. Elle inspire l'esprit de sagesse à ceux qu'elle établit pour régir les paroisses. Il doit se reconnaître incapable des fonctions saintes, celui qui ne se sent pas doué par la Providence au moins de quelqu'un de ces talens indispensablement nécessaires. Il peut sans les avoir se sanctifier dans l'ordre commun : il se perdra dans l'ordre sacré, s'il ne les y porte pas.

alii vero unum, unicuique secundum propriam virtutem, *Matth.* xxv, 15.

A ces conditions, à ces marques de vocation, qui sont internes, et cachées dans l'intérieur de la conscience, il faut ajouter une autre également nécessaire : le choix de Dieu extérieurement manifesté. Ce n'est pas le courage seul qui donne des chefs aux légions; ce n'est pas l'équité seule qui élève sur les tribunaux; ce n'est pas la capacité seule qui met les administrateurs à la tête des affaires. Il faut être choisi par le souverain pour exercer ces divers emplois. Il en est de même du royaume de Dieu. Les vertus nécessaires pour en être fait ministre ne sont pas suffisantes : il faut être député à cette charge par le souverain Maître qu'on doit représenter. Pour faire connaître à cet égard sa volonté, il emploie deux sortes de moyens. Quelquefois il appelle au service de ses autels immédiatement, et par sa propre voix. Ainsi, dans l'ancienne loi, il appela Aaron, Samuel et les Prophètes. Ainsi, dans la nouvelle, Jésus-Christ a appelé ses Apôtres. Ainsi l'Esprit saint ordonna de séparer Saul et Barnabé pour l'œuvre dont il les chargeait¹.

¹ Ministrantibus autem illis Domino, et jejunan-

Ainsi fut ordonné Timothée, d'après les prophéties rendues sur lui précédemment¹. Mais la Sagesse suprême n'aime pas à prodiguer les actes de sa toute-puissance. De même qu'elle régit cet univers par les causes secondes créées par elle avec le monde, n'employant que rarement les miracles ; de même elle gouverne son autre ouvrage, son Eglise, par les chefs qu'elle a institués en la fondant : et elle n'y exerce son influence extérieure et directe que dans quelques actions où elle le juge nécessaire. En employant ces moyens extraordinaires, elle nous montre quelquefois ce qu'elle peut : mais c'est par ses voix communes que, pour l'ordinaire, elle nous fait connaître ce qu'elle veut. C'est par l'organe des premiers pasteurs qu'il a mis à la tête des diocèses, que Dieu fait entendre la voix par laquelle il appelle à son ministère.

tibus, dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam in opus ad quod assumpsit eos. *Act. xiii, 2.*

¹ Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in te prophetias, ut milites in illis militiam bonam. *I Timoth. 1, 18.*

C'est l'intendant placé à la tête de ses affaires, que le maître de la vigne charge d'appeler ses ouvriers¹ : et le choix de l'évêque devient le choix de Dieu. Mais l'évêque lui-même, à raison de la multiplicité de ses occupations, ne pouvant pas prendre une connaissance personnelle de tous les sujets, est obligé de se décharger sur des ministres inférieurs, du soin d'examiner ceux qui ont les qualités propres à être consacrés au Seigneur. Ce sont les supérieurs des séminaires, chargés de former à la piété et à la science, les jeunes élèves, qui sont témoins et juges de leurs progrès dans l'une et l'autre, que les évêques consultent ordinairement sur cette partie si importante et si délicate de leurs fonctions. La présentation du supérieur, l'agrément de l'évêque, sont des préalables indispensables de l'admission au sacerdoce, et des signes qu'on y est véritablement appelé.

Cette dernière marque de vocation, étant

¹ Dicit Dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios. *Matth.* xx, 8.

extérieure, est facile à reconnaître. On ne peut pas être dans l'erreur sur l'appel de son supérieur. Mais il n'en est pas de même des marques intérieures. Rien de plus aisé, de plus commun, de plus dangereux, que de se faire illusion sur ce point. L'imagination offusque souvent la raison : et la malheureuse corruption de notre nature, en causant notre égarement, y joint, ce qui le rend plus funeste, des prétextes qui le justifient. L'ennemi du salut, qui connaît toute l'importance de la vocation, pour nous en détourner, multiplie, et diversifie ses perfides suggestions. Il emploie, pour nous aveugler, jusqu'aux motifs de sainteté. Il exagère à ceux qui sont bien appelés les dangers de l'état ecclésiastique ; à ceux qui ne le sont pas, il en étale les avantages et les fruits. Pour nous garantir de ses pièges, et de notre propre illusion, trois moyens sont nécessaires : l'examen, le conseil et la prière.

De toutes les connaissances, celle que nous avons généralement la prétention de mieux posséder, et qui effectivement nous serait la plus nécessaire, est cependant

celle que communément nous possédons le moins. C'est la connaissance de nous-mêmes. Un examen véritablement impartial de sa propre nature, de ses inclinations vertueuses ou vicieuses, de ses qualités bonnes ou mauvaises, est, et extrêmement rare, et indispensablement nécessaire, surtout relativement à la vocation. O vous donc qui vous disposez à entrer dans le sanctuaire, avant de faire le premier pas, pénétrez dans l'intérieur de votre conscience, sondez-en tous les replis; cherchez-y avec la plus profonde attention, en écartant avec soin toute prévention favorable, ou contraire, si vous possédez ce qui doit vous attirer, si vous n'avez pas en vous ce qui doit vous éloigner. Examinez si vous avez les talens, les dispositions qu'exigent les fonctions saintes; et garantissez-vous soit de la présomption, soit de la pusillanimité. Examinez quelles inclinations vous portent vers ce saint état, et ne confondez pas un goût passager, avec des désirs solides; des vellétés, avec de fermes résolutions. Examinez l'intention qui vous ment, et distinguez soigneuse-

des idées transitoires du fond de votre volonté. Aux consciences délicates, le démon suggère des pensées d'ambition, d'avarice, de mollesse, et leur persuade que ce sont de véritables intentions. A celles dont les motifs sont vicieux, il joint quelques pensées de faire le bien, et leur fait croire que c'est là ce qui les fait agir. Examinez tout le cours de votre vie. Voyez si elle a toujours été innocente, ou si elle l'est devenue : considérez comment vos fautes ont été regrettées; comment elles ont été expiées.

Mais la bonne foi la plus entière, l'attention la plus soutenue, ne sont quelquefois pas suffisantes pour nous garantir de l'erreur. Il faut, à l'aide de ses propres réflexions, appeler des secours étrangers. Dans toute affaire importante on doit prendre conseil¹. On le doit principalement dans la plus importante de toutes. Or, savoir consulter est une science. Il faut, d'a-

¹ Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebis. *Eccl.* xxxii, 24.

Ante omnia opera, verbum verax præcedat; ante omnem actum, consilium stabile. *Id.* xxxvii, 20.

bord bien choisir ceux à qui on s'adresse, ensuite les mettre pleinement en état de donner des conseils salutaires. Il est aisé de sentir que dans une matière aussi grave, aussi sainte que la vocation, il ne faut pas consulter les jeunes gens et les personnes qui ont l'esprit du monde ¹; beaucoup moins encore les pécheurs ². Il faut aussi se défier de ceux qui peuvent avoir quelque intérêt à leur conseil ³. Et c'est souvent de ceux qu'on serait le plus porté à consulter, qu'on doit redouter des conseils dangereux. Entièrement occupés de leurs vues charnelles, beaucoup de parens ne donnent à leurs enfans sur la vocation, que des conseils conformes à leurs vues intéres-

¹ Cum fatuis consilium non habeas : non enim poterunt diligere nisi quæ eis placent. *Eccli.* viii, 30.

² Cum viro irreligioso tracta de sanctitate, et cum injusto de justitia.... cum viro livido de gratiis agendis; cum impio de pietate, cum inhonesto de honestate... Non attendas his in omni consilio. *Eccli.* xxxvii, 12, 13, 14.

³ Omnis consiliarius prodit consilium, sed est consiliarius in semetipso. A consiliario serva animam tuam, prius scito quæ sit illius necessitas. *Ibid.* 8, 9.

sées. Ce n'est que selon des convenances de famille, qu'ils les pressent ou les détournent de se présenter à la porte du sanctuaire. Vous qui avez le bonheur d'être nés de parens véritablement chrétiens, de parens qui, dans le choix de votre état, ne considèrent d'autre intérêt que celui de votre salut, suivez avec docilité leurs avis paternels. Qui peut vous diriger plus sûrement que ceux qui réunissent au plus haut degré trois qualités, la connaissance de votre personnel, le tendre attachement pour vous, le désir ardent de votre véritable bien? Mais si vous avez lieu de croire que des vues humaines influent sur leurs insinuations, défiez-vous de leur tendresse, et de la vôtre. Craignez de vous soumettre aveuglément à leurs conseils; recevez-les avec respect, mais avec fermeté; écoutez-les, mais en vous réservant le droit de les juger. Votre vocation est votre affaire personnelle, purement personnelle, exclusivement personnelle. Elle n'est pas la leur, elle n'appartient pas à leur autorité : parce qu'elle dépend directement et immédiatement d'une autorité à laquelle, et vous et

eux, devez être entièrement et passivement soumis. C'est auprès des personnes pénétrées de la crainte du Seigneur, et revêtues de son esprit, que vous devez chercher des conseils sur cet acte si important et si délicat ¹. Choisissez un directeur capable de vous conduire, dont la piété soit soutenue par des lumières; le zèle, guidé par la prudence; la science, mûrie par l'expérience. Ouvrez-lui votre cœur tout entier. Faites-lui connaître vos inclinations, vos facultés, votre caractère, votre esprit, toute la suite de votre vie, les fautes dont vous vous êtes rendu coupable, les bonnes œuvres que vous avez eu le bonheur de pratiquer, les grâces spéciales que vous avez reçues, les tentations dont vous êtes le plus souvent assailli, les passions

¹ Consilium semper a sapiente perquire. *Tob.* iv, 19.

Cum viro sancto assiduus esto, quemcumque cognoveris observantem timorem Dei, cujus anima est secundum animam tuam; et qui, cum titubaveris in tenebris, condolebit tibi. Cor boni consilii statue tecum: non est enim tibi aliud plurius illo. Anima viri sancti enuntiat aliquando vera, quam septem circumspectores sedentes in excelso ad speculandum. *Eccli.* xxxvii, 15 et seq.

auxquelles vous êtes le plus porté. Qu'il lise dans votre intérieur, s'il était possible, comme Dieu y lit; au moins comme vous y lisez vous-même : et recevez avec respect, avec confiance, avec docilité, les saints avis que, d'après sa connaissance des voies de Dieu et de vos dispositions, il jugera convenable de vous donner.

Tous les conseils humains, quelque sages qu'ils paraissent, ont encore besoin d'être dirigés par une sagesse supérieure. Pour acquérir les lumières nécessaires dans cette circonstance essentielle, demandez-les à celui qui en est le Père. Allez au Soleil de vérité allumer le flambeau qui doit vous conduire. Qu'il dissipe de son vif éclat les ténèbres dont les passions, les préjugés, les insinuations étrangères, les suggestions de l'ennemi du salut, offusquent votre raison. Conjurez celui qui seul connaît l'état pour lequel il vous a fait naître, de daigner vous le montrer, et de vous placer lui-même dans la voie par laquelle il veut vous faire venir à lui¹. Suppliez-le de

¹ Omni tempore benedic Deum : et pete ab eo

verser sur vous sa grâce d'intelligence ; sur ceux à qui vous demandez des avis, sa grâce de conseil. Dites-lui avec David : Faites-moi connaître, ô mon Dieu, la voie où vous voulez que je marche : enseignez-moi à faire votre volonté ¹. Répétez-lui après S. Paul : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ²? C'est après avoir passé la nuit en prières que Jésus-Christ choisit ses Apôtres ³. Ce n'étaient pas des lumières qu'il sollicitait, lui qui en est la source : c'était une leçon qu'il nous donnait d'obtenir par la prière la grâce de connaître notre vocation. Assemblés dans le cénacle, après le retour dans les cieux de leur divin Maître,

ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permaneant. *Tob.* 1v, 20.

In his omnibus deprecare Altissimum, ut dirigat in veritate viam tuam. *Eccli.* xxxvii, 19.

¹ Notam fac mihi viam in qua ambulem... Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu. *Ps.* cXLII, 8, 10.

² Domine, quid me vis facere? *Act.* ix, 6.

³ Exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei. Et cum dies factus esset, vocavit discipulos suos : et elegit duodecim ex ipsis. *Luc.* v, 12, 13.

ses Apôtres, qu'il venait de revêtir de toute sa puissance, avaient bien le droit de choisir un successeur au perfide Judas. Mais c'est son choix qu'ils sollicitent, et qu'ils le supplient de faire connaître ¹. Pour implorer plus vivement, et pour obtenir plus sûrement ce bienfait si essentiel de connaître sa vocation, une pratique salutaire est de se retirer pendant quelque temps hors du monde. C'est dans le recueillement de la solitude que, dégagée des distractions et des dissipations mondaines, l'âme s'étudie avec plus d'attention, et prie avec plus de ferveur. C'est là aussi, et l'Esprit saint nous l'apprend, que Dieu aime à parler au cœur ².

En montrant les énormes dangers qui menacent les usurpateurs des fonctions saintes; en exposant les conditions de divers genres, les différentes marques de vocation que doit réunir celui qui se présente au sanctuaire, en marquant les

¹ Tu Domine, qui nosti corda omnium, ostende quem elegeris. *Act.* 1, 24.

² Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus. *Osee*, 11, 14.

moyens propres à connaître si on possède les qualités indispensablement exigées, notre intention n'est assurément pas de décourager, de détourner ceux que Dieu destine véritablement à son ministère. O vous qui dans le témoignage de votre conscience, dans les avis de votre directeur, dans le choix de vos supérieurs, reconnaissez la voix de Dieu qui vous appelle, répondez-lui avec le Prophète : Seigneur, me voici : envoyez-moi ¹. Autant vous eussiez été coupable d'outrepasser sa défense, autant vous le seriez de résister à son commandement. Allez courber votre tête sous l'imposition des mains. Présentez-vous-y humblement, mais promptement et avec confiance. Présentez-vous humblement ; reconnaissant dans la sincérité de votre cœur que c'est, non votre mérite, mais la bonté toute gratuite de Dieu, qui vous élève à ce haut degré d'honneur. Présentez-vous promptement. Quand Dieu a parlé, toute délibération est inutile, tout délai est répréhensible. A la première

¹ Et dixi : Ecce ego, mitte me. *Is.* vi, 8.

parole de Jésus-Christ, Matthieu quitte sans hésiter son comptoir; Pierre et André, Jacques et Jean abandonnent au même instant leurs filets. Présentez-vous avec confiance. Pouvez-vous, d'après la destination de Dieu, douter de son aide? pouvez-vous, avec son aide, douter du succès? Tout souverain soutient de son autorité celui qu'il en a rendu dépositaire : c'est l'usurpateur qu'il réprime. Considérez que, dans toutes vos fonctions, vous agirez, non-seulement par l'ordre de Dieu, pour lui, et en son nom, mais encore avec lui; qu'il en sera toujours l'agent principal; que vous ne serez que le coopérateur secondaire, et en quelque sorte l'instrument de ses divines opérations. Le fardeau qu'aucune épaule humaine n'est assez forte pour porter, devient léger quand la main toute-puissante le soulève. Ne vous laissez donc pas effrayer de l'idée que vous êtes dépourvu des qualités nécessaires à ce grand ministère. Celui qui vous y veut vous donnera ce qui vous manque, et suppléera par lui-même à ce qu'il ne vous aura pas accordé. Ses Apôtres, quand il les appela, étaient-

ils plus capables que vous? Moïse et Jérémie représentent au Seigneur leur incapacité. Il les rassure par la promesse de son assistance; et ils volent avec courage où son ordre les envoie ¹.

Nous nous sommes adressés jusqu'à présent à ceux qui, devant la porte du sanctuaire, doivent attendre qu'elle leur soit ouverte. Mais combien en est-il qui, sans avoir été admis dans l'enceinte sacrée, s'y sont furtivement introduits, ou en ont forcé la barrière! O vous qui avez eu le

¹ Ait Moyses : Obsecro, Domine, non sum eloquens ab heri et nudius tertius : et ex quo locutus es ad servum tuum, impeditioris et tardioris linguæ sum. Dixit Dominus ad eum : Quis fecit os hominis? aut quis fabricatus est mutum et surdum videntem et cæcum? Nonne ego? Perge igitur, et ego ero in ore tuo : doceboque te quid loquaris. At ille : Obsecro, inquit, Domine, mitte quem missurus es. *Exod.* 14, 10, 13.

Et dixi : A, a, a, Domine Deus : ecce nescio loqui, quia puer ego sum. Et dixit Dominus ad me : Noli dicere : Puer sum : quoniam ad omnia quæ mittam te, ibis; et universa quæcumque mandavero tibi, loqueris. Ne timeas a facie eorum : quia tecum sum, ut eruam te, dicit Dominus. *Jerem.* 1, 6, 7, 8.

malheur de vous rendre coupables de cette déplorable prévarication, gardez-vous de désespérer. A votre premier péché vous ajouteriez un second plus funeste encore, qui le rendrait irréparable. Le désespoir est l'extrême malheur : c'est le fond de l'abîme. Recourez avec une humble et timide espérance à la miséricorde suprême, toujours plus grande que nos crimes, puisqu'elle est infinie ; et qui, en vous donnant le temps du repentir, vous montre son désir de vous pardonner. Efforcez-vous d'abord de la fléchir par une douloureuse et sincère pénitence. Et quelle faute doit être plus détestée, plus regrettée, que celle qui a aggravé toutes les autres, et qui en a causé un très-grand nombre ? Expiez ensuite cette grave offense par une satisfaction qui y soit proportionnée : et, pour la faire oublier à Dieu, ayez-la vous-même, comme David, sans cesse devant les yeux ¹. Enfin travaillez pendant tout le cours de votre vie à réparer le vice de votre ordination, par

¹ *Iniquitatem meam ego cognosco : et peccatum meum contra me est semper. Ps. l, 5.*

une fidélité plus grande à tous vos devoirs, par une assiduité plus exacte à vos fonctions, par une conduite plus exemplaire, par un zèle plus ardent. Observez spécialement en quoi pécha votre vocation, afin de ranimer en vous les dispositions contraires. Est-ce une vie licenciense qui a souillé votre entrée dans le sanctuaire? Que vos exemples futurs couvrent et fassent oublier vos désordres passés : et, si la sainteté n'a pas précédé votre ordination, qu'au moins elle la suive. Est-ce l'ignorance qui vous rendait incapable du ministère sacerdotal? Suspendez l'exercice des fonctions saintes, jusqu'à ce que vous soyez instruit de ce qui est nécessaire pour vous en acquitter. Est-ce votre intention qui a été vicieuse? Renoncez à ces richesses que vous eûtes le tort de désirer : éloignez-vous de ces honneurs dont votre ambition même vous a rendu indigne. Retournez, retournez à Dieu sincèrement, affectueusement, efficacement; et soyez assuré que, d'un vase d'ignominie que vous vous étiez rendu, il peut et veut encore faire de vous un vase d'élection.

 SAINTETÉ ECCLÉSIASTIQUE.

Quand dans le désert de Sinä Dieu institua le sacerdoce lévitique, la première obligation qu'il imposa à ceux qui devaient en être revêtus, fut la sainteté. Qu'ils soient saints, disait-il, parce que je suis saint. Je suis le Seigneur qui les sanctifie¹. Quel plus haut degré de vertu n'exige pas le ministère infiniment plus relevé dont nous sommes honorés? Dans l'économie charnelle et figurative, la moindre défectuosité corporelle excluait les descendants d'Aaron de l'exercice des fonctions sacerdotales². Image sensible de la par-

¹ Sint ergo sancti, quia et ego sanctus sum, Dominus, qui sanctifico eos. *Levit.* xxi, 8.

² Loquere ad Aaron : homo de semine tuo per familias, qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo; nec accedet ad ministerium ejus; si cæcus fuerit, si claudus, si parvo vel grandi vel torto naso, si fracto pede, si manu, si gibbus, si lippus, si albuginem habens in oculo, si jugem scabiem; si impetiginem in corpore, vel herniosus. Omnis qui habuerit maculam de semine Aa-

faite pureté de conscience, de l'entière exemption de tout péché, que notre loi toute spirituelle nous prescrit pour remplir les fonctions sacrées auxquelles elle nous députe. Autant que la réalité est au-dessus de la figure, autant que l'Eglise l'emporte sur la Synagogue, autant que le sacerdoce de Jésus-Christ est plus auguste que celui d'Aaron, autant que les sacrements de la loi nouvelle sont plus relevés que les cérémonies de la loi ancienne, autant les ministres chrétiens doivent être plus parfaits que les ministres judaïques. Un plus grand honneur impose l'obligation de plus grandes vertus ; la plus haute dignité demande un mérite plus étendu ; le faite de l'élévation exige le comble de la perfection. Successeur, représentant, coopérateur de Jésus-Christ, le ministre de son testament doit se rendre aussi semblable à lui qu'il est possible à un homme. Incapable d'atteindre son infinie pureté, il doit s'en approcher autant qu'il le peut. Dans l'impuissance de combler l'intervalle

ron sacerdotis, non accedet offerre hostias Domino, nec panes Deo suo. *Levit. xxi, 17, 21.*

qui sépare la créature de son Créateur, il doit employer tous ses efforts à le diminuer. Je me sanctifie pour eux, disait le divin Sauveur, afin qu'ils soient véritablement sanctifiés ¹. Sa sainteté est le principe, le motif, l'encouragement de la leur. Sa vie est le modèle de celle du prêtre : que la vie du prêtre présente l'image de la sienne. Comment regarder comme le même ministère que celui de Jésus-Christ, un ministère profané par des vices ? Comment reconnaître le représentant du Saint des saints dans un homme souillé de péchés ? Comment associer des fonctions toutes divines avec les passions humaines ? Comment réunir dans les mêmes opérations l'action de Jésus-Christ et celle de Bélial ² ?

Je serai sanctifié dans ceux qui m'approchent, et je m'en glorifierai devant tout le peuple, disait le Seigneur ³. Ceux que le

¹ Et pro eis ego sanctifico meipsum : ut sint et ipsi sanctificati in veritate. *Joan.* xvii, 19.

² Quæ autem conventio Christi ad Belial ? *II Cor.* vi, 15.

³ Sanctificabor in iis qui appropinquant mihi,

Roi des rois approche de sa personne sont les ministres de son royaume, par qui parviennent jusqu'à lui les vœux de ses peuples, et par qui déconlent sur son peuple ses commandemens et ses bienfaits. Il reçoit avec complaisance, il accueille avec bonté, il exauce avec abondance les prières que lui présente au nom de son troupeau, et qu'appuie de ses propres instances un vertueux pasteur. La piété du ministre se répand sur tous les vœux particuliers dont elle se charge, les épure, les anime ; leur communique la faveur dont elle jouit auprès du Maître suprême. Mais de quel front osera porter au pied du trône céleste les prières du peuple fidèle, celui qui n'est pas digne d'y présenter les siennes, et dont les supplications pour sa propre personne sont rejetées avec indignation ? Il a élevé, dit l'Esprit Saint, entre le Ciel et lui, un nuage qui empêche ses oraisons d'y arriver¹, et qui met obstacle aux grâces qui

et in conspectu omnis populi glorificabor. *Levit.* x, 3.

¹ Opposuisti nubem tibi, ne transeat oratio. *Thren.* III, 44.

en descendraient. Dieu voudra-t-il faire le ministre de ses dons celui qui s'est rendu l'objet de sa colère? Rendra-t-il distributeur de ses grâces celui à qui il les refuse, et les attachera-t-il à des fonctions qui l'outragent? Fera-t-il passer ses bienfaits par un canal souillé de pourriture? De ce conduit infecté il ne découlera que des eaux corrompues qui empesteront tout le troupeau ; et la source pure dont jaillissait la vie, empoisonnée dans son passage, deviendra, pour ceux qui viendront s'y désaltérer, un principe de mort.

Qu'un prêtre révééré pour ses vertus paraisse dans la chaire évangélique : sa piété a déjà touché tous les cœurs, avant même que sa voix se soit fait entendre. Mais le prêtre dépourvu de piété exerce son ministère sans fruit, comme sans onction. Ses exhortations pourront être élégantes, fleuries, pleines de traits saillans : elles resteront toujours sèches et glacées, comme son cœur. Il sera toute sa vie incapable d'allumer dans les autres le feu de l'amour divin, celui qui n'en porte pas dans lui-même une seule étincelle. Non, ce n'est

pas l'éloquence qui fait germer, croître et fructifier la semence de la parole sacrée ; ses éclairs ne font qu'éblouir : c'est la douce rosée de la piété qui féconde. Les talens les plus brillans, sans la sainteté qui les soutienne, restent sans succès : les plus médiocres, relevés et animés par une haute piété, produisent les plus grands effets. Les beaux discours frappent l'esprit : les discours pieux touchent le cœur. Le charme de l'éloquence peut être agréable : il n'appartient qu'à l'onction de la piété d'être efficace. Les orateurs sont applaudis : les saints convertissent. Ce ne fut pas par les discours persuasifs de la sagesse humaine que les Apôtres soumièrent l'univers à l'Évangile, mais par la force supérieure de leur vertu et de l'esprit qui les animait¹. Et peut-il espérer que Dieu répandra ses bénédictions sur sa prédication, celui qui non-seulement ne les attire pas par sa vertu, mais les repousse par ses vices?

¹ Sermo meus, et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis. *I Cor.* 11, 4.

Quel personnage offre dans la chaire sacrée le ministre dont la vie contraste avec ses discours? Comment peut-il, devant sa propre conscience, soutenir le rôle de théâtre qu'il y joue? Quelle idée peut-il avoir de lui-même, en publiant une loi qu'il enfreint, en recommandant des bonnes œuvres qu'il ne pratique pas, en proscrivant des péchés qu'il commet, en étalant des promesses qu'il dédaigne, en annonçant des menaces qu'il brave? Il ne peut parler, ni de vertu sans rougir, ni de vice sans s'accuser. Chaque parole qu'il profère est un arrêt qu'il prononce contre lui-même.

Quand, après le retour de la captivité, les prêtres et les lévites furent chargés de purifier le peuple, ils commencèrent par se purifier eux-mêmes ¹. Quelle pureté en effet ne demande pas le ministère qui efface tous les péchés. La main qui nettoie le vase, si elle n'est pas nette elle-même, risque de le souiller encore davantage. Il a sans doute une grande facilité pour faire rentrer en

¹ Mundati sunt sacerdotes et levitæ, et munda-verunt populum. *II Esdr.* XII, 30.

grâce avec Dieu le prêtre qui est lui-même l'objet de ses bonnes grâces. Le Seigneur donne à ses exhortations l'onction, et aux cœurs qu'il exhorte la docilité. Il présente au Juge suprême, avec la confiance de sa sainteté, les regrets de l'âme qu'il a rendue pénitente : et, avec l'autorité de son sacerdoce, il prononce la sentence qui fait disparaître le péché et renaître la justice, qui ferme l'enfer et ouvre le ciel. Mais n'est-ce pas une contradiction monstrueuse, que celui qui est l'ennemi de Dieu entreprenne de réconcilier avec Dieu ; qu'il lui porte et qu'il rapporte de lui des paroles de paix, tandis qu'il est en guerre avec lui ? Quelles bénédictions peut-il attirer sur sa médiation, quels bons effets peut-il en espérer, ayant besoin de médiateur pour ses propres offenses ?

Quel homme, ou même quel ange, pourrait être digne de l'auguste fonction que le prêtre exerce aux saints autels ? Quelle pureté crée serait en proportion avec la sublimité, et, j'oserais le dire, avec la divinité de ce grand ministère ? Chaque jour le prêtre appelle Dieu, qui, condescen-

dant à sa voix, descend du haut des cieux, et vient se renfermer dans les espèces eucharistiques. Il tient entre ses mains l'Être infini. Il présente au peuple l'objet de ses adorations. Il reçoit dans lui celui que le ciel et la terre ne peuvent contenir. Il distribue aux fidèles leur Créateur, leur Maître suprême. Le Seigneur ordonnait aux prêtres, enfans d'Aaron, d'être saints, spécialement à raison de l'oblation de l'encens et des pains de proposition ¹. Quelle sainteté plus éminente encore n'exige-t-il pas des prêtres à qui il confie l'offrande, non plus d'un pain matériel, mais du pain consacré par sa parole; du pain qui n'est plus du pain, mais qui est devenu le corps, le sang, l'âme, la divinité de Jésus-Christ? Quoi! ce serait d'une bouche accoutumée à des discours légers, libres, peut-être plus criminels encore, que sortiraient les paroles sacrées qui attirent Jésus-Christ sur l'autel? Ce seraient des mains, instrumens

¹ Sancti erunt (sacerdotes filii Aaron) Deo suo et non polluent nomen ejus : incensum enim Domini, et panes Dei sui offerunt : et ideo sancti erunt. *Levit. xxi, 6.*

habituels du péché, qui traiteraient ses divins mystères? Ce serait dans un cœur souillé de passions et de vices, que le Saint des saints daignerait se renfermer? Nous ne l'ignorons pas cependant, et nous le confessons, l'efficacité du sang de Jésus-Christ ne dépend pas du mérite des ministres qui l'offrent. Sa parole infallible ne passera jamais. Elle conservera jusqu'à la fin des siècles toute sa vertu, même sur les lèvres les plus indignes de la prononcer; mais elle sera la condamnation des ministres qui la prononceront indignement. En attirant du haut du ciel, et en répandant sur les têtes vertueuses les trésors de la grâce, ils amoncelleront sur leurs têtes criminelles des trésors de colère.

L'Esprit saint l'a dit : le jugement le plus rigoureux est réservé à ceux qui président, et les puissans seront puissamment tourmentés¹. Ce sont spécialement ceux-là à qui Dieu dira dans le grand jour : Comment as-tu osé parler de ma justice que tu

¹ Horrende et cito apparebit vobis, quoniam iudicium durissimum his qui præsunt, fiet... potentes autem potenter tormenta patientur. *Sap.* vii, 6, 7.

bravais? De quel droit ta bouche impudente s'est-elle avisée d'annoncer mon Testament qui te condamne ¹? Le sujet qui secoue le joug de son souverain est bien coupable sans doute; mais combien plus criminel encore est le ministre qui se révolte contre son prince! Il était tenu de ramener au devoir les prévaricateurs, et lui-même l'enfreint et encourage à le violer. Il devait arrêter la rébellion, et c'est lui qui en lève l'étendard. Ministres du Très-Haut qui vous livrez à vos passions, voilà ce que vous êtes. Etablis pour empêcher les hommes d'offenser Dieu, pour ramener à lui ceux qui l'ont offensé, c'est vous-mêmes qui vous rendez coupables de ces offenses : c'est vous qui donnez l'exemple de les réitérer. Vous jugez certainement Judas, trahissant son divin Maître, plus criminel que les Juifs le crucifiant. Que de conformités entre sa trahison et la vôtre! Comme vous, il avait été comblé des grâces divines; comme vous, il avait été élevé à l'honneur du sacerdoce; comme

¹ Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum? *Ps.* XLIX, 16.

vous, il sortait de la table où il avait reçu le Seigneur ; comme vous, il avait été averti de s'abstenir de son crime.

La sainteté nécessaire au prêtre consiste en deux choses : dans l'exemption de tout péché, dans l'exercice de toutes les bonnes œuvres, dans la fuite de tout mal, dans la pratique de tout bien. Il n'est saint, ni celui qui est livré à quelque vice, ni celui à qui il manque quelque vertu. Pour nous former, de la sainteté du sacerdoce, une idée très-haute sans doute, mais purement exacte et nullement exagérée, considérons d'abord ce que le prêtre doit n'être pas, et ensuite ce qu'il doit être.

Pour exercer ses fonctions saintes, le ministre de Dieu est strictement obligé d'être exempt de tout péché grave. Le précepte est positif. Il faut que l'évêque soit exempt de tout crime, à raison de ce qu'il est le dispensateur de Dieu¹. Telle est la loi publiée par le grand Apôtre. Le prêtre, chargé comme l'évêque de cette dispensation, est donc soumis à la même

¹ Oportet enim episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem. *Tit.* 1, 7.

obligation. Le diacre même, c'est encore S. Paul qui le lui défend, ne doit pas servir à l'autel, s'il est chargé de quelque crime¹. Et ce n'est pas seulement de quelque crime particulier que les ministres sacrés doivent s'être abstenus. La loi est générale : il n'y est mis et elle ne souffre aucune exception. C'est une erreur funeste, dans laquelle tombent quelques ecclésiastiques, d'imaginer qu'il n'y a pour eux qu'une passion à éviter; et que, pourvu qu'ils ne se rendent pas coupables du péché honteux qui souille à la fois le corps et l'âme, ils restent innocens. Parce qu'ils ne se plongent pas dans l'impureté, ils ne craignent pas d'être enflés d'orgueil, emportés par la colère, dominés par l'avarice, adonnés à l'intempérance, livrés à la paresse, sujets à la médisance, adonnés au jeu. Ils prétendent allier ces criminelles passions avec la sainteté de leur ministère, et ils apportent hardiment à leurs fonctions sacrées des âmes chargées de ces vices.

Ces funestes dispositions destructives de

¹ Et hi autem (diaconi) probentur primum; et sic ministrent, nullum crimen habentes. *I Timoth.* III, 10.

la sainteté sacerdotale, étaient un des malheurs de son peuple que le prophète Jérémie déplorait avec le plus d'amertume. Il se lamentait de voir l'or qui autrefois avait brillé dans le temple, maintenant terni, dépouillé de son ancien éclat et même de sa couleur; et les colonnes qui avaient soutenu le sanctuaire désormais renversées, et leurs pierres dispersées dans toutes les places publiques ¹. Quand le simple fidèle a commis quelque faute, il peut quelquefois chercher sa justification dans son ignorance. C'était l'excuse que la charité miséricordieuse de Jésus-Christ donnait à son Père du crime que les Juifs commettaient envers lui ². Mais le dépositaire, le publicateur, l'interprète, le prédicateur de la loi oserait-il soutenir qu'il ne connaît pas la loi. Criminel, si la sachant il l'enfreint, il est plus criminel encore de l'enfreindre parce qu'il ne la sait pas. Son ignorance

¹ Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus; dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum. *Thren.* iv, 1.

² Jesus autem dicebat: Pater, dimitte illis: non enim sciunt quid faciunt. *Luc.* xxiii, 34.

est un péché de plus ajouté à sa prévarication. Mais non, ce n'est qu'une ignorance affectée, une ignorance fausse. Il n'est pas aveugle, il ferme les yeux. Il connaît la lumière, mais il la craint. Mais la clarté céleste perce à travers les ténèbres dont il cherche à s'envelopper. En vain s'efforce-t-il de repousser de son esprit les maximes saintes, elles pénètrent malgré lui jusqu'à sa conscience, la frappent de leur évidence, la soulèvent contre lui, et, par sa voix intérieure, lui reprochent, et de les violer, et de prétendre les méconnaître. Nous vous le dirons, ministre indigne de la sainteté de votre état, nous vous le dirons avec confiance, parce que ce sera d'après S. Paul, ou plutôt d'après le Saint-Esprit, dont il était l'organe. Vous vous glorifiez d'être le ministre de Dieu, vous connaissez sa volonté ; instruit par sa loi, vous savez discerner ce qui est le plus utile ; vous vous flattez d'être le conducteur des aveugles, le flambeau de ceux qui marchent dans l'obscurité, le docteur des ignorans, le maître des enfans ; vous prétendez avoir dans la loi la règle de la science et de la

vérité : et cependant, vous qui enseignez les autres, vous ne vous enseignez pas vous-même ; vous qui publiez qu'on ne doit pas voler, vous volez ; vous qui dites qu'on ne doit point commettre d'adultère, vous vous en souillez ; vous qui avez en horreur les idoles, vous commettez des sacrilèges ; vous qui vous glorifiez dans la loi de Dieu, vous déshonorez Dieu par la violation de la loi¹.

Et pour sentir combien dans vous sont plus graves et plus criminelles que dans le simple fidèle les offenses contre Dieu, considérez les faveurs dont il vous a spécialement et de préférence comblé. Voyez la dignité de l'état auquel il vous a appelé, en vous rapprochant de lui. Repassez dans

¹ *Gloriaris in Deo, et nosti voluntatem ejus, et probas utiliora, instructus per legem. Confidis teipsum esse ducem cæcorum, lumen eorum qui in tenebris sunt, eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ, et veritatis in lege. Qui ergo alium doces, teipsum non doces : qui prædicas non furandum, furaris : qui dicis non mœchandum, mœcharis : qui abominaris idola, sacrilegium facis : qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras.*
Rom. II, 17 et seq.

votre esprit toutes les grâces particulières que vous avez reçues de sa bienfaisance. Rappelez-vous ces paroles si touchantes qu'il adressa à ses Apôtres, lorsque, dans la dernière cène, il venait de leur conférer le sacerdoce; et que, dans la même circonstance, au moment où il venait de vous imposer les mains, le pontife vous a répétées en son nom : Je ne vous nommerai plus mes serviteurs, je vous ai appelés mes amis ¹. C'est quand Dieu vous a déclaré son ami, que vous vous faites son ennemi. Tout couvert de ses bienfaits, vous vous déterminez à l'offenser. Au vice déjà si énorme de votre péché, vous ajoutez le vice plus atroce encore de l'ingratitude. Ah ! disait David considérant dans son esprit prophétique Jésus-Christ trahi par son Apôtre, comme il l'est encore par plusieurs de ses ministres ; si c'était mon ennemi qui m'eût chargé de malédictions, j'aurais pu le supporter ; si c'était celui qui me haïssait, qui eût proféré contre moi des paroles de haine, je me serais peut-être caché de lui. Mais

¹ Jam non dicam vos servos.... Vos autem dixi amicos. *Joan.* xv, 15.

c'est vous qui deviez avoir le même esprit que moi, vous l'un des chefs de mon peuple, vous qui étiez dans mon étroite confiance, vous qui goûtâtes si souvent la douceur de ma table, vous qui avez marché avec moi dans une union intime au milieu de la maison du Seigneur ¹.

Etablis pour engendrer des enfans à l'Eglise, chargés de les nourrir du lait de la parole, sans la sainteté qui féconde leurs fonctions, les prêtres ne sont plus, selon l'expression d'un prophète, que des seins stériles et des mamelles arides ². Elevés entre le ciel et la terre, comme ces nuages salutaires qui répandent sur nos campagnes la bienfaisante rosée, ils ne sont plus, comme dit un Apôtre, que des nuées ténébreuses et sans eau, emportées çà et là par toutes

¹ Quoniam si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique. Et si is qui oderat me super me magna locutus fuisset, abscondissent me forsitan ab eo. Tu vero homo unanimes, dux meus, et notus meus : qui simul mecum dulces capiebas cibos : in domo Dei ambulavimus cum consensu. *Ps. LIV, 13, 14, 15.*

² Da eis vulvam sine liberis, et ubera arentia. *Osee IX, 14.*

sortes de vents², qui non-seulement ne produisent rien, mais qui empêchent de descendre les influences célestes, et qui interceptent jusqu'aux rayons du soleil de vérité. Arbres inutiles et incapables de fructifier, ils occupent dans le champ du Seigneur la place d'arbres précieux, qui produiraient des fruits abondans et salutaires; et, de leur ombre meurtrière, ils étouffent les plantes qui se trouvent au-dessous d'eux. De cela seul qu'un prêtre n'attire point par ses vœux les bénédictions célestes, il les repousse. Les grâces que l'ordre de la Providence attachait à ses prières sont perdues pour son peuple. C'est de cette cause funeste, c'est du manque de médiateurs puissans auprès de Dieu, c'est de l'inconsidération que s'attirent beaucoup de pasteurs et qui rejaillit sur leur ministère, que naissent de toutes parts l'affaiblissement de la foi, le relâchement de la discipline, la décadence des mœurs, l'extinction de la piété. Que Dieu nous

² Nubes sine aqua, quæ a ventis circumferuntur. *Jud.* 12.

suscite des Esdras, et nous reverrons des peuples fidèles.

Ce n'est pas seulement des péchés énormes qui donnent la mort à l'âme, que doivent se garantir les ministres du Seigneur. Ils n'ont pas la sainteté de leur ministère, s'ils se permettent même les fautes légères. Mais que dis-je? des fautes légères. Peut-il y en avoir de telles? Toute offense volontaire envers Dieu n'est-elle pas essentiellement, et par sa nature, griève? Ne l'est-elle pas bien plus encore dans l'ecclésiastique, que la dignité de son état, la sainteté de ses fonctions, l'abondance des grâces reçues, l'étendue des connaissances, le devoir de l'enseignement, l'autorité des exemples, obligent à une plus haute perfection? Que de choses répréhensibles dans lui, qui seraient innocentes dans un laïc! Ce qui dans l'un n'est qu'une légère tache est pour l'autre une grande souillure. Voyez avec quel soin les saints de tout état se sont constamment garantis, non-seulement des moindres fautes, mais de ce qui pouvait en avoir l'apparence. Le péché véniel, nous le savons, ne rend pas l'homme formellement ennemi de Dieu; mais il l'empêche d'être

entièrement son ami. Il ne chasse pas le Saint-Esprit, mais il le contriste. Il ne détruit pas la charité, mais il l'affaiblit. Il n'éteint pas la dévotion, mais il l'amortit. Il ne fait pas perdre tout-à-coup la grâce, mais il y met obstacle. Croyez-vous que Dieu vous doive ses grâces de prédilection; quand vous faites assez peu de cas de son amitié pour vous permettre les choses qui lui déplaisent? Et vous-même mettriez-vous au nombre de vos amis celui qui, s'abstenant envers vous des grands outrages, ne ferait pas difficulté de lancer contre vous des traits légers de médisance ou de raillerie? J'oserai avancer une assertion, qui pourra étonner plusieurs personnes, mais qui cependant est une grande vérité. Il y a des gens pour qui un grand péché, quoique beaucoup plus criminel, est moins funeste que des fautes légères. L'homme foncièrement vertueux, qui a eu la faiblesse de se laisser emporter par une violente tentation, sent aussitôt toute l'étendue de son tort. La profondeur de sa chute lui donne une vive commotion qui lui fait faire effort pour s'en relever. Mais celui qui se laisse entraîner au penchant qu'il a

pour les fautes vénielles, ne s'aperçoit pas de sa décadence journalière. Il glisse dans l'abîme, plutôt qu'il ne s'y précipite. N'ayant pas l'aversion des péchés moins graves, il en prend bientôt le goût; insensiblement il en contracte l'habitude. L'horreur dont il était pénétré pour les péchés plus énormes s'affaiblit peu à peu; il se familiarise avec leur idée, il redoute moins de les commettre: il y tombe, enfin, mais il y tombe affaibli par ses pertes continuelles et n'ayant plus la force de se relever; il y tombe, ayant perdu le sentiment d'horreur qui aurait pu l'en retirer; il y tombe, ayant pris le goût de ce funeste état, et avec la volonté d'y persévérer. Ainsi s'accomplissent en lui les terribles oracles de l'Esprit saint: Il a négligé les petites choses, et il a fait une déplorable chute¹; Il n'a pas étouffé l'étincelle, et il a causé un grand incendie². Ce n'est pas pour l'ordinaire tout d'un coup que tombent les

¹ Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccl.* XIX, 1.

² Ecce quantus ignis quam magnam sylvam incendit. *Jac.* III, 3.

grands édifices : c'est plus souvent par des infiltrations qui minent peu à peu les fondemens. Il est plus facile au nautonier de se défendre d'un vent violent, ou d'un flot impétueux, que d'une voie d'eau qu'il a négligé à temps de fermer. La maladie qui prend violemment, et subitement, sera plus tôt guérie que celle qui procède d'un lent et successif amas d'humeurs. Cet état d'une âme qui est familiarisée avec le péché véniel, qui ne craint pas de le commettre, qui ne regrette pas sincèrement de l'avoir commis, qui n'en a ni scrupule, ni remords, qui ne prend ni résolutions ni précautions pour s'en préserver, est précisément l'état de tiédeur qui cause à Dieu du dégoût. Si elle lui répugne si violemment dans le simple fidèle, combien plus dans son ministre ! C'est à un d'entre eux qu'il fait la redoutable menace de le rejeter de sa bouche à cause de sa tiédeur ¹.

¹ Angelo Laodiciæ Ecclesiæ scribe : Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus : utinam frigidus esses, aut calidus ! Sed quia tepidus es, et nec frigidus nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo. *Apoc.* iii, 14, 15, 16.

La sainteté requise dans le prêtre n'est pas une chose purement négative. Non-seulement il doit n'être pas pécheur ; il lui est formellement ordonné d'être juste. L'exemption de tout vice lui est nécessaire, elle ne lui est pas suffisante ; elle est le commencement de la sainteté, elle n'est pas la sainteté même ; elle est le fondement sur lequel il doit élever l'édifice des vertus sacerdotales. S'il est ordonné au simple fidèle, en évitant le mal, de faire le bien ¹, combien ce précepte fondamental de toute la vie chrétienne est-il plus impératif et plus étendu pour le ministre du Seigneur ! Sa vertu doit être autant au-dessus de celle des laïcs, que sa dignité est supérieure. Il doit être plus pieux que le peuple, celui dont l'état est de prier pour le peuple : chargé de le former à toutes les vertus, il doit les posséder plus éminemment ; placé au milieu des fidèles comme un modèle, c'est pour qu'il présente à leur imitation la sainteté la plus exemplaire. Comment pourraient-ils observer, reconnaître, discerner celui qui en rien ne différerait

¹ Declina a malo, et fac bonum. *Ps.* xxxvi, 27.

d'eux? Quelle honte n'est-ce pas pour un pasteur de voir dans le troupeau qu'il régit des ouailles plus saintes que lui; de recevoir l'exemple de ceux à qui il devrait le donner; et, étant le premier en autorité, d'être le dernier en vertu! C'est là ce qui attire sur les prêtres l'indignation du Seigneur; c'est qu'ils ne sont que ce qu'est le peuple. C'est pour cela qu'il les menace de visiter leurs voies perverses, et de leur rendre le salaire de leurs vaines et criminelles pensées ¹.

Ce n'est pas seulement la dignité extérieure nécessaire à l'exemple public, que les prêtres doivent posséder. Le prince des Apôtres leur recommande de se faire les modèles du troupeau par leur esprit, et par leur âme ². Ils sont tenus, non à un simulacre de sainteté, mais à une sainteté réelle. S'ils n'en sont pas intérieurement pénétrés, Jésus-Christ ne voit en eux que le peuple infidèle qui l'honore des lèvres,

¹ Erit sicut populus, sic sacerdos; et visitabo super eum vias ejus: et cogitationes ejus reddam ei. *Osee*, iv, 9.

² Forma facti gregis ex animo. *I Petr.* v. 3.

mais dont le cœur est loin de lui¹; que ces scribes et ces pharisiens hypocrites, semblables à des sépulcres blanchis et brillans aux yeux des hommes, mais au-dedans pleins de pourriture². Ce ne sont pas des feuilles, ce sont des fruits qu'il cherche sur le figuier; et, parce qu'il n'en trouve pas, il ordonne de le couper. En vain auront-ils parmi le monde la frivole réputation d'avoir la vie de la grâce : véritablement, et devant Dieu, ils sont morts³. Et cette montre hypocrite ne sera-elle pas bientôt dévoilée par tant d'yeux intéressés, et occupés à l'observer? Comment se maintiendra cette régularité superficielle, sans un fonds de piété qui la produise, la soutienne, l'alimente, et la ranime? La branche que

¹ Populus hic labiis me honorat : cor autem eorum longe est a me. *Matth.* xv, 8.

² Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ : quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum, et omni spurcitia. Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justis, intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate. *Matth.* xxiii, 27, 28.

³ Nomen habes quod vivas, et mortuus es. *Apoc.* iii, 1.

l'on plante en terre, quelque verdoyante qu'elle soit, si elle ne prend pas racine, est bientôt desséchée. Que de difficultés embarrassent, que d'inconvéniens environnent, que de dangers menacent, que de tentations obsèdent le ministre des autels! Que de passions il faut, non-seulement modérer, non-seulement réprimer; mais détruire et anéantir! Que de vertus contraires à ses inclinations il doit, non-seulement posséder, mais porter au plus haut degré! Au tribunal, ses oreilles sont frappées de récits de dissolutions. Dans le monde, ses regards ne tombent que sur des scandales. Au milieu de ces obscénités dont il est le témoin forcé, et le confident nécessaire, pourra-t-il, s'il n'est intérieurement vertueux, conserver sa pureté? Restera-t-il humble dans les honneurs, pauvre au milieu des richesses, modeste parmi les éloges, patient dans les traverses, sobre dans les repas abondans, ferme devant les puissans, saint parmi les pécheurs, séparé du monde au milieu du monde?

Il n'y a que le prêtre sincèrement, intimement, profondément pénétré de l'esprit

ecclésiastique, qui puisse se rendre agréable à Dieu, et utile aux hommes. C'est une règle générale et absolue, que dans aucun état on ne peut réussir, si on n'est pas animé de l'esprit de son état. Cet esprit est une inclination, une affection, une habitude, qui nous fait tourner toutes nos pensées vers les choses de notre état; qui en fait notre objet principal et presque unique; qui nous en fait chérir les devoirs, respecter les fonctions, désirer le succès. Comment tous ceux que nous voyons se distinguer dans les diverses professions, ont-ils acquis leur supériorité? C'est par ce généreux esprit, qui adoucit les travaux, allège les fatigues, aplanit les difficultés, surmonte les obstacles. L'état ecclésiastique, où les obligations sont plus strictes, les devoirs plus importants, les fonctions plus multipliées, les vertus plus sublimes, serait-il donc, entre tous les autres, le seul excepté de la loi commune? Ah! bien au contraire: si l'esprit de l'état est souverainement utile dans les autres conditions, il est absolument et indispensablement nécessaire dans la nôtre. Celui qui n'a pas

l'esprit de Jésus-Christ, dit l'Apôtre, n'est pas à lui ¹. Qu'un prêtre ait l'esprit de son état, il n'y a aucun bien qu'il ne soit capable de faire : qu'il vienne à le perdre, il n'y a plus aucun bien dont il soit capable. Il ne reste plus qu'un corps sans âme, une ombre sans consistance, un fantôme sans réalité. Il exercera peut-être encore ses fonctions avec quelque apparence de régularité; mais sans goût, sans zèle, sans succès. Ce qui détruit dans beaucoup d'ecclésiastiques l'esprit de leur état, c'est l'esprit du monde, qui y est directement opposé; qui entraîne à la dissipation, au lieu du recueillement; à la vanité, au lieu de l'humilité; à la mollesse, au lieu de la mortification; à la paresse, au lieu du travail; à l'amour des richesses, au lieu de leur détachement, au luxe, au lieu de la simplicité. Ce n'est pas l'esprit du monde que nous avons reçu dans notre ordination : c'est l'esprit qui vient de Dieu ². L'esprit qui doit reposer sur

¹ Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus. *Rom.* VIII, 9.

² Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est. *ICor.* II, 12.

nous, comme il reposa sur le prince des pasteurs, est l'esprit du Seigneur ; l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, l'esprit de crainte de Dieu¹ ; en un mot, l'esprit de toute vertu, l'esprit qui mène à la perfection.

A la perfection ! Est-ce qu'il est accordé à quelque créature d'atteindre la perfection entière, absolue ? Non sans doute : mais il est dans la perfection des degrés différens, relatifs, et proportionnés aux différens états. Chaque homme a le pouvoir de parvenir à celle de son état, et le devoir d'y aspirer. Entre tous les états celui qui est le plus parfait est évidemment celui qui exige la perfection la plus haute. Marche devant moi, et sois parfait², disait le Seigneur à Abraham. Ministres du Très-Haut, établis pour vous tenir sans cesse en sa présence, vous devez vous appliquer ce précepte. En

¹ Requiescet super eum Spiritus Domini ; Spiritus sapientiæ et intellectus, Spiritus consilii et fortitudinis, Spiritus scientiæ et pietatis. Et replebit eum Spiritus timoris Domini. *Is.* xi, 2, 3.

² Ambula coram me, et esto perfectus. *Gen.* xvii, 1.

contemplant l'importance de vos fonctions, l'éminence de votre dignité, la sublimité de votre caractère, vous sentirez sans doute votre impuissance à acquérir une perfection qui y corresponde. Que cette considération, toute juste qu'elle est, ne vous désespère pas. Dieu ne vous demande rien qui soit au-dessus de vos forces. Vous aurez fait tout ce que vous devez, quand vous aurez fait ce que vous pouvez : et vous serez aussi parfaits que vous êtes obligés de l'être, quand vous le serez autant que vous en êtes capables. Vos efforts pour arriver à la perfection seront eux-mêmes un point de perfection. Pour vous encourager à la poursuivre, levez les yeux vers cette multitude de saints, qui depuis les Apôtres se sont sanctifiés dans votre état, et dans tous les autres. Ils éprouvèrent les mêmes obstacles que vous : vous recevrez les mêmes secours qu'eux. Leurs exemples vous montrent le chemin du ciel, leurs voix vous y appellent, leurs prières vous y attirent.

Le premier moyen d'atteindre à la perfection, le plus nécessaire, et sans lequel tout autre est inutile, mais en même temps

le plus efficace, qui fait prendre et employer utilement tous les autres, c'est de la désirer. Dans toute entreprise on n'obtient le succès que par le désir qu'on en ressent. Il ne faut pas croire cependant que tout désir de la perfection la fasse acquérir. Il doit réunir deux qualités; être vif et ardent; être ferme et constant. Ce fut ainsi que Daniel mérita d'être appelé l'homme des désirs. Mais des désirs légers ne forment que des vellétés. Trop faibles pour donner une impulsion suffisante, ils n'excitent pas à de véritables efforts. Des désirs transitoires, qui périssent presque aussitôt qu'ils naissent, ne produisent que des tentatives momentanées, abandonnées avant qu'elles aient pu obtenir leur effet. Pour rendre les désirs de la perfection dignes de leur objet, et propres à l'atteindre, il est nécessaire de les renouveler souvent. Le feu ne s'entretient et ne s'accroît que par l'aliment qu'on lui donne.

Le second moyen de parvenir à la perfection dont on est susceptible, est de la demander à l'Auteur de tout don parfait. Ce que vous ne pouvez pas, doutez-vous

que Dieu ne le puisse. Promise à celui qui la demande, efficace pour celui qui l'obtient, la grâce divine répare ce qui est défectueux, perfectionne ce qui est bon; ajoute à ce qui est insuffisant, supplée à ce qui manque. L'homme le plus faible, de même que l'apôtre le plus zélé, peut tout, aidé de celui qui le conforte ¹.

Ce n'est pas encore assez de mériter la grâce par ses désirs, de la solliciter par ses vœux : il est encore nécessaire de la secourir par ses actions. L'acquisition de la perfection est le travail de toute la vie. Comme ses degrés sont infinis, on peut toujours en acquérir de nouveaux. Le plus parfait est celui qui sent le mieux ce qu'il a encore de mal, ce qui lui manque de bien. Si on n'avance pas dans cette voie, inmanquablement on recule. Le cours de cette vie est comme celui d'un fleuve. Un courant violent de tentations, de séductions, d'illusions, d'exemples, de passions, nous entraîne vers l'abîme. Si, pour le surmonter, nous ne faisons pas des efforts continuels,

¹ Omnia possum in eo qui me confortat. *Philip.*
IV, 13.

nous en serons infailliblement emportés. Voyez le négociant sans cesse occupé à augmenter sa richesse : travaillez de même sans relâche à grossir votre trésor dans le ciel. Voyez le peintre chaque jour retoucher, corriger, perfectionner son tableau : réformez de même ce qui peut rester en vous de défectueux ; augmentez, épurez, perfectionnez ce que vous pouvez posséder de vertus. Justes, vous criez l'Oracle divin, justifiez-vous encore ; saints, sanctifiez-vous davantage ¹.

ZÈLE ECCLÉSIASTIQUE.

Je suis venu, disait le Sauveur du monde, apporter le feu sur la terre ; et quelle est mon intention, sinon qu'il soit allumé ² ? Ce feu pur et sacré de la charité, dont son cœur était embrasé, il l'a fait passer dans l'âme de ses Apôtres, et leur a donné la charge de le répandre par toute la terre.

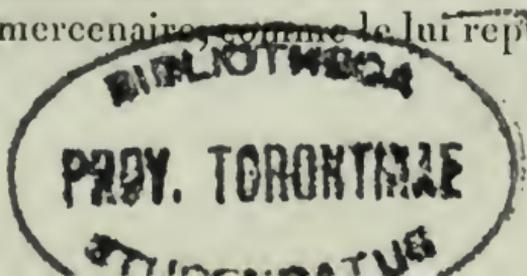
¹ Qui justus est, justificetur adhuc ; et sanctus, sanctificetur adhuc. *Apoc.* xxii, 11.

² Ignem veni mittere in terram : et quid volo, nisi ut accendatur ? *Luc.* xii, 49.

Voyez avec quelle ardeur ces saints et illustres personnages l'ont porté, l'ont allumé, l'ont propagé dans toutes les nations. Ministres du Tout-puissant, qui succédez aux Apôtres, lesquels eux-mêmes avaient remplacé Jésus-Christ, c'est maintenant à vous qu'est confiée cette importante et sublime fonction. L'édifice que votre divin Maître et vos premiers prédécesseurs ont élevé et cimenté de leur sang, vous est remis, pour que vous l'entretenez. Vous êtes chargés de conserver à Jésus-Christ les âmes qu'ils s'est acquises par sa mort, et que ses Apôtres lui ont conquises par leurs travaux. Ce grand ouvrage qu'ils ont opéré dans le monde, vous êtes tenus de le continuer, de le maintenir, de le perpétuer, de le perfectionner s'il vous est possible. Vous vous glorifierez vainement d'être les héritiers de leur ministère, si vous ne l'êtes aussi du zèle avec lequel ils l'ont exercé. Comment ferez-vous passer dans les cœurs ce feu divin, si vous n'en êtes pas embrasés vous-mêmes ? C'est le feu qui allume le feu. L'esprit qui anima le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech et les prêtres qu'il se subrogea, est l'esprit essentiel

du sacerdoce : c'est le caractère propre de tout ouvrier évangélique. Chrétiens pour nous, nous sommes prêtres pour l'Eglise. Au premier titre, nous devons à Dieu notre âme ; et il nous est ordonné d'employer tous nos soins, tous nos efforts pour la sauver. Au second titre, nous sommes dépositaires, et responsables des âmes de nos frères : et nous devons avoir la même sollicitude, mettre la même ardeur, faire les mêmes efforts, employer les mêmes travaux pour leur salut que pour le nôtre. Nous ne pouvons, ni nous sauver, ni nous perdre seuls. Dieu a en quelque sorte attaché à notre âme celles dont il nous a chargés. Notre perte entraîne la leur.

Que de biens en effet ne peut pas opérer un prêtre brûlant de zèle ! Douze suffirent autrefois pour convertir l'univers. Et n'a-t-on pas vu souvent un seul pasteur changer la face d'une paroisse, ou même d'un diocèse entier ? Mais aussi que de maux le ministre dénué de zèle ne cause-t-il pas ! Le temple spirituel du Seigneur n'étant pas, comme il devrait l'être, entretenu par ses soins, se dégrade, et tombe en ruine. Pasteur mercenaire, comme le lui reproche



Jésus-Christ, il ne se soucie pas des brebis, parce qu'elles ne lui appartiennent point. Il devait les nourrir du pain de la parole, et, faute de le leur distribuer, elles sont tombées de faiblesse et d'inanition ; il devait par de fréquentes confessions, traiter leurs âmes malades, et, faute de traitement, leurs maux se sont aggravés, leurs plaies se sont corrompues, et elles ont péri misérablement : il devait courir après elles dans leur égarement, et les ramener par ses tendres exhortations ; et, faute d'être recherchées, elles se sont perdues, et sont devenues la proie du dévorateur. Ne nous le dissimulons pas : entre les maux qui affligent l'Eglise, un des plus funestes, parce qu'il en produit beaucoup d'autres, est notre négligence. Si l'ivraie de l'hérésie infecte le champ du Seigneur, c'est pendant notre léthargique sommeil, que l'ennemi l'a semée. Si le débordement des vices s'y répand et le dévaste, c'est que nous ne nous sommes pas opposés, comme une digue insurmontable, à son irruption. Malheur à moi, disait S. Paul, et nous devons tous le répéter avec une pleine conviction, hélas ! et peut-être avec un amer repentir ; mal-

heur à moi si je ne publie pas l'Évangile¹.

En vain, pour se soustraire à cet indispensable devoir, allègue-t-on divers prétextes, tous insuffisans, tous frivoles. Les uns croient qu'il leur suffit de mener une vie régulière ; qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit occupée ; qu'ils n'ont besoin que de travailler à leur salut ; que le salut d'autrui ne les intéresse pas. C'est-à-dire, que les devoirs d'état cessent d'être pour eux des devoirs de religion, et que, pourvu qu'ils ne soient pas les larrons qui égorgent le troupeau par leurs mauvais exemples, il leur est permis d'être les mercenaires qui le laissent périr par leur insouciance. Ce ne sont pas des arbres de simple ornement que Jésus-Christ a plantés dans son nouvel Eden, dans le jardin de son Eglise : il a choisi, il y a placé des arbres qui porteraient des fruits, non-seulement abondans, mais permanens². D'autres se plaignent de la grossièreté de leur peuple, qui le rend

¹ Si evangelizavero, non est mihi gloria : necessitas enim mihi incumbit. Vae enim mihi est si non evangelizavero ! *I Cor.* ix, 16.

² Ego elegi vos et posui vos, ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat. *Joan.* xv, 16.

incapable d'instruction ; de sa dureté, qui le rend insensible aux exhortations. Comme si l'excès du mal était un motif de n'y pas remédier. Ils ne raisonnaient pas ainsi les hommes apostoliques qui ont amené l'univers à la foi de Jésus-Christ. Plus ils trouvaient d'obstacles dans les cœurs, plus ils redoublaient de zèle et de soin. Et le bras qui leur donna la force et le succès, est-il donc raccourci de nos jours ? Les enfans d'Iraël, dit le Seigneur à son prophète, et pourquoi ne nous l'appliquerions-nous pas ? les enfans d'Israël ont un front d'airain et un cœur dur. Mais j'ai rendu ton visage plus ferme que leurs visages, et ton front plus dur que leurs fronts. J'ai rendu ta face telle que le diamant et le caillou. Ne les crains point ¹. On voit encore des ecclésiastiques qui, pour se dispenser du travail, se rejettent sur leur humilité, ou sincère, ou affectée ; qu'un sentiment outré, si même il est réel, de leur indignité, qu'une idée

¹ Omnis domus Israel attrita fronte est, et duro corde. Ecce dedi faciem tuam valentiorē faciebus eorum, et frontem tuam duriorē frontibus eorum : ut adamantem et silicem dedi faciem tuam. Ne timeas eos. *Ezech.* III, 7, 8, 9.

mal appliquée, soit de bonne, soit de mauvaise foi, de la sainteté, de l'importance, de la difficulté des fonctions sacrées, rendent inutiles à l'Eglise. Mais ce sentiment même, s'il est véritable, est une disposition au ministère. Mais le vaste champ du zèle renferme dans son enceinte des récoltes de divers genres, et chacun peut s'adonner à la culture la plus analogue à ses dispositions, la plus proportionnée à ses forces. Mais enfin, quelque dignes, quelque capables que nous puissions être, ce n'est jamais sur nous que nous devons compter : c'est sur celui dont nous sommes les coopérateurs, ou plutôt les organes; à qui nos faibles mérites sont inutiles pour remplir ses vues; qui, tantôt donne les talens, tantôt les supplée; et dont la main toute-puissante emploie avec une égale efficacité les plus parfaits et les plus défectueux instrumens.

Le zèle est donc, nous ne pouvons trop le répéter, la vertu essentielle, la vertu principale d'un pasteur; la vertu qui suppose toutes les autres, ou qui les fait acquérir; la vertu de tous ses jours et de tous ses momens; la vertu qui anime toutes ses

fonctions, qui leur communique sa douceur, et les lui rend faciles; qui leur imprime sa force, et les rend utiles au prochain. Quelle est donc cette vertu si sublime, si nécessaire, si puissante? Nous répondons à cette question que le zèle n'est autre chose que la première vertu du christianisme; que la charité positivement prescrite par Jésus-Christ, si souvent recommandée par ses Apôtres, spécialement par S. Paul et par S. Jean. Le zèle est la charité, non-seulement soupirante, mais agissante; non-seulement désirant le bien, mais y travaillant avec ardeur. Comme l'esprit de Dieu dont il est le fruit, le zèle prend diverses formes, emploie différens moyens, selon la diversité des caractères et surtout des besoins du prochain. Mais c'est toujours la charité qui les lui suggère, et qui agit dans lui et par lui. Qu'il se montre doux ou vif, qu'il soit insinuant ou menaçant, qu'il console ou qu'il effraie, c'est toujours la charité qui produit tous ses effets. Il est ce que la charité a de plus pur, de plus tendre, de plus actif, de plus fort, de plus efficace. Il est le degré suprême, la perfection de la charité. Il est à la charité ce

qu'elle-même est aux autres vertus. La charité est un feu qui consume : le zèle est la flamme qui embrase.

Puisque le zèle est substantiellement la charité, il a, par une conséquence nécessaire, les mêmes objets, les mêmes qualités, les mêmes obligations.

La charité a deux objets, Dieu et le prochain. Ce n'est cependant qu'une seule vertu : puisque c'est pour Dieu qu'elle chérit les hommes. On distingue de même ordinairement deux sortes de zèle ; celui de la gloire de Dieu, et celui du salut de nos frères. Mais ce n'est pareillement qu'un seul et même zèle considéré sous deux points de vue. Ce que Dieu daigne appeler sa gloire, n'est autre chose que l'hommage et l'obéissance que nous lui rendons, et par lesquels nous opérons notre salut. Travailler au salut des hommes, c'est leur faire rendre à Dieu cet hommage, cette obéissance, dont il a la bonté de se dire glorifié. Il y a entre la gloire de Dieu et le salut de l'homme, une correspondance, une connexion, une identité. L'homme ne peut se sauver qu'en glorifiant Dieu. En le glori-

fiant il se sauve indubitablement. La gloire de Dieu est le moyen nécessaire du salut de l'homme ; le salut de l'homme est l'effet certain de la gloire de Dieu. Ainsi le zèle ecclésiastique ne peut s'employer à l'un de ces objets, sans travailler par là même à l'autre. Dieu reçoit ce qu'il fait pour le prochain : le prochain profite de ce qu'il fait pour Dieu.

La charité envers Dieu produit naturellement le zèle de sa gloire ; il en est la suite en quelque sorte nécessaire. Peut-on aimer Dieu ardemment, et ne pas désirer vivement qu'il soit universellement honoré, révééré, chéri, adoré ? Peut-on l'aimer, sans être profondément affligé des outrages qui lui sont faits ; sans employer tous ses efforts pour les arrêter ? Le prêtre serviteur de Dieu a un titre particulier, le prêtre est spécialement chargé de lui faire rendre l'honneur qui lui est dû ; le prêtre est plus impérieusement, plus strictement obligé à s'enflammer du zèle de sa gloire. Jésus-Christ regardait comme un devoir imposé par le ministère qu'il était venu exercer sur la terre, d'être constamment occupé aux cho-

ses de son Père¹. Les ministres qu'il s'est substitués, qu'il a chargés de continuer son œuvre, à qui il a confié ses fonctions, ont reçu de lui, avec sa mission, l'obligation de la remplir de même. Ils doivent, comme S. Paul à la vue de l'idolâtrie des Athéniens², être pénétrés de douleur et transportés de zèle en considérant les égaremens, les désordres, les dissolutions, les scandales dont la majesté divine est continuellement offensée.

La charité à l'égard du prochain engendre le zèle de son salut, le fait désirer vivement, y fait travailler constamment. Il aime bien faiblement, ou plutôt il n'aime pas véritablement, celui qui ne met pas de prix au bonheur de son frère, qui n'a pas à cœur d'y contribuer. Ce n'est point par de vains discours, dit l'Apôtre de la charité, que doit se manifester notre amour; c'est dans la réalité, c'est dans nos œuvres qu'il doit éclater³. Et considérez comment le di-

¹ Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse. *Luc.* II, 49.

² Incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem. *Act.* XVII, 16.

³ Filioli, non diligamus verbo, neque lingua; sed opere et veritate. *I Joan.* III, 18.

vin Modèle de la charité, celui qui est la charité essentielle¹ nous a chéris. Le salut des hommes, voilà le but unique de toutes les œuvres de Dieu, de la création, de l'incarnation, de la rédemption, de tous les mystères, de tous les préceptes, de tout le culte, de toute la religion. C'est ce grand objet qui lui a fait instituer les sacremens ; le baptême qui en ouvre la porte, la pénitence qui remet sur la voie qui y conduit, la confirmation qui éclaire sur les moyens d'y parvenir, l'eucharistie qui donne la force d'y atteindre. Ministres des autels, c'est dans la même vue, c'est pour que cette œuvre de notre salut qui lui est si chère ne soit jamais interrompue, et se perpétue jusqu'à la consommation des siècles, ainsi qu'il l'a commencée, qu'il a établi le sacrement dont il vous a honorés. Ce qu'il a été, voilà ce qu'il vous ordonne d'être ; ce qu'il a fait, c'est ce qu'il vous charge de faire. C'est à vous qu'il a dit dans la personne de ses Apôtres : Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie². Allez,

¹ Deus Caritas est. *I Joan.* iv, 8.

² Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Joan.* xx, 21.

instruisez toutes les nations : conférez-leur mes sacremens ; apprenez-leur à observer tous mes commandemens¹. Vous êtes ces serviteurs de l'Évangile, à qui le Père de famille parle ainsi : Allez dans les rues et dans les places de la ville : ramassez les pauvres, les aveugles, les boiteux, et amenez-les à mon festin. Il reste encore de la place vide : retournez sur les chemins ; invitez, priez, exhortez, pressez avec force, avec instance, d'entrer chez moi : faites que ma maison soit remplie². Pour montrer que vous avez le même ministère que Jésus-Christ, faites-en comme lui voir les effets. Donnez-vous le droit de dire ce qu'il répondait aux disciples de Jean-Baptiste : Les pauvres sont évangélisés ; les

¹ Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et spiritus Sancti ; docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. *Matth.* xxviii, 19, 20.

² Pater familias dixit servo suo : Exi cito in plateas et vicos civitatis, et pauperes, ac debiles, et cæcos, et claudos introduc huc. Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est. Et ait Dominus servo : Exi in vias et sepes, et compelle intrare ; ut impleatur domus mea. *Luc.* xiv, 21, 22, 23.

aveugles voient la lumière de la foi ; les sourds ont les oreilles ouvertes aux vérités saintes ; les boiteux redressés courent dans la voie des commandemens ; les lépreux spirituels ont vu disparaître leur hideuse infirmité ; ceux qui étaient morts devant Dieu sont ressuscités à la vie de la grâce ¹. Quoi ! l'aumône faite au pauvre est reçue par Dieu lui-même ² ? Le plus petit bienfait, le verre d'eau ne reste pas sans récompense ³. Et que sont aux yeux de Dieu tous les biens de la terre, en comparaison d'une seule âme ? Si vous avez le malheur d'être pour votre frère une occasion de chute, vous partagez son offense et sa peine. Lors donc que votre zèle a pu réussir à le préserver du péché, ou à l'en ramener, vous

¹ Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis, quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur. *Luc. vii, 22.*

² Amen dico vobis : Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. *Matth. xxv, 40.*

³ Quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli, amen dico vobis, non perdet mercedem suam. *Matth. x, 42.*

vous êtes acquis le plus précieux, le plus utile mérite ; vous avez ouvert la porte du ciel à vous, comme à lui. Ils étaient pénétrés de ces grandes vérités les hommes apostoliques qui furent nos premiers prédécesseurs, qui doivent être nos principaux modèles. S. Pierre souhaitait de donner à ses disciples, non-seulement l'Évangile, mais sa propre vie ; tant ils lui étaient chers¹. Et S. Paul, brûlant d'ardeur de réunir tous ses frères dans les entrailles de Jésus-Christ², désirait de devenir anathème pour eux³.

Tout ce que la charité aime, le zèle ecclésiastique se le propose ; tout ce qu'elle désire, il l'opère. Quelle immense carrière est ouverte à ses travaux ! Ses soins sont aussi multipliés que les différens besoins de l'humanité. Il enseigne les ignorans ; fortifie les faibles ; exhorte les lâches ; encourage les pusillanimes ; humilie les su-

¹ Ita desiderantes vos cupide, volebamus tradere vobis, non solum evangelium Dei, sed etiam animas nostras : quoniam charissimi nobis facti estis. *I Thess.* 11, 8.

² Testis est mihi Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi. *Philipp.* 1, 8.

³ Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis. *Rom.* 11, 3.

perbes ; intimide les effrontés ; préserve des occasions les vicieux ; fait persévérer les justes ; convertit les pécheurs ; rend sobres les intempérans , laborieux les paresseux , doux les emportés , clémens les vindicatifs , chastes les libertins , généreux les avarés ; inspire aux pères le soin de leurs enfans , aux enfans le respect pour leurs pères ; réconcilie les ennemis ; réunit les ménages divisés ; engage les riches à l'aumône , les pauvres à la résignation ; porte les malades à la patience ; verse des consolations dans le sein des affligés ; fait taire les médisans , les calomniateurs , les blasphémateurs ; impose silence aux propos licencieux. Nous aurions plus tôt dit en un seul mot : tout ce qui est bien , le zèle d'un pasteur le produit ; tout ce qui est mal , il le réforme.

Entre tous les objets du zèle pastoral , il en est un genre qu'il doit spécialement se proposer , non à cause du mérite des personnes , mais à raison de leur besoin. Je parle des malheureux que leurs fautes ont fait tomber dans la disgrâce de Dieu , et qui courent à leur perte , si la main charitable de leur pasteur ne les arrête sur le pen-

chant funeste qui les entraîne. Ces pécheurs ont été, et Jésus-Christ le déclare en plusieurs endroits, l'objet principal de sa mission. C'est vers les brebis égarées de la maison d'Israel qu'il a été envoyé¹. Ce ne sont pas les justes qu'il est venu appeler : ce sont les pécheurs². Il ne s'est pas contenté de les attirer à lui du haut du ciel : il est venu les chercher³. Sa naissance, sa vie, sa mort, ont eu pour but leur conversion. Il s'est fait l'Agneau qui par son sacrifice efface les péchés du monde⁴. C'est par une mission semblable à la sienne, qu'il a envoyé ses Apôtres aux brebis de la maison d'Israel qui s'étaient perdues⁵. Cette mission qu'il leur a donnée, est celle qu'ils nous ont transmise. Nous sommes ces anges que Dieu députa vers Lot, pour le reti-

¹ Ipse autem respondens, ait : Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domus Israel. *Matth.* xv, 24.

² Non veni vocare justos, sed peccatores. *Matth.* ix, 13.

³ Venit Filius hominis quærere, et salvum facere quod perierat. *Luc.* xix, 10.

⁴ Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. *Joan.* 1, 29.

⁵ Ite ad oves quæ perierunt domus Israel. *Matth.* x, 6.

rer de la criminelle Sodome et le préserver des flammes qui allaient la dévorer. Nous devons employer les mêmes invitations, les mêmes exhortations, les mêmes prières, les mêmes instances, les mêmes efforts, pour arracher nos frères infortunés aux feux éternels dans lesquels ils se précipitent. Quel malheur plus fait pour émouvoir notre tendre commisération, que celui dans lequel ils sont plongés, et celui plus déplorable encore dont ils sont menacés ! Quel objet plus magnifique, plus digne d'exercer tout notre zèle, que de rendre des âmes à la vertu, des enfans à l'Eglise, des saints à la terre, des bienheureux au ciel ?

Le zèle étant la charité, les qualités qu'il doit avoir sont celles qui, selon le grand Apôtre, caractérisent la charité, et qu'il décrit admirablement dans son épître aux Corinthiens. La charité, dit-il, et après lui nous le disons du zèle, la charité est patiente, elle est bienfaisante ; la charité n'est point envieuse ; elle n'est point téméraire et précipitée ; elle ne s'enorgueillit point ; elle n'est point ambitieuse ; elle ne recherche point ses intérêts ; elle ne s'irrite point ;

elle ne pense point le mal ; elle ne se réjouit point de l'injustice ; mais elle se plaît dans la vérité ; elle souffre tout , croit tout , espère tout , supporte tout ¹.

A ces traits si bien marqués il n'est pas difficile de distinguer le vrai et le faux zèle. Car puisque l'on voit des hommes très-vicieux pour eux-mêmes faire parade d'un grand zèle pour la correction et la perfection d'autrui, il est clair qu'il y a un zèle qui n'est pas la charité, et qui par conséquent n'est pas véritable. Combien ne voit-on pas d'hommes colorer du nom imposant de zèle leurs défauts et leurs vices ! L'humeur aigre et chagrine appelle zèle son acharnement à déchirer le prochain. L'envie prétend que c'est par zèle qu'elle nuit à tout ce qui prospère. L'intrigue veut faire croire que c'est le zèle du bien qui anime ses menées. A en croire l'ambition,

¹ *Charitas patiens est, benigna est; charitas non æmulator, non agit perperam, non inflatur, non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum, non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati. Omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. I Cor. XIII, 4 et seq.*

c'est le zèle du rétablissement et du maintien de l'ordre qui la porte à dominer. En affectant le zèle, la vanité travaille à se faire honorer. L'intérêt même, et déjà S. Paul s'en plaignait, couvre du prétexte du zèle ses insinuations, pour pénétrer dans les maisons, et y gouverner les âmes faibles¹. Tout cela n'est pas le zèle. Tout ce qui n'est pas pur, et dans son intention, et dans ses moyens, et dans son but, n'est ni ne peut être le zèle de Dieu, dont le même apôtre se disait animé envers ses chers disciples². C'est, ou illusion, ou fanatisme, ou hypocrisie. C'est ce qu'Ezéchiel appelle une idole de zèle placée à l'entrée du temple, objet de grandes abominations³. C'est parce que ce vernis infect de zèle, dont on s'efforce de couvrir et de parer ces défauts, est malheureusement commun; que le zèle

¹ Habentes speciem pietatis; virtutem autem ejus abnegantes... Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivas ducunt mulierculas. *II Thimoth.* III, 5, 6.

² Æmulator vos Dei æmulatione. *II Cor.* XI, 2.

³ Ecce ab aquilone portæ altaris, idolum zeli in ipso introitu. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne, vides tu quid isti faciunt, abominaciones magnas. *Ezech.* VIII, 5, 6.

véritable est méconnu par certaines personnes, calomnié par d'autres. Les libertins, à qui le zèle déplaît, parce qu'il les gêne, affectent de le décrier. Ils le représentent, et ils ne réussissent que trop à le faire envisager ainsi, comme une passion aveugle, impétueuse, immodérée, imprudente, précipitée, amère, et dure. Oh ! combien est éloigné de ressembler à ces traits hideux, le zèle que la religion recommande à tous les fidèles, et prescrit spécialement à ses prêtres ! La charité qui le produit, en l'animant, le règle et le tempère. Elle concilie, par sa vertu toute divine, les qualités qui semblent avoir entr'elles de l'opposition. Son zèle est, comme elle-même, ardent à la fois et éclairé, actif et patient, ferme, mais doux.

Le zèle sacerdotal est vif et ardent. Il l'est à raison de son principe, qui est l'amour de Dieu, supérieur à tous les autres amours ; et l'amour du prochain, égal à celui que nous portons à nous-mêmes. Il l'est à raison de ses effets, qu'il ne peut atteindre que par l'ardeur avec laquelle il les poursuit. Voyez tous ceux qu'anime une vive passion, avec quelle vivacité de désirs

et d'action ils travaillent à la satisfaire. Et comment un zèle faible et mou pourrait-il remplir avec succès le ministère si étendu et si pénible dont il est chargé ; en écarter les difficultés, en essuyer les fatigues, en supporter les travaux, en vaincre les contradictions, en surmonter les obstacles ? Le guerrier qui combat mollement peut-il se flatter de vaincre ? Quelle récolte fera naître dans le champ du Seigneur celui qui le cultive d'une main languissante ?

Mais la charité qui anime le zèle l'éclaire en même temps. Il est ardent et sage. En échauffant le cœur, il laisse à la tête son sang-froid. Il transporte et il n'égare jamais. C'est Elie emporté dans le ciel sur un char enflammé, mais ne perdant pas de vue son disciple, sur qui il fait descendre son esprit. En vain un pasteur aura-t-il du zèle pour les intérêts divins, si ce n'est pas un zèle selon la science¹. Au lieu d'être utile, il sera funeste ; et d'autant plus funeste qu'il sera plus ardent. Le feu est un

¹ Testimonium perhibeo illis, quod æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam. *Rom. x, 2.*

élément, selon qu'il est employé, ou vivificateur, ou destructeur. Le soleil qui féconde toute la nature, la consumera, s'il sort de la route que le doigt de Dieu lui a tracée. Pasteurs, il en sera de même de votre zèle, si vous ne savez pas le diriger conformément aux règles et à l'esprit de Dieu. Vous ne serez, et c'est Jésus-Christ qui vous le déclare, que des aveugles conducteurs d'autres aveugles, avec qui vous vous précipiterez dans l'abîme¹. Que le zèle dont vous êtes animés pour le salut de vos frères vous fasse donc étudier l'art des arts, comme l'appelle S. Grégoire ; l'art de régir les âmes, et les voies par lesquelles chacune d'elles doit être conduite. Car il ne faut pas croire, et c'est le défaut des esprits bouillans et inconsidérés, que tout ce qui est permis soit expédient², que tout ce qui paraît bon soit pour cela convenable. Il ne faut pas imaginer, et c'est le défaut des esprits étroits et bornés, qu'il n'y ait qu'un

¹ Cæci sunt, et duces cæcorum. Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. *Matth. xv, 14.*

² Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt. *I Cor. vi, 12.*

genre de perfection auquel tous soient appelés; qu'il n'y ait qu'un chemin pour y parvenir, par lequel tous doivent passer. Les espèces de perfection varient, selon les divers états : les moyens pour l'atteindre sont aussi différens, selon la diversité des esprits, des caractères, des facultés. La science du zèle consiste à savoir se multiplier, se varier, selon les besoins de ses frères, et, comme le grand Apôtre, à se faire tout à tous, pour les sauver tous¹.

Le zèle étant l'action de la charité, est conséquemment, par sa nature, actif. Non-seulement il saisit toutes les occasions de faire le bien; mais il les fait naître : non-seulement il y emploie tous les moyens qui se présentent; mais il en cherche de nouveaux. Sa charité ingénieuse les multiplie : elle n'épargne ni soins, ni peines, ni travaux, pour les faire réussir. Le pêcheur n'attend pas oisivement que le poisson vienne se prendre dans ses filets : il va le chercher dans les lieux où il espère le trouver; il lui présente des appâts pour l'attirer; il ne

¹ Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos. *I Cor.* ix, 22.

se rebute pas quand il voit sa recherche infructueuse ; son industrie et ses efforts redoublent par le défaut de succès : il passe les jours à son travail, il y consume les nuits. Pêcheurs des âmes, en vous donnant ce titre, Jésus-Christ vous a astreints à la même multiplicité, à la même variété, à la même continuité d'occupations. Tous vos momens, toutes vos facultés appartiennent à votre ministère. Chefs de la milice sainte, vous devez sans cesse défendre les âmes qui vous sont confiées contre l'ennemi de leur salut, qui sans cesse les attaque. Votre activité doit être au moins égale à la sienne. Votre zèle, de même que sa fureur, ne doit jamais s'endormir. Quand vous ne verriez pas vos efforts obtenir les effets que vous désirez, gardez-vous pour cela de les ralentir. C'est le travail qui vous est prescrit, et non le succès. Dieu se l'est réservé. Il ne console pas toujours ses ministres par la réussite de leurs tentatives. En faisant ce qui est en vous, vous aurez toujours rendu gloire à Dieu, et délivré votre âme¹. Dans la compagnie même de

¹ Si annuntiante te ad impium ut a viis suis con-

Jésus-Christ, un Apôtre s'est perdu. Et ne croyez pas, de ce que vous ne voyez point le succès de vos soins, qu'ils n'en aient aucun. La semence sainte, parce qu'elle ne lève pas tout d'un coup, n'est pas pour cela perdue. Il y a des graines qui restent dans le sein de la terre plusieurs années. Il y a des terres ingrates, dans lesquelles les meilleures semences ont peine à germer. La rosée céleste qui les féconde ne tombe pas continuellement. Elle a ses momens, qui ne sont connus que de celui qui la répand à sa volonté, et selon les vues inconnes de sa sagesse.

Ainsi le zèle d'un pasteur, toujours actif, n'est jamais précipité. Il suit sa marche avec constance, mais avec mesure. Il ne se rebute pas des obstacles, mais ne les heurte pas. Il observe les bienséances, et ne s'en rend pas esclave. Il connaît les momens favorables, les saisit, les prépare; mais ne les prévient pas. Il ne cesse pas ses démarches; mais il les règle sur les

vertatur, non fuerit conversus a via sua, ipse in iniquitate sua morietur : porro tu animam tuam liberasti. *Ezech. xxxiii, 9.*

circonstances, les adapte aux divers caractères, les proportionne aux effets qu'il désire. Il ne précipite pas des instructions, des exhortations, des corrections que le temps et la patience auraient pu rendre plus efficaces. Et si, comme dit l'Apôtre, il prêche, il conjure, il insiste, il reprend, il gronde à temps et à contre-temps, c'est toujours, selon le même précepte, avec une entière patience¹. Admirable accord de célérité et de lenteur, de vivacité et de patience, d'un zèle toujours en action et toujours en observation, qui ne connaît pas de repos et qui sait s'arrêter, et qui, dans sa continuelle effervescence, ne déborde jamais. Ce n'est pas le zèle de la charité, c'est l'impatience de l'orgueil, qui, pourvu qu'elle s'agite, est contente d'elle-même ; qui ne connaît point de mesures ; qui ignore les convenances ; qui n'observe point de ménagemens ; qui prétend tout asservir à ses propres idées ; qui prend toutes les innovations

¹ Prædica verbum, insta opportune, importune ; argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina. *II Thimoth.* 1v, 2.

qui lui plaisent pour des réformes; qui, dès qu'elle aperçoit un inconvénient, s'empresse de tout bouleverser, sans apercevoir les inconvéniens infiniment plus grands qu'elle fait naître. Ils étaient animés de cette ardeur irrégulière, les serviteurs dont parle Jésus-Christ dans une de ses paraboles, qui, ayant découvert de l'ivraie dans le champ de leur maître, voulaient tout de suite aller l'arracher. Mais le père de famille, c'est-à-dire Dieu lui-même, modère leur impatience, et nous apprend par là à modérer la nôtre; en leur montrant qu'avec l'ivraie ils pourraient aussi déraciner le bon grain¹.

Cette prudence qui dirige le zèle a pour objet d'augmenter sa force, et non de l'atténuer. Si elle fait éviter l'écueil de la précipitation et de la témérité, elle empêche également de tomber dans celui de la faiblesse et de la timidité. Pour être réservé, le zèle n'en est pas moins ferme et coura-

¹ Servi autem dixerunt ei : Vis, imus et colligamus ea? Et ait : Non; ne forte colligentes zizania, eradicetis simul cum eis et triticum. Sinite utraque crescere usque ad messem. *Matth.* XIII, 28, 29, 30.

geux. Qu'est-ce qui attira sur le grand-prêtre Héli, et sur toute sa maison, les vengeances du Seigneur? Il avait repris ses enfans avec une tendresse paternelle, et non avec une vigueur sacerdotale. Nous voyons le Prince, le modèle des pasteurs, si indulgent, si doux dans tout le reste de sa vie, déployer une sévérité inusitée, quand il s'agit de corriger un abus grave, invétéré, et autorisé; et chasser avec violence ceux qui, par un vil trafic, souillaient la majesté du lieu saint. Ils n'ont aucune idée du zèle, ceux qui colorent leur indolence ou leur lâcheté, du nom imposant de modération. Sous prétexte de ne pas exagérer le zèle, ils se dispensent d'en avoir. Déplorable confusion d'idées, dont le principe général est une basse et vile frayeur, dont l'effet commun est d'anéantir le zèle. Et que doivent-ils donc redouter pour eux-mêmes, ceux dans la bouche desquels Dieu a placé ses paroles; qu'il a établis sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et pour détruire, pour perdre et pour dissiper, pour édifier et pour planter¹? Ne sont-ils donc plus ces anges

¹ Dixit Dominus ad me : Ecce dedi verba mea in

rapides que le Seigneur envoyait vers une nation divisée et déchirée, vers un peuple terrible, et le plus terrible de tous¹? Le pasteur zélé n'a qu'une crainte, c'est de manquer le but de son ministère : et celle-là dissipe toutes les autres. Loin de l'arrêter, elle l'encourage, et l'élève au-dessus de toutes timides considérations. Mais les pasteurs dépourvus de zèle, ont le cœur glacé de deux frayeurs principales. Quelques-uns tremblent en considérant les propos qu'il leur faudra essayer, les railleries dont ils seront le but, les calomnies dont on les chargera, les persécutions qui s'élèveront contre eux. Est-ce pour plaire aux hommes, ou pour leur être utiles, qu'ils sont envoyés? Espèrent-ils être agréables aux méchants, en combattant leurs vices? Ces haines, ces mépris, ces reproches des pécheurs, loin de ralentir leur ardeur, doivent au contraire la ranimer. C'est à ces

ore tuo : ecce constitui te hodie super gentes et super regna; ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipas, et ædifices et plantes. *Jerem.* 1, 9, 10.

² *Ite, angeli veloces, ad gentem convulsam et dilaceratam, ad populum terribilem, post quem non est alius. Is.* xviii, 2.

prétendus maux que Jésus-Christ a attaché leur bonheur. C'est quand ils les auront supportés pour son nom qu'ils doivent se réjouir : parce que c'est alors qu'une grande récompense leur est réservée dans le ciel¹. D'autres ministres, intimidés par l'aspect des grands, taisent ou affaiblissent les vérités qu'ils sont chargés de leur présenter. Ils craignent de les aigrir par leur fermeté : ils ne craignent pas de les perdre par leur mollesse. Plus occupés de plaire aux puissans qu'à Dieu, ils bornent leur ministère à les ménager, ils ne l'emploient pas à les convertir. Ne sont-ils donc pas déjà assez corrompus, ces grands de la terre, par les adulations des enfans du siècle, sans que la vile et lâche connivence des ministres du Seigneur vienne consommer leur dépravation, et y imprimer le sceau de la religion ? Que le prêtre soit le prophète célébré par l'Ecclésiastique, qui dans au-

¹ Beati eritis cum vos oderint homines, et cum separaverint vos, et exprobraverint, et ejecerint nomen vestrum tanquam malum, propter Filium hominis. Gaudete in illa die, et exultate : ecce enim merces vestra multa est in cœlo. *Luc. vi, 22, 23.*

cun de ses jours n'a redouté les princes, et dont aucune puissance n'a pu surmonter la parole¹. Qu'il parle aux personnes élevées, avec les égards dus à leur dignité; mais en même temps avec la noble fermeté qu'il doit à son propre caractère. Qu'il respecte leur personne, mais non leurs vices. Qu'il ose dire comme un Nathan à David : Vous êtes cet homme que votre bouche vient de condamner²; comme un Jean-Baptiste à Hérode : Il ne vous est pas permis de retenir la femme de votre frère³; comme un Ambroise à Théodose : Celui que vous avez suivi dans son péché, suivez-le dans sa pénitence.

En même temps que le zèle est ardent, actif et vigoureux, il est aussi plein de douceur. Il n'est même puissant et efficace, que parce qu'il est doux. C'est à sa douceur que Jésus-Christ a attaché sa force.

¹ In diebus suis non pertimuit principem, et potentia nemo vicit illum. Nec superavit illum verbum aliquod. *Eccli.* XLVIII, 13, 14.

² Dixit Nathan ad David : Tu es ille vir. *II Reg.* XII, 7.

³ Dicebat illi Joannes : Non licet tibi habere eam. *Matth.* XIV, 4.

Apprenez de moi, dit-il à ses disciples, que je suis doux, et humble de cœur¹. Tous ses discours sont des leçons de cette admirable vertu, toutes ses actions en sont des modèles. Si deux disciples, emportés par une ardeur louable sans doute dans son motif, mais contraire à ses principes, lui demandent de faire descendre le feu du ciel sur des villes qui refusaient de le recevoir, il réprime leur impétueuse vivacité, en leur disant qu'ils ignorent de quel esprit ils sont². Et le plus doux, le plus tendre, le plus charitable des saints, a été celui qui a reçu cette grande leçon. Fidèles à cet esprit qu'ils avaient reçu de leur divin Maître, ses Apôtres, en recommandant aux fidèles les plus parfaits le zèle de l'instruction fraternelle, leur prescrivent de ne l'exercer qu'avec une entière douceur ; en considérant ce qu'ils sont

¹ Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde. *Matth.* xi, 29.

² Cum vidissent autem discipuli ejus Jacobus et Joannes, dixerunt : Domine, vis dicimus ut ignis descendat de cælo, et consumat illos ? Et conversus increpavit illos, dicens : Nescitis cujus spiritus estis. *Luc.* ix, 54, 55.

eux-mêmes, et combien ils sont sujets à la tentation ¹. En les exhortant à reprendre les esprits inquiets, ils ajoutent aussitôt l'obligation de consoler les pusillanimes, de soutenir les faibles, d'être patients envers tous ². Ils leur déclarent que si leur zèle est amer, s'ils ont dans le cœur l'esprit de contention, ils ne sont nullement revêtus de la sagesse qui descend d'en haut ³. Et, si nous remontons à la loi ancienne, quels personnages plus zélés, plus ardents pour la gloire de Dieu et le salut de leur peuple, que Moïse, à qui l'Esprit saint rend le témoignage qu'il était le plus doux des hommes ⁴; et que David, qui, pour obtenir le pardon de son péché, supplie le Seigneur de se souvenir de toute

¹ Fratres, et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis; consideraus teipsum, ne et tu tenteris. *Galat.* vi, 1.

² Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes. *I Thessal.* v, 14.

³ Si zelum amarum habetis, et contentiones sint in cordibus vestris... non est ista sapientia desursum descendens. *Jac.* iii, 14, 15.

⁴ Erat enim Moyses vir mitissimus super omnes homines qui morabantur in terra. *Num.* xii, 3.

sa douceur¹? La douceur, cette vertu si aimable, si précieuse, à laquelle Jésus-Christ a promis même le domaine de la terre², est l'arme la plus puissante, le moyen le plus assuré du zèle. A l'appât qui attire, elle joint la force qui retient. Elle étend sur toutes les autres vertus son charme délicieux; leur communique son influence insinuante, et, par l'onction salutaire qu'elle répand sur elles, leur ôte ce qu'elles peuvent avoir de rude; les rend faciles à celui qui les pratique, et agréables aux autres. Le pasteur qui à la fermeté sait joindre la douceur, est le charitable Samaritain, qui, dans les plaies qu'il traite, verse, avec le vin qui fortifie, l'huile qui adoucit. Il est tout à la fois un père qui persuade par son autorité, et une mère qui touche par sa tendresse. Il se fait chérir de ceux même qu'il corrige; et s'il ne parvient pas toujours à leur faire pratiquer la vertu, au moins il la leur fait aimer.

¹ Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus. *Ps.* cxxxī, 1.

² Beati mites : quoniam ipsi possidebunt terram. *Matth.* v, 4.

Mais ce n'est pas un véritable zèle que celui qui toujours ressemble à la colère; qui paraît plus occupé de punir que de réformer; qui ne se manifeste que par l'humeur, la brusquerie, la dureté; qui présente les emportemens de l'homme, au lieu de la charité du ministre. Loin d'attirer, il aliène; loin de gagner, il dégoûte; loin de persuader, il révolte; loin de convertir, il endurecit. Il rend le ministère de réconciliation et de paix, non-seulement inutile, mais odieux. Quels fruits peut produire un pasteur dans une paroisse tremblante à sa vue; parmi un peuple qui, n'éprouvant que les effets de son humeur sombre et farouche, ne croit pas à son intérêt et à sa bonté; et qui, ne voyant en lui qu'un maître impérieux et un censeur amer, est continuellement occupé à l'éviter? Ce sont des agneaux que Jésus-Christ a envoyés au milieu des loups¹: il n'a pas soumis ses brebis à des loups.

Le Prince des pasteurs, comme l'appelle S. Pierre, le grand Pasteur des brebis,

¹ *Ite : Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos. Luc. x, 3.*

ainsi que le nomme S. Paul, le bon Pasteur par excellence, tel qu'il se dit lui-même ¹, nous trace en détail dans son Évangile, principalement d'après son propre exemple, les devoirs qu'impose le zèle pastoral. On peut les rapporter à six chefs.

Premier devoir. Le pasteur connaît ses brebis et en est connu ². Long-temps avant Jésus-Christ Salomon l'avait recommandé : Connais avec attention ton bétail, et considère attentivement tes troupeaux ³; et S. Paul a depuis renouvelé au nom de son divin Maître ce précepte essentiel aux évêques et aux prêtres, qu'il avait rassemblés à Milet ⁴. La surveillance pasto-

¹ Cum apparuerit Princeps pastorum. *I Petr.* v, 4.

Deus pacis eduxit de mortuis pastorem magnum ovium, in sanguine testamenti æterni, Dominum nostrum Jesum Christum. *Hebr.* xiii, 20.

Ego sum pastor bonus. *Joan.* x, 11.

² Cognosco meas, et cognoscunt me meæ. *Joan.* x, 14.

³ Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera. *Prov.* xxvii, 23.

⁴ Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei. *Act.* xx, 28.

rale, générale à la fois et particulière, s'étend sur tout le troupeau, et s'attache à chacune des ouailles. Elle veille sur chaque enfant, pour qu'il soit instruit; sur chaque père de famille, pour qu'il entretienne dans sa maison la vertu et la piété; sur chaque pécheur, pour qu'il se convertisse; sur chaque juste, pour qu'il persévère. Cette vigilance attentive et continue fait connaître les qualités, pour les perfectionner; les défauts, pour les réformer; les besoins spirituels et temporels, pour y pourvoir.

Second devoir. Le bon pasteur rappelle ses brebis, et elles connaissent sa voix¹. Elles accourent avec plaisir à cette voix chérie, qu'elles sont accoutumées à entendre; qui les a rassemblées souvent, pour les entretenir des vérités saintes; et de laquelle elles reçoivent continuellement des instructions salutaires, des exhortations touchantes, de puissans encouragemens, de douces consolations.

Troisième devoir. Le bon pasteur marche

¹ Oves vocem ejus audiunt : et proprias oves vocat nominatim. *Joan.* x, 3.

à la tête de ses brebis, et elles le suivent ¹. A ses prédications verbales, il joint la prédication plus puissante encore de l'exemple. Dans la voie qu'il leur enjoint de suivre il marche le premier. Son troupeau le contemple avec admiration, et le suit avec confiance ; assuré de ne pas s'égarer sur la trace d'un tel conducteur.

Quatrième devoir. Le bon pasteur retire des bergeries du démon les brebis qui y étaient perdues : il les ramène à la bergerie du Seigneur, pour ne faire qu'un seul bercail, et un seul pasteur ². Il fait rentrer dans l'unité de l'Eglise ceux que l'erreur de leurs pères ou la leur propre en avait séparés. Attirés par les vertus, par les persuasives instructions de ce fidèle ministre, ils reviennent consoler leur tendre mère, si long-temps affligée de leur éloignement.

Cinquième devoir. Si quelqu'une des bre-

¹ Cum proprias oves emisericit, ante eas vadit : et oves illum sequuntur. *Joan.* x, 4.

² Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili : et illas oportet me adducere, et vocem meam audient et fiet unum ovile ; et unus pastor. *Joan.* x, 16.

bis qui lui sont confiées vient à s'égarer dans les sentiers tortueux du vice, le bon pasteur abandonne pour un temps, s'il le faut, toutes les autres, pour courir après celle-là. Il la poursuit avec un saint empressement, la recherche avec un soin continu, jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée. Il ne se contente pas de la ramener au bercail. Pour lui épargner la fatigue du retour, sa tendresse l'y reporte, joyeuse de revenir chargée de ce précieux fardeau ¹.

Sixième devoir. Enfin, le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ²; ce qui renferme deux obligations : l'une de sacrifier sa vie pour son troupeau, l'autre de la lui consacrer. Elles ne sont pas communes les occasions où le sacrifice de la vie est prescrit au ministre sacré ; mais elles peuvent aisément survenir. Quand la contagion dé-

¹ Quis ex vobis homo, qui habet centum oves, et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam qua perirerat, donec inveniat eam? Et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens. *Luc. xv, 4, 5.*

² Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis. *Joan. x, 11.*

vaste la paroisse qui lui est confiée, ou même attaque quelqu'un des fidèles qu'il dirige, la vue du danger le plus imminent n'arrête pas le zèle pastoral. Le prix d'une âme la récompense du sacrifice, voilà tout ce qu'il considère. Mais si le devoir de mourir pour son peuple est rare, le devoir de vivre pour lui est continuel. Le pasteur est redevable à son troupeau de toute la suite de sa vie : et tous les momens qu'il n'emploie pas au bien des âmes qui lui sont confiées, sont autant de larcins qu'il leur fait.

Ce n'est pas tout de connaître les qualités essentielles et les devoirs rigoureux du zèle sacerdotal ; pour acquérir les unes, pour remplir les autres, un moyen est nécessaire. En vain aurez-vous planté avec autant d'activité que Paul, en vain aurez-vous arrosé avec toute l'assiduité d'Apollo ; si Dieu ne donne pas l'accroissement, le champ que vous aurez cultivé restera en friche ¹. Implorez-le, ce fruit

¹ Ego plantavi, Apollo rigavit : sed Deus incrementum dedit. Itaque, neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat : sed qui incrementum det, Deus. *I Cor.* III, 6, 7.

précieux de vos travaux, de celui de qui il dépend, et qui a promis de vous accorder tout ce que vous demanderez en son nom ¹. Demandez pour vous-mêmes la grâce de force et d'unction, qui fait annoncer dignement les vérités saintes; pour les fidèles confiés à vos soins, la grâce de docilité, qui les fait recevoir. Vos prières attireront la rosée céleste, qui fera fructifier vos efforts. Vous opérerez plus de conversions au pied de l'autel, que sur le tribunal et dans la chaire. Ce fut le dernier vœu d'Etienne qui acquit Paul à la foi; ce furent les prières de Monique qui rendirent Augustin à l'Eglise: ce sera ainsi, ce sera en sollicitant la grâce par vos vœux, en la méritant par vos désirs, en la secondant par vos travaux, que vous obtiendrez l'heureux prix de votre zèle, sur la terre, par les vertus dont vous ornerez vos peuples; dans le ciel, par la récompense que vous partagerez avec eux.

¹ Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam; ut glorificetur Pater in Filio. Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam. *Joan.* XIV, 13, 14.

BON EXEMPLE

DES ECCLÉSIASTIQUES.

Ce n'est pas assez pour un ministre des autels d'être vertueux, d'être pieux, d'être zélé : il est encore nécessaire qu'il le paraisse. Il ne lui suffit pas d'être innocent : il faut qu'il soit exemplaire. En vain sa conscience ne l'accuse de rien, si la voix publique s'élève contre lui. Il ne peut pas être sans tache, à moins d'être sans reproche. Il n'est pas suffisamment saint, s'il n'est un modèle de sainteté. Si tout chrétien est débiteur de ses bons exemples, combien plus celui dont les exemples plus imposans ont une plus grande force pour attirer au bien, ou pour encourager au mal ! Du jour où il a été reçu dans le sanctuaire, sa réputation n'a plus été son bien propre : elle a appartenu, plus qu'à lui-même, au ministère dont il était revêtu. Il est devenu redevable au peuple, responsable à l'Église, comptable à Dieu. non-

seulement de l'intégrité de sa vie, mais de la publicité de cette intégrité; non-seulement de ses vertus intérieures, mais de l'opinion qu'il saurait en inspirer. Le sacerdoce est (ces comparaisons nous sont présentées par Jésus-Christ) le sel de la terre, qui la préserve de la corruption, et qui, s'il vient à perdre sa saveur piquante, n'est plus bon qu'à être jeté et foulé aux pieds. Il est la cité élevée sur la montagne sainte, vers laquelle de tous côtés se portent les regards. Il est le flambeau placé sur le chandelier, pour répandre dans toute la maison de Dieu la lumière céleste. Que votre éclat, conclut le divin Maître, brille tellement devant les hommes, qu'en voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux¹. Nous

¹ Vos estis sal terræ. Quod si sal evanuerit, in quo salietur? ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus. Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita. Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. Sic luceat lux vestra coram hominibus, et videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est. *Matth.* v, 13 et seq.

exercions auprès des fidèles un ministère semblable à celui dont Dieu charge les esprits célestes qu'il députe à la garde des hommes. Nous sommes établis de même pour les amener au salut. Mais il y a cette différence, que nous sommes leurs anges visibles, et que tous nos moyens pour les conduire, sont extérieurs et sensibles. Il est donc nécessaire que tous ces moyens de direction soient aperçus par eux, et qu'ils aient continuellement les yeux fixés sur notre conduite, afin d'y conformer la leur.

Ce ne fut pas à ses Apôtres seuls, que Jésus-Christ dans sa dernière cène intime ce précepte. Je vous ai donné l'exemple, afin que, comme j'ai fait, vous fassiez à votre tour ¹. C'est à tout le sacerdoce qu'il venait d'instituer dans leur personne, qu'il a adressé cette grande parole. Elle doit retentir dans tout le cours des siècles, et être entendue de tous ceux qui succéderont au ministère des Apôtres. Ce n'est

¹ Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis. *Joun. XIII, 15.*

pas non plus du seul acte d'humilité qu'il venait d'exercer en lavant les pieds à ses disciples, qu'elle doit être entendue. Elle s'applique à toute la suite des actions du divin Sauveur, qui étaient des exemples continuels de l'universalité des vertus. Ce qu'il a été, voilà ce que nous devons être ; ce qu'il a fait, voilà ce que nous devons faire : sa conduite, voilà notre règle ; son imitation, voilà notre devoir. Dans la voie du ciel, qu'il nous a ouverte, il a marché le premier. Mais comme le commun des hommes ne peut le suivre que de très-loin, afin qu'ils ne perdissent pas sa trace, il a mis à sa suite le ministère ecclésiastique, intermédiaire entre lui et les peuples ; qui est guidé par lui, et qui les guide ; qui ne doit jamais le perdre de vue, et qu'ils doivent sans cesse avoir devant les yeux ; qui reçoit ses exemples, et qui les leur transmet. Ainsi, s'il est permis de comparer une institution divine à des établissemens humains, ainsi dans les flottes nombreuses, des navires légers, placés à une juste distance, répètent aux vaisseaux éloignés les signaux du chef, et font exécuter ses ordres.

Tout ministre du Seigneur devrait donc se donner le droit de dire avec la sainte confiance du grand Apôtre : Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ¹ : non pas certainement que la sainteté du peuple doive être aussi grande que celle du prêtre ; mais parce qu'elle doit lui être semblable. Quand S. Paul adressait cette exhortation à ses disciples de Corinthe, il savait combien il était éloigné de l'infinie perfection, qui est l'attribut exclusif du divin Modèle. De même, en voulant que les fidèles se rendissent les imitateurs de leur pasteur, il n'ignorait pas que le pasteur doit toujours, dans la voie de la perfection, précéder ses ouailles, et les laisser à une distance derrière lui. Son intention était de former des copies, qui restassent toujours au-dessous de leur modèle, mais qui seraient d'autant plus parfaites qu'elles en approcheraient davantage.

Il était bien pénétré, ce grand docteur des nations, du devoir essentiel de l'édification, spécialement pour les ecclésiasti-

¹ Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.
I Cor. xi, 1.

ques. C'est celui sur lequel il insiste le plus dans les Épîtres adressées aux deux disciples qu'il avait établis évêques, l'un à Ephèse, et l'autre en Crète. Il enjoint à l'évêque, et sous cette dénomination il comprend les prêtres, d'être exempt de toute inculpation, de tout reproche; de faire respecter jusqu'à sa jeunesse; d'être le modèle des fidèles; de l'être en toutes choses; de se conserver irréprochables dans ses paroles; de faire en sorte que les ennemis de la religion soient tenus dans le respect, ne trouvant rien à dire contre ses ministres¹. S. Pierre, en sa qualité de prêtre, et au nom des souffrances de Jésus-Christ, dont il a été le témoin, conjure ses confrères de paître le troupeau du Sei-

¹ Oportet enim episcopum sine crimine esse. *Tit.* 1, 7.

Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse. *I Timoth.* III, 2.

Nemo adolescentiam tuam contemnat : sed exemplum esto fidelium. *Ibid.* IV, 12.

In omnibus teipsum præbe exemplum honorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate : verbum sanum, irreprehensibile : ut is qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis. *Tit.* II, 7, 8.

neur, non par la crainte, mais par la volonté; non avec un esprit de domination, mais en se faisant du fond du cœur les modèles du troupeau ¹.

Ce qu'enseignaient si fortement ces saints personnages, ils le pratiquaient eux-mêmes exactement. Ce qu'ils prescrivaient, ils le faisaient. En même temps qu'ils faisaient retentir aux oreilles la loi sainte, ils frappaient les yeux de son observation. Ils confirmaient la prédication de leurs discours, par la prédication plus puissante encore de leurs exemples. Tandis qu'ils présentaient aux nations l'Évangile, leur vie était une évangile ouvert, où elles lisaient toutes leurs obligations. Ils opéraient plus de conversions par leur sainteté que par leurs miracles. Ils se donnaient bien de la force pour faire pratiquer ce qu'ils enseignaient, ceux qui disaient, sans crainte qu'on pût le leur contester :

¹ Seniores ergo, qui in vobis sunt, obsecro, consenior et testis Christi passionum... Pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes, non coacte, sed spontanea secundum Deum... neque ut dominantes in clero; sed forma facti gregis ex animo. *I Petr.* v, 1, 2, 3.

Rendez-vous imitateurs : considérez ceux qui marchent sur nos traces, conformément au modèle que nous offrons à eux, et à vous ¹.

Ce que disait le saint vieillard Siméon de Jésus-Christ entrant pour la première fois dans le temple, tout ecclésiastique entrant dans le saint ministère doit se l'appliquer à lui-même. Il est désormais dans l'Eglise la cause de la ruine et de la résurrection de plusieurs ². Edifiant, il est impossible qu'il ne sauve pas un grand nombre d'âmes; scandaleux, il est plus impossible encore qu'il n'en fasse pas périr beaucoup. Exposée aux regards de tous les fidèles, sa conduite ne peut leur être, ni cachée, ni indifférente. Il ne peut plus se sauver, ni se damner tout seul : et il mènera à sa suite ceux dont il est devenu le conducteur, ou dans le ciel, ou dans l'enfer. Lumière du monde, il sera, ou le fanal salutaire qui montre l'entrée du port,

¹ *Imitatores mei estote, fratres, et observate eos qui ita ambulat, sicut habetis formam nostram. Philipp. III, 17.*

² *Ecce positus est hic in ruinam, et in resurrectionem multorum in Israël. Luc. II, 34.*

ou la flamme trompeuse placée par l'ennemi sur l'écueil, pour y attirer et pour perdre les imprudens qui s'y confient. L'élevation de sa dignité rend nécessairement ses exemples plus utiles, ou plus nuisibles : parce que, tombant de plus haut, ils acquièrent un plus grand poids, et produisent de plus grands effets. L'arbuste en tombant ne nuit à rien ; le chêne écrase de sa chute tout ce qui se trouve sous lui.

L'objet du ministère ecclésiastique, la fin de son institution, est de porter les hommes à la vertu. Le moyen le plus efficace et le plus certain pour l'atteindre est l'exemple. L'exemple a une autorité insinuante à la fois et tranchante, et d'autant plus forte qu'elle est plus douce. L'exemple est une instruction plus puissante que la parole, parce qu'elle est plus abrégée, et par là plus à la portée de tous les esprits, qui en sont frappés aussitôt qu'ils l'aperçoivent : parce qu'elle est plus directe ; la parole est relative à l'action, l'exemple est l'action même : parce qu'elle est plus convaincante, qu'elle dissipe tout prétexte, lève toute difficulté : parce

qu'elle est plus active, et qu'à la leçon elle joint l'encouragement : parce qu'elle est plus continue; le prêtre ne peut pas toujours exhorter, des motifs de prudence l'obligent même quelquefois à suspendre l'exercice de son zèle : mais il peut, et il doit toujours prêcher d'exemple. L'aspect seul d'un prêtre exemplaire est une exhortation continuelle : il n'a pas besoin d'élever sa voix, sa vie est une leçon solide et parfaite; son silence parle, et, plus éloquent que les plus beaux discours, instruit, persuade, touche plus profondément. Il répand sur son ministère la vénération qu'il s'attire. S'il ne fait pas pratiquer la vertu à tous les pécheurs, il la leur fait respecter; et il force à honorer Dieu ceux mêmes qu'il ne peut pas engager à le servir.

Mais si la vie édifiante du prêtre est fortement efficace pour opérer le bien, sa vie scandaleuse est malheureusement bien plus efficace encore pour produire le mal. L'un est un éloge vivant de la vertu, l'autre l'apologie publique du vice. L'un, par ses exemples, est le censeur des mœurs corrompues; l'autre, par les siens, en est le fauteur. L'un est le sanctificateur de son

troupeau, l'autre, le corrupteur. L'un est le modèle du peuple; l'autre en est la fable. L'un se fait considérer comme le ministre de Dieu, et le dispensateur de ses sacremens¹ : l'autre se fait traiter comme le suppôt du démon, et le propagateur de ses séductions. L'un se fait respecter de ceux mêmes qui ne l'imitent pas : l'autre se fait mépriser jusque des compagnons de ses désordres. Il s'accomplit tous les jours parmi nous cet oracle menaçant que, par l'organe de son Prophète, Dieu rendit contre les prêtres de la loi ancienne : Vous vous êtes écartés de ma voie ; vous avez été pour plusieurs un sujet de scandale ; vous avez violé le pacte de votre sacerdoce : pour cela je vous ai rendus vils et méprisables aux yeux de tous les peuples². Dans sa loi nouvelle il nous ordonne par son grand Apôtre de nous montrer ses di-

¹ Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei. *I Cor.* iv, 1.

² Vos autem recessistis de via, et scandalizastis plurimos in lege : irritum fecistis pactum Levi, dicit Dominus exercituum. Propter quod et ego dedi vos contemptibiles et humiles omnibus populis. *Malach.* ii, 8, 9.

gnes ministres ; de ne donner aucun scandale ; de mériter un témoignage favorable de ceux mêmes qui sont hors de l'Eglise ; afin de ne pas tomber nous-mêmes dans l'opprobre , et notre ministère dans le blâme ². En effet, ce que le monde méprise le plus souverainement, et avec juste raison, c'est un prêtre scandaleux. Et comment honorerait-il celui en qui il retrouve ce dont il rougit pour lui-même ? Il pourra l'accueillir, pour s'autoriser de ses exemples : mais ce sera avec une familiarité railleuse. Il se moquera en secret, peut-être même en public, des désordres dont il aura été le compagnon. Car le nombre le plus corrompu est celui qui exige le plus des ministres de sa religion. Par un jugement injuste peut-être relativement à eux, mais très-juste par rapport à nous, les pécheurs les plus scandaleux sont les plus

² Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum : sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros. *II Cor.* vi, 3, 4.

Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat. *I Timoth.* iii, 7.

impitoyables pour les fautes des prêtres. Ce sont ceux-là qui les condamnent le plus sévèrement, qui les raillent le plus amèrement. Dieu a voulu que le péché si grave, le scandale du prêtre, fût puni dès ce monde par le mépris des hommes les plus méprisables. Si cette rigoureuse censure se bornait à ceux qui l'ont méritée, ce ne serait pas une injustice, ni peut-être même un inconvénient. Mais le peuple est malheureusement porté à passer de l'opinion qu'il a sur le ministre, à celle qu'il doit prendre du ministère. Le blâme que le prêtre scandaleux fait tomber sur lui-même, il le fait par contre-coup retomber sur son sacerdoce. Il fait calomnier son ministère, suspecter les intentions les plus droites, accuser d'hypocrisie les vertus les plus intactes, le zèle le plus pur. Il fournit à la malignité des prétextes, faux à la vérité, mais facilement saisis, contre la sainteté même. Il fait imputer les mêmes vices à ceux que l'on voit dans les mêmes fonctions.

Ainsi celui même qui par état était strictement tenu de faire honorer le nom de

Dieu, est celui qui le fait blasphémer ¹. Elle se renouvelle tous les jours parmi nous cette antique plainte. La sentinelle qui veillait dans Israel pour le Seigneur, son prophète, est devenu un piège tendu sur tous les chemins pour la ruine du peuple, et un modèle de folie dans la maison de son Dieu ². Les pierres du sanctuaire dispersées sur tous les chemins sont devenues des pierres de scandale, contre lesquelles vont se heurter et tomber les malheureux passans. Ceux qui devaient ressusciter à la grâce les âmes mortes, sont ceux qui font périr celles qui étaient vivantes. Ils commettent autant d'homicides spirituels qu'ils entraînent de personnes dans le péché. Et qui pourrait calculer la suite immense de péchés que l'action scandaleuse d'un prêtre va faire commettre, d'abord à tous ceux qui en seront témoins, ensuite à ceux qui en entendront parler, enfin à ceux qui, ayant reçu le

¹ Nomen enim Dei per vos blasphematur inter Gentes. *Rom.* II, 24.

² Speculator Ephraim cum Deo meo, propheta laqueus ruinæ factus est super omnes vias ejus, insania in domo Dei ejus. *Osee*, IX, 8.

scandale, le transmettront à d'autres, et le perpétueront dans une suite de générations? Le peuple n'est-il donc pas déjà par lui-même assez porté au mal, sans qu'il y soit encore encouragé par ceux qui devraient l'en retirer? N'a-t-il pas assez de ses propres passions, sans y joindre l'exemple des nôtres? C'est surtout au prêtre prévaricateur que Dieu adresse ce reproche menaçant : Quelle est ton audace de publier mes justices, et de faire sortir de ta bouche les paroles de mon Testament ? De quel front en effet ose-t-il dans la chaire de vérité prescrire des vertus qu'il ne pratique pas, et tonner contre des vices dont on le voit tout chargé? Tout l'appareil de zèle dont il fait étalage n'est aux yeux des peuples qui le connaissent qu'un jeu de théâtre. Ses discours, quelque éloquens qu'ils puissent être, ne sont écoutés que comme de vaines représentations, dont on sort persuadé qu'on n'a reçu que de l'illusion. Comment persuadera-t-il, si on ne le

Peccatori autem dixit Dominus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis Testamentum meum per os tuum? *Ps. XLIX, 16.*

croit pas persuadé? et comment le croira-t-on persuadé de principes qu'il dément sans cesse! Entre le discours qui combat leurs passions, et la conduite qui les favorise, lequel choisiront ses auditeurs? Entre ses paroles qui disent, Ne faites pas ce que vous me voyez faire, et ses actions qui crient, Ne croyez pas ce que je vous dis, lesquelles frapperont le plus vivement les esprits déjà mal disposés? lesquelles trouveront plus dociles les cœurs corrompus d'avance? Ce qu'il édifiera d'une main, il le renversera de l'autre. Mais hélas! il faut un long' temps pour élever l'édifice; un moment suffit pour le détruire. Un seul scandale, surtout dans un pasteur, produit une impression plus vive, plus profonde, que des années d'édification. C'est un sublime établissement que l'humanité doit au christianisme, que dans chaque bourgade, et jusque dans les réduits les plus écartés et les plus pauvres, un ministre de Dieu, revêtu de son autorité, épure les mœurs, fasse pratiquer la vertu, réprime les crimes, corrige les vices. Mais cette institution si précieuse pour la religion et pour la société, tourne à leur préjudice,

quand les exemples du ministre, au lieu d'exciter au bien, enhardissent au mal. Et que deviendra ce malheureux peuple au fond de sa campagne, si le seul personnage qui ait la charge, le droit et les moyens de lui faire connaître, goûter et remplir ses devoirs, est celui qui l'en dégoûte, et qui l'en détourne? Nous sommes témoins des peines que se donnent les ministres fidèles, pour contenir l'effervescence des passions. Que sera-ce, quand nous verrons le ministre lui-même les autoriser, les justifier par ses exemples? Comment ne périra pas le troupeau que son pasteur mène au repaire des loups! Quelle sera la ressource du malade, si le médecin lui-même aggrave son mal?

Il est vrai, et nous ne l'ignorons pas, Jésus-Christ disait à ses disciples, et à tous ceux qui devaient à jamais le devenir : Les scribes et les pharisiens siègent sur la chaire de Moïse : observez donc, et faites tout ce qu'ils vous diront; mais gardez-vous d'agir selon leurs œuvres, car ce qu'ils disent, ils ne le pratiquent pas ¹. Prenons-nous

¹ Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et

cette parole du divin Maître pour une apologie des scribes et des pharisiens? n'est-elle pas, au contraire, une condamnation prononcée contre ces faux docteurs, et contre ceux qui leur ressembleraient? Et parmi le peuple qui entend leurs discours et qui voit leurs actions, les uns ne savent pas, les autres ne veulent pas faire ce sage discernement. Les ignorans de bonne foi, ceux qui sont plus instruits de mauvaise foi, prennent pour règle la conduite de préférence aux exhortations. Les premiers, dans la simplicité de leur cœur, croient que les actions de ceux qui possèdent la science ne sont pas criminelles, et qu'ils ne peuvent pas s'égarer à la suite de celui que Dieu leur a donné pour conducteur. Les seconds, dans l'astuce de leurs pensées, cherchent à justifier leurs désordres par l'exemple de celui qui devrait les réprimer. Ils s'attachent à observer ses défauts, pour autoriser les leurs. Ils saisissent avec une joie secrète, dans ses mauvai-

Pharisæi. Omnia ergo quæcumque dixerim vobis, servate et facite : secundum opera vero eorum nolite facere ; dicunt enim et non faciunt. *Matth.* xxiii, 2, 3.

ses mœurs, une excuse à leurs propres dissolutions. Et ainsi les uns et les autres, ou aveuglés ou encouragés, s'engagent ou se confirment dans le péché par son exemple ; ils se font, ou un funeste devoir ou un criminel plaisir de l'imiter ; ils se permettent sans remords ce qu'ils lui voient faire sans scrupule.

Ne nous le dissimulons donc pas, et reconnaissons avec douleur cette humiliante vérité : les vices des peuples ont presque toujours pour principes les vices de leurs prêtres. Cette inondation de désordre qui désole la terre, hélas ! n'est-ce pas du sanctuaire qu'elle est partie ? Au moins des prêtres édifiants eussent opposé à ses ravages une digue insurmontable. La foi même, la foi si ébranlée, presque perdue parmi nous, n'est-ce pas à nous-mêmes que nous devons imputer son affaiblissement ? Les hérésies qui divisèrent l'Eglise, il y a deux siècles et demi, donnaient pour prétexte de leur scission, et eurent pour cause principale de leurs progrès, la réforme du clergé. L'incrédulité, ce monstre de notre siècle, ne trouve-t-elle pas aussi, dans les scandales des ecclésiastiques, un principe

puissant de propagation ? Comment un pasteur pourra-t-il faire croire l'existence d'un Dieu qu'il outrage , persuader l'autorité d'une loi qu'il viole , inspirer le désir d'un paradis qu'il méprise , imprimer la terreur d'un enfer qu'il brave ? Beaucoup de pasteurs, disait le Seigneur par la bouche de Jérémie, ont détruit ma vigne ; ils ont foulé aux pieds le lieu que j'avais pris pour mon partage ; ils ont changé en un désert solitaire l'héritage que j'avais choisi et que j'avais tant embelli ; ils l'ont entièrement dissipé , et ils pleurent de ne m'avoir plus. Toute la terre est dans la désolation de la désolation, parce qu'il n'y a personne dont le cœur soit attentif¹. O vous prêtres, nous dit-il encore par un autre prophète, écoutez ceci : Un jugement rigoureux vous est réservé , parce que vous êtes devenus des pièges pour ceux qui vous regardaient, et des filets tendus sur le Tha-

¹ Pastores multi demoliti sunt vineam meam, conculcaverunt partem meam ; dederunt portionem meam desiderabilem in desertum solitudinis ; posuerunt eam in dissipationem, luxitque super me. Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde. *Jerem.* VII, 10, 11.

bor ¹. Ainsi il fit tomber sa terrible vengeance sur les prêtres enfans d'Héli; et la raison qu'en donne l'Esprit saint est que leur péché était énorme devant Dieu, en ce qu'ils détournaient les hommes de son culte ². Il nous fera rendre un compte exact des âmes qu'il nous a confiées; il nous redemandera ce dépôt qui lui est si cher; il nous ordonnera de le lui restituer tel qu'il le remit entre nos mains. Elles s'élèveront contre nous du fond de leurs abîmes, ces âmes malheureuses que nous y aurons précipitées par nos scandales; elles appelleront à grands cris sur nos têtes la vengeance que nous aurons attirée sur les leurs.

C'est donc un devoir strict, et bien plus strict pour le prêtre que pour un autre, de ne rien faire qui puisse engager le prochain à commettre une mauvaise action. Tout ce qui est pour autrui une occasion de péché est dans nous un péché grave. Et ne par-

¹ Audite hoc, sacerdotes... Quia vobis iudicium est, quoniam laqueus facti estis speculationi, et recte expansum super Thabor. *Osee*, v, 1.

² Erat ergo peccatum puerorum grande nimis coram Domino, quia retrahebant homines a sacrificio Domini. *I Reg.* II, 17.

lons pas seulement ici des actions criminelles, qui encouragent à en faire d'autres : les actions même innocentes cessent de l'être ; de légitimes elles deviennent interdites, aussitôt qu'elles peuvent, même mal à propos, scandaliser quelqu'un de nos frères. Notre ministère nous impose à cet égard, vis-à-vis d'eux, non-seulement une exactitude entière, mais une délicatesse scrupuleuse ; nous devons ménager leurs faiblesses, respecter jusqu'à leurs erreurs. Le grand Apôtre nous donne de ce devoir important le précepte et l'exemple. Dans les contestations élevées à Rome au sujet des viandes prohibées dans l'ancienne loi comme impures, et à Corinthe relativement à celles qui avaient été offertes aux idoles, il décide qu'il est permis de se nourrir des unes et des autres ¹. Mais il ajoute qu'il ne faut pas, pour de la nourriture, détruire l'œuvre de Dieu ; que tout est pur à

¹ Is qui manducat, non manducantem non spernat ; et qui non manducat, manducantem non judicat ; Deus enim illum assumpsit. *Rom. xiv, 3.*

Esca autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus ; neque si non manducaverimus, deficiemus. *I Cor. viii, 8.*

la vérité , mais que c'est un mal de scandaliser par ce que l'on mange ; qu'il ne faut, ni manger de la chair, ni boire du vin, ni faire aucune autre chose qui soit pour le frère une occasion de chute, de scandale ou d'affaiblissement ¹ ; qu'on doit soigneusement prendre garde d'user de la liberté accordée à cet égard, de manière à en faire une pierre d'achoppement pour les faibles ; que ce serait perdre sciemment un frère pour qui Jésus-Christ est mort ; qu'en péchant de la sorte contre ses frères, on pèche contre Jésus-Christ ; et il finit par déclarer que si ce qu'il mange scandalise un de ses frères , il n'en mangera jamais, pour ne pas lui donner ce scandale ¹. Abstenez-

¹ Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem sunt munda , sed malum est homini, qui per offendiculum manducat. Bonum est non manducare carnem et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur. *Rom.* XIV, 20, 21.

² Videte autem ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis..... Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est? Sic autem peccantes in fratres, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis. Quapropter si esca scandalizat fratrem

vous donc, c'est encore un précepte du même Apôtre, abstenez-vous, non-seulement de ce qui est mal, mais de tout ce qui en a l'apparence¹. Le monde, soit par malignité, soit par intérêt, soit pour railler, soit pour s'autoriser, ne se contente pas de relever les vices qui le frappent dans nous, il les recherche avec attention et avec ardeur; il observe, il épie nos discours, nos actions; il tâche de deviner nos pensées; s'il découvre en nous un défaut, il l'aggrave; s'il n'en aperçoit pas, il en soupçonne; il interprète en mal ce qui en est susceptible, et aussitôt qu'il nous voit un tort possible, il le croit ou il affecte de le croire pour le publier. A ces jugemens souvent injustes, presque toujours trop sévères, il ne suffit pas d'opposer l'innocence de notre vie, il faut les confondre par la certitude, par la publicité de cette innocence.

Sur ce que nous disons qu'il faut s'abste-

meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem. *I Cor.* viii, 9, 11, 12, 13.

¹ Ab omni specie mala abstinete vos. *I Thes.* v, 22.

nir des choses innocentes qui peuvent scandaliser, il y a deux observations importantes à faire, qui sont deux modifications, deux restrictions à l'universalité du principe. D'abord nous ne prétendons pas qu'il soit permis d'omettre par ce motif les choses positivement prescrites. La crainte de scandaliser ne doit pas nous empêcher de remplir un devoir. Le risque de donner à autrui un prétexte mal fondé de pécher ne doit pas nous faire pécher nous-mêmes. Ensuite, ce sont les âmes trop délicates et scrupuleuses que nous devons éviter de scandaliser par les actions innocentes; ce ne sont pas les âmes impies qui affectent de se scandaliser de tout, parce que réellement elle s ne se scandalisent de rien; calomniant sans pudeur les actions les plus vertueuses, pour décrier les vertus mêmes. Ainsi le divin Modèle opérait ses guérisons le jour du sabbat, sans être arrêté par les vains propos des scribes, des pharisiens et des prêtres. C'est la faiblesse que nous devons ménager, ce n'est pas la dépravation.

En quoi doit consister l'édification prescrite aux ecclésiastiques? En tout, répond

le docteur des nations ¹. Il n'y a pas de vertu dont ils ne doivent être les modèles, pas de bonne œuvre dont ils ne doivent donner des exemples. Ce serait un champ trop vaste à moissonner, que de détailler tous les objets qu'embrasse l'édification ecclésiastique ; mais on peut en général les rapporter à trois points : le ministre sacré doit se montrer exemplaire principalement dans sa personne, dans sa conversation, dans ses fonctions.

Que votre modestie soit connue de tous les hommes ², dit S. Paul. Toute la personne de l'ecclésiastique doit annoncer extérieurement la modestie de son âme, ses manières graves sans morgue, son ton digne sans hauteur, son maintien poli sans familiarité, ses discours circonspects sans dissimulation, ses démarches mesurées sans

¹ In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate. *Tit.* 11, 7.

Nemo adolescentiam tuam contemnat, sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate. *I Timoth.* 1V, 12.

² Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. *Philipp.* 1V, 5.

affectation, toute la suite de sa vie régulière sans air de prétention. C'est presque toujours de l'inconstance, de la légèreté de l'esprit que naissent les mouvemens mal ordonnés du corps; au contraire, l'extérieur modeste et composé annonce et maintient la piété intérieure; la retenue des sens dans la bienséance chrétienne marque le recueillement de l'esprit; le calme du dehors fait juger la tranquillité du dedans. La sagesse de l'homme, dit le sage, se manifeste jusque sur son visage¹; elle le dirige dans toutes les actions de sa vie; elle le suit jusque dans les épanchemens d'une innocente gaieté.

Car il ne faut pas croire que la vertu exemplaire du prêtre le rende sauvage et morose. Placé par son état au milieu du monde, il sait vivre avec lui sans s'y livrer; et, en communiquant avec lui, ne pas s'en laisser corrompre. Il l'attire, par ses manières engageantes, aux principes évangéliques, et il ne se laisse pas entraîner aux

¹ In facie prudentis lucet sapientia. *Prov.* xvii, 24.

Sapientia hominis lucet in vultu jus. *Eccl.* viii, 1.

le docteur des nations ¹. Il n'y a pas de vertu dont ils ne doivent être les modèles, pas de bonne œuvre dont ils ne doivent donner des exemples. Ce serait un champ trop vaste à moissonner, que de détailler tous les objets qu'embrasse l'édification ecclésiastique ; mais on peut en général les rapporter à trois points : le ministre sacré doit se montrer exemplaire principalement dans sa personne, dans sa conversation, dans ses fonctions.

Que votre modestie soit connue de tous les hommes ², dit S. Paul. Toute la personne de l'ecclésiastique doit annoncer extérieurement la modestie de son âme, ses manières graves sans morgue, son ton digne sans hauteur, son maintien poli sans familiarité, ses discours circonspects sans dissimulation, ses démarches mesurées sans

¹ In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate. *Tit.* II, 7.

Nemo adolescentiam tuam contemnat, sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate. *I Timoth.* IV, 12.

² Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. *Philipp.* IV, 5.

affectation , toute la suite de sa vie régulière sans air de prétention. C'est presque toujours de l'inconstance, de la légèreté de l'esprit que naissent les mouvemens mal ordonnés du corps ; au contraire, l'extérieur modeste et composé annonce et maintient la piété intérieure ; la retenue des sens dans la bienséance chrétienne marque le recueillement de l'esprit ; le calme du dehors fait juger la tranquillité du dedans. La sagesse de l'homme, dit le sage, se manifeste jusque sur son visage ¹ ; elle le dirige dans toutes les actions de sa vie ; elle le suit jusque dans les épanchemens d'une innocente gaieté.

Car il ne faut pas croire que la vertu exemplaire du prêtre le rende sauvage et morose. Placé par son état au milieu du monde, il sait vivre avec lui sans s'y livrer ; et, en communiquant avec lui, ne pas s'en laisser corrompre. Il l'attire, par ses manières engageantes, aux principes évangéliques, et il ne se laisse pas entraîner aux

¹ In facie prudentis lucet sapientia. *Prov.* xvii, 24.

Sapientia hominis lucet in vultu jus. *Eccl.* viii, 1.

maximes mondaines. Il allie, avec une prudente circonspection, les convenances sociales et la décence sacerdotale. L'ecclésiastique qui n'a pas l'esprit de son état a besoin de se répandre au dehors, et partout où il se montré il fait voir son inutilité, sa dissipation, souvent ses scandales. Le ministre pieux se présente quelquefois dans le monde, non pour son plaisir, mais pour l'avantage du monde; il s'en retire souvent pour se pénétrer plus profondément des principes qu'il vient ensuite y rapporter. Ainsi il rend sa retraite même utile à son troupeau; il y puise le recueillement pour répandre l'édification. S'il fuit les assemblées mondaines, dissipées, légères, dans lesquelles sa vertu, ou au moins sa réputation, courraient des risques, il se produit volontiers dans les sociétés vertueuses, et c'est pour les rendre plus vertueuses encore. Ses conversations, assaisonnées du sel de la sagesse, le sont aussi, selon les convenances, de celui de la gaieté; en même temps qu'elles prêchent la vertu, elles l'insinuent; en la persuadant, il la rend aimable, et c'est en la faisant chérir qu'il la fait pratiquer.

C'est surtout dans l'exercice de ses fonctions, que le prêtre est tenu du devoir sacré de l'édification. Dans le ciel, les anges ne chantent le cantique éternel de la sainte Trinité que prosternés devant elle, pénétrés de respect, saisis de tremblement. Sur la terre, le prêtre, revêtu du même ministère, doit l'exercer avec la même vénération, avec la même frayeur. Tantôt organe de tout le peuple pour lequel il intercède et dont il porte les vœux, tantôt ministre de Dieu dont il apporte, répand et distribue les grâces, il doit s'élever à la hauteur de ses sublimes fonctions, et s'en rendre digne par la manière de les exercer. Ce n'est qu'en donnant lui-même l'exemple du plus profond respect pour les saints mystères qu'il célèbre, qu'il pourra l'imprimer au peuple qui le contemple. Comment inspirera aux fidèles la dévotion, le recueillement, la ferveur qui doivent les animer devant notre adorable sacrifice, celui qui présente à leurs adorations la Victime sainte avec un air dissipé, une démarche légère, des regards distraits, un ton précipité? La modestie, la gravité, la dignité du sacrificateur montre au peuple as-

semblé la grandeur, l'importance, la sublimité du sacrifice ; son indévotion, son inattention, son air évaporé, sont un sujet de douleur pour les pieux, de scandale pour les faibles, d'affermissement dans leur lâcheté pour les tièdes, de dérision pour les libertins, de contradiction et d'objection pour les incrédules.

Mais cette édification qui nous est tant recommandée, n'est-elle pas en opposition avec l'humilité qui nous est si impérieusement prescrite ? Le devoir de faire connaître le bien que l'on fait, et celui de le cacher, peuvent-ils s'observer ensemble ? Comment concilier le précepte de laisser ignorer à la main gauche le bien que fait la droite ¹, avec le commandement de faire voir aux hommes ses bonnes œuvres ? Non, la loi que Jésus-Christ a donnée au monde

¹ Cum ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in synagogis et in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Te autem faciente eleemosynam, nesciat manus tua sinistra quid faciat dextera tua ; et sit eleemosyna tua in abscondito ; et pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi. *Matth.* vi, 2, 3, 4.

n'est pas contradictoire ; on peut laisser connaître le bien que l'on fait, ou pour son avantage, ou pour celui du prochain, ou pour en retirer des éloges, ou pour engager les autres à faire de même : l'un est édification, l'autre est hypocrisie, et il y a entre ces deux choses toute la distance qui est entre la charité et la vanité ; elles diffèrent par leur motif, par leur but et par leur mode. Par leur motif, elles agissent, l'une pour la gloire de Dieu et le bien du prochain, l'autre pour sa propre utilité ; par leur but, l'une n'a en vue que les biens spirituels, l'autre recherche ses avantages temporels ; par leur mode, l'une, sans affectation, laisse apercevoir ses bonnes œuvres, l'autre en fait parade. Considérons les deux préceptes du Sauveur que l'on voudrait mettre en opposition. Dans l'un, il défend d'étaler avec affectation ses aumônes, de les faire précéder par le son de la trompette, d'avoir pour objet les louanges des hommes ; et c'est à cette occasion qu'il recommande de laisser ignorer à la main gauche l'aumône que distribue la droite. Dans son autre commandement, il veut, comme nous l'avons vu, que ses ministres

fassent honorer Dieu par l'exemple de leur sainteté ; et c'est pour cela qu'il leur prescrit de faire briller leur lumière devant les hommes , en sorte que leurs bonnes œuvres en soient vues. Ainsi se concilient pleinement ses deux commandemens : il ordonne de porter les autres au bien , il défend de chercher à s'en faire louer , et , en recommandant de faire connaître ses vertus , il interdit de les affecter. Ces deux préceptes sont si peu contraires l'un à l'autre , que les prêtres les plus édifiants sont constamment les plus humbles ; ils font le bien et n'en désirent pas la gloire ; ils y portent les autres , et rejettent leurs éloges. Et lorsque par leurs exemples ils ont engagé des âmes à Dieu , ils disent du fond de leur cœur : Nous sommes des serviteurs inutiles , nous n'avons fait que ce que nous devions¹.

¹ Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis , dicite : Servi inutiles sumus , quod debuimus facere , fecimus. *Luc.* xvii , 10.

DEVOIR DE LA PRIÈRE.

La prière est pour tous les fidèles un devoir essentiel; devoir que leur impose le précepte formel de Jésus-Christ, devoir auquel les rappelle sans cesse le sentiment de leurs besoins. La grâce est nécessaire à l'homme pour opérer le bien, la prière lui est nécessaire pour obtenir la grâce. Celui-là, dit S. Augustin; sait bien vivre, qui sait prier; par la raison contraire, celui qui ne prie pas, ou qui ne prie pas bien, vit infailliblement mal! il est dans le champ du Seigneur une plante qui, ne recevant pas de la terre les sucs nourriciers, languit, se fane, et ne tarde pas à périr.

Si celui qui n'est que citoyen du royaume de Dieu a un besoin essentiel de la grâce, n'est-elle pas plus nécessaire encore à celui qui en est le ministre? Si, sans la prière, le fidèle est dans l'impuissance de remplir ses obligations, comment sans la prière sera-t-il possible au prêtre de s'ac-

atteindre le haut degré d'élévation où ils sont parvenus.

On distingue deux sortes de prières : l'une privée, que chacun fait en son propre nom pour satisfaire sa dévotion particulière ; l'autre publique, et celle-là est encore de deux espèces : savoir, les prières qui se font en commun par des personnes réunies, et celles qui se font en particulier, mais au nom de toute l'Eglise et par son ordre. Telle est spécialement la récitation de l'office divin prescrite à tous les ecclésiastiques pourvus de bénéfices, ou constitués dans les ordres sacrés. Quoique le bréviaire soit la seule prière nommément ordonnée, et positivement déterminée dans son mode, on peut dire avec vérité, dans un sens étendu, que toutes les prières du prêtre sont des prières publiques. Son caractère de médiateur, d'intercesseur public ne le quitte jamais ; c'est toujours l'Eglise qui prie par lui. De même que toutes les paroles de vie qu'il adresse au peuple sont les paroles de Dieu dont il est le ministre, de même toutes les prières qu'il adresse à Dieu sont les prières du peuple dont il est le représentant. Dieu instruit par son or-

gane, le peuple supplie par sa voix. Lors même qu'il intercède pour sa propre personne, c'est encore pour les fidèles qu'il implore la bonté divine, puisqu'il sollicite auprès d'elle les moyens de leur être plus utile.

La prière du prêtre a donc deux objets : lui-même, et le peuple qui lui est confié¹. Considérée par rapport à lui, elle est, tout ensemble, son salut dans les dangers, sa force dans les tentations, son repos dans les fatigues, sa consolation dans les peines.

Placés par notre état au milieu du monde, nous respirons sans cesse son air contagieux, et nous ne devons pas nous en laisser infecter. Continuellement environnés, recherchés, sollicités par ses séductions et ses illusions si flatteuses, il faut que nous nous tenions continuellement en garde contre elles et contre nous-mêmes. Il est bien difficile, dit un saint Père, que ce tourbillon de poussière à travers lequel nous marchons ne salisse pas les cœurs

¹ Et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis. *Hebr.* v, 5.

même religieux ¹. A ces périls communs à tous ceux qui vivent dans le monde, notre ministère en ajoute de particuliers. C'est pour nous spécialement qu'outré-passer le bien est faire le mal, et notre position nous expose sans cesse à tous les excès opposés : excès de rigorisme ou de relâchement dans l'instruction, excès d'emportement ou de mollesse dans l'exhortation, excès de dureté ou de faiblesse dans la correction, excès de lenteur ou de précipitation dans les fonctions. Et seulement lorsque nous sommes assis sur le sacré tribunal, confidens des faiblesses d'un sexe fragile, combien n'avons-nous pas à craindre que notre imagination, peut-être même notre cœur, n'en restent souillés? Celui pour qui nous courons tant de dangers est le seul qui puisse nous en préserver; lui seul peut nous inspirer les précautions qui les font éviter, le courage qui y soutient, la prudence qui en fait sortir; lui seul peut nous communiquer la force de triompher des

¹ Dum per varias actiones vitæ hujus sollicitudo distenditur, necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere. *S. Leo, sermo VI, de quadrag.*

tentations dont nous sommes plus violemment assaillis que d'autres, car c'est surtout autour de nous que, semblable à un lion, l'ennemi du salut rôde avec une infatigable activité¹; il compte que la perte du pasteur lui livrera le troupeau sans défense : c'est contre lui qu'il dirige ses principales attaques. Comment, si nous restons livrés à notre faiblesse, pourrions-nous résister à un ennemi infiniment plus fort et plus habile que nous? Comment ne succomberons-nous pas à des tentations si multipliées, si variées, si fortes, si séduisantes, qui nous assiègent à tout moment, et de tous côtés, soit comme hommes, soit comme prêtres? Nous n'avons, pour sortir triomphans de ces dangers et de ces combats, qu'un seul moyen, mais un moyen facile, efficace, assuré : c'est la prière. N'eût-elle que l'avantage de nous occuper entièrement de Dieu, par là même elle nous distrait des dissipations mondaines. Entièrement plein de l'idée de son Créateur, l'esprit est vide des pensées dange-

¹ Adversarius vester diabolus, tanquam leo rugiens circuit, quærens quem devoret. *I Petr.* v, 8.

reuses qui sont le commencement de la tentation, et le principe du péché. Le premier bienfait de la prière est de prévenir la tentation, de l'arrêter à l'entrée du cœur, de l'empêcher d'y pénétrer. Veillez et priez, dit le divin Maître, pour ne pas entrer en tentation ¹. Le second, et le principal bienfait de l'oraison, est d'implorer et d'obtenir le secours de l'Allié tout-puissant avec lequel nous sommes assurés de triompher. Il nous est promis ce secours invincible, mais il n'est promis qu'à nos prières; Dieu désire nous l'accorder, mais il exige que nous le sollicitons. Notre prière est comme un traité d'alliance, par lequel il se déclare notre auxiliaire contre l'ennemi commun. Pouvons-nous manquer de vaincre, quand, comme dit l'Apôtre chéri, celui qui est au-dedans de nous pour nous défendre est plus fort que celui qui nous attaque au dehors ². Le Seigneur est mon aide, dit David, je ne crains point ce que les hommes

¹ Vigilate, et orate, ut non intretis in tentationem. *Matth.* xxvi, 41.

² Vicistis; eum quoniam major est qui in vobis est, quam qui in mundo. *I Joan.* iv, 4.

peuvent me faire ; le Seigneur est mon aide, je braverai mes ennemis ¹. Que tous les camps de l'enfer se réunissent contre moi, mon cœur ne les redoutera point ; qu'ils me livrent la bataille, ma confiance est en Dieu ².

A la force qui fait surmonter les obstacles, la prière joint les douceurs qui font l'agrément et le charme de notre ministère. Prêtres mondains, ce langage vous est étranger ; vous ne le comprendrez pas, vous qui n'avez jamais senti les satisfactions, les joies pures que l'on goûte dans le commerce avec Dieu. Interrogez ceux de vos confrères que leur haute sainteté a familiarisés avec ce pieux exercice ; ils vous diront que c'est aux pieds de Jésus-Christ qu'ils trouvent le délassement de leurs pénibles travaux, qu'ils puisent l'encouragement et la force pour les reprendre ; ils vous apprendront (et puissiez-vous enfin

¹ Dominus mihi adjutor : non timebo quid faciat mihi homo. Dominus mihi adjutor, et ego despiciam inimicos meos. *Ps.* cxvii, 6, 7.

² Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum ; si exurgat adversum me prælium, in hoc ego sperabo. *Ps.* xxvi, 3.

les entendre, les croire, les imiter), ils vous apprendront que c'est dans les entretiens avec Dieu qu'ils puisent les touchantes consolations si nécessaires dans les traverses, dans les dégoûts, dans les peines que fait éprouver la pratique du ministère; ils vous diront quelle joie inonde leurs cœurs, quand, au sortir de leurs laborieux travaux, ils vont, tantôt rendre grâces à Dieu des succès qu'il leur a accordés, tantôt lui en demander l'accroissement, tantôt se consoler avec lui du malheur de n'en avoir pas obtenu. Malheureux, qui n'avez jamais éprouvé ces tendres effusions de l'âme sainte dans le cœur de Dieu, vous ne connaissez de votre état que ce qu'il a de pénible et de rigoureux; vous ignorez ce qu'il a de doux et de consolant!

Prier pour soi-même n'est pas le seul devoir du prêtre; il est aussi, comme nous l'avons dit, rigoureusement obligé à prier pour le peuple. C'est pour conduire les hommes au salut que son ministère est institué; il doit employer à cet objet cher et sacré tous les moyens qui sont en son pouvoir, et la prière est un des plus puissans. Les fidèles ont donc à ses prières,

comme à toutes ses autres fonctions, un droit incontestable. C'est une dette, qu'à son entrée dans le sanctuaire il a contractée, et envers Dieu qui lui en a imposé l'obligation, et envers ceux pour le salut desquels elle lui a été imposée. C'est sa voix que les fidèles viennent implorer pour être protégés auprès du trône céleste, et obtenir les dons qui en découlent. C'est à sa voix, à sa puissante intercession, que Dieu accorde pour l'ordinaire ses bienfaits. Il est le canal sacré qui communique du ciel à la terre, par lequel montent les vœux et descendent les grâces. Placé entre le vestibule et l'autel, il gémit sans cesse pour le peuple et implore sur lui la miséricorde céleste¹. Loin de moi, disait le prêtre Samuel aux Israélites, cet énorme péché contre Dieu, que je cesse de prier pour vous² ! Le grand Apôtre répète souvent à ses disciples qu'il remplit continuellement

¹ Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini, et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo. *Joel*, II, 17.

² Absit autem a me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro vobis. *I Reg.* XII, 23.

pour eux ce devoir cher et sacré¹. Et pourquoi donc a-t-il fallu nous en faire une obligation? Un pasteur qui hérite son troupeau n'en trouve-t-il pas le principe dans son cœur? Connaissant tout le bien que ces oraisons attirent sur ce peuple, peut-il se résoudre à l'en priver? Quels que soient les besoins spirituels des fidèles, les supplications de leur pasteur ont la force de les leur procurer. S'agit-il de ramener le pécheur des voies de l'iniquité? il est un Étienne obtenant la conversion de Paul. Faut-il détourner le glaive de la justice suprême suspendu sur les prévaricateurs? il est un Aaron placé entre les vivans et les morts, et, par ses vœux ardents, faisant cesser la plaie qui désole Israël². Veut-il faire des-

¹ Non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis. *Ephes.* 1, 16.

Non cessamus pro vobis orantes, et postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus in omni sapientia et intellectu spirituali. *Coloss.* 1, 9.

Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri, semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis, cum gaudio deprecationem faciens. *Philip.* 1, 3, 4.

² Stans inter mortuos ac viventes, pro populo deprecatus est, et plaga cessavit. *Num.* xvi, 48.

cendre sur le peuple les grâces d'en-haut ?
 il est un Elie ouvrant le ciel par ses orai-
 sons, et attirant sur la terre la rosée céleste
 qui lui fait produire des fruits abondans ¹.
 Est-il question de fortifier une âme dans
 les tentations, et de lui donner la victoire
 sur l'ennemi du salut ? il est un Moïse le-
 vant les mains au ciel tandis qu'Israël com-
 bat, et le faisant triompher d'Amalec ².
 Combien de fois la prière de ce saint con-
 ducteur n'éteignit-elle pas dans la main de
 Dieu les foudres allumés contre son peuple ³ !

¹ Rursum oravit, et cœlum dedit pluviam. Terra
 dedit fructum suum. *Jac.* v, 18.

² Cumque levaret Moyses manus, vincebat Is-
 rael : sin autem paululum remisisset, superabat
 Amalec. *Exod.* xvii, 11.

³ Moyses autem orabat Dominum Deum suum,
 dicens... Placatusque est Dominus ne faceret ma-
 lum quod locutus fuerat adversus populum suum.
Exod. xxxii, 11, 14.

Dominus iratus est : et accensus in eos ignis Do-
 mini devoravit extremam castrorum partem. Cum-
 que clamasset populus ad Moysen, oravit Moyses
 ad Dominum, et absorptus est ignis. *Num.* xi, 1, 2.

Et ait Moyses ad Dominum... Dimitte, obsecro,
 peccatum populi hujus secundum magnitudinem
 misericordie tuæ... Dixitque Dominus : Dimisi
 juxta verbum tuum. *Num.* xiv, 13, 19, 20.

Et il semble même, ce que nous n'oserions imaginer si le livre saint ne nous le révélait pas, il semble que Dieu croyait ne pas pouvoir résister à ses instances ; puisque, voulant punir les Israélites, il lui demande pas l'implorer pour eux ¹. Ainsi le Maître suprême, imposant à ses ministres le devoir de l'invoquer pour le peuple, attache à leur invocation une efficacité particulière. Il est naturel de penser que les prières qu'il a commandées lui sont les plus agréables, et qu'il exauce avec une complaisance spéciale des vœux qui lui sont offerts par son ordre. Combien donc se rend coupable le ministre qui néglige un si saint, si efficace, si nécessaire exercice ! Quel compte n'aura-t-il pas à rendre des prières qu'il aurait dû faire, et qu'il a omises ; des dons de tout genre qu'il aurait pu attirer sur les fidèles, et qu'il a laissés dans les trésors célestes ; de tous les biens qu'il aurait été en son pouvoir et de son devoir de distribuer, et

¹ Rursumque ait Dominus ad Moysen : Cerno quod populus iste duræ cervicis sit : Dimitte me, ut irascatur furor meus contra eos, et deileam eos.
Exod. xxxii, 9, 10.

dont, par son défaut de piété, il s'est rendu incapable? Entreprendra-t-il d'exhorter à la vertu, s'il n'a pas attiré par ses vœux l'onction sur ses discours, la docilité sur ses auditeurs? Il ne sera qu'un airain sonnant, une cymbale retentissante. Essaiera-t-il de tonner contre les vices? d'où aura-t-il tiré le zèle qui en donne la force? Cherchera-t-il à calmer la colère céleste, lui qui a besoin de l'apaiser pour lui-même, et qui peut-être est celui qui l'attire? Formera-t-il des hommes d'oraison, ne l'étant pas? S'efforcera-t-il de verser des adoucissemens dans des âmes affligées? N'ayant pas puisé dans la source sacrée les paroles de consolation, celles qu'il adressera seront froides comme son cœur; et, tel que les austères amis de Job, il ne sera qu'un consolateur à charge¹. Offrira-t-il la victime de propitiation? Quelles bénédictions attirera celui qui est lui-même un objet de malédiction? Tous ses travaux en un mot resteront sans succès, parce qu'il aura travaillé seul. En vain aura-t-il labouré, planté,

¹ *Audivi frequenter talia, consolatores onerosi omnes vos estis. Job, xvi, 2.*

arrosé, il ne verra pas d'accroissement, il ne recueillera pas de fruit, ne l'ayant pas sollicité auprès de celui de qui seul il peut en obtenir.

Il faut toujours prier, et ne jamais cesser ¹, disait à ses disciples le divin Sauveur. Son grand Apôtre nous répète de sa part cette importante leçon ². Long-temps auparavant l'Esprit saint l'avait donnée aux Juifs par l'organe de l'Ecclésiastique ³. Le saint homme Tobie exhortait son fils à remplir constamment ce devoir si nécessaire en soi, si utile pour tout le cours de la vie ⁴ : et David adressait au Seigneur ses supplications à toutes les heures du jour ⁵. Le corps, qui vit de l'air, l'attire sans cesse

¹ Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere. *Luc.* xviii, 1.

² Per omnem orationem et obsecrationem orantes omni tempore in spiritu. *Ephes.* vi, 18.

Orationi instate, vigilantes in ea in gratiarum actione. *Coloss.* iv, 2.

³ Non impediarius orare semper. *Eccli.* xviii, 22.

⁴ Omni tempore benedic Deum : et pete ab eo, ut vias tuas dirigat ; et omnia consilia tua in ipso permaneant. *Tob.* iv, 20.

⁵ Vespere et mane et meridie narrabo et annuntiabo : et exaudiet vocem meam. *Ps.* liv, 18.

par la respiration : l'âme, qui vit de la grâce, doit l'attirer de même par la prière. Ministres du culte divin, chargés par état d'offrir les vœux des peuples avec les nôtres, revêtus d'un pouvoir spécial pour les faire agréer, c'est nous qui sommes principalement tenus à cette continuité d'oraison. Notre ministère cesse en quelque sorte, quand nous cessons de prier. Ce n'est pas cependant dans le sens strict et littéral que ce précepte doit être entendu, même par nous. En remplissant la totalité du devoir, gardons-nous du scrupule qui l'outré-passe et le rend impraticable. La prière ne doit, ni ne peut même être dans l'homme une action continuellement prolongée. Elle peut, elle doit être dans le prêtre un état habituel constamment soutenu. L'habitude de la prière, l'esprit de prière, voilà ce que Dieu exige de nous. Cet esprit d'oraison doit nous accompagner partout : dans nos fonctions, pour les animer ; dans nos études, pour les faire fructifier ; dans le monde, pour l'édifier ; dans nos actions les plus indifférentes, pour les offrir à Dieu ; dans nos récréations même, pour les sanctifier. Cette

habitude, comme toutes les autres, ne se contracte, et ne se maintient que par des actes fréquemment répétés. Mais ne nous en effrayons pas. Si nous aimons véritablement Dieu, il nous sera doux de nous entretenir souvent avec lui; et sa grâce, que nous attirerons par nos prières, nous les rendra plus agréables encore. Et que peuvent donc avoir de pénible de courts et rapides élancemens de l'âme vers Dieu? Car ce ne sont pas de longues oraisons habituelles qui nous sont commandées. La multiplicité même des genres de prière nous en facilite l'usage. La demande d'une grâce, un remerciement d'en avoir obtenu, la contemplation des grandeurs divines, un regret des péchés, un acte, ou de foi, ou de charité, ou d'humilité, ou de résignation, ou de toute autre vertu, sont de véritables et de méritoires oraisons. Le désir même de prier est reçu comme une prière par celui dont l'oreille entend jusqu'à la préparation du cœur ¹.

Ils sont donc aussi déraisonnables dans

¹ Præparationem cordis eorum audivit auris tua.
Ps. x, 17.

leur prétexte, que coupables dans leur omission, ceux qui, pour se dispenser de la prière, allèguent la multiplicité de leurs fonctions, et qui prétendent que la continuité de leurs travaux ne leur laisse aucuns momens à employer en oraison. Pour juger de la futilité de cette excuse, il n'y a qu'à considérer quels sont ceux qui la proposent. Vous ne l'entendrez jamais sortir de la bouche de ces prêtres religieux que distingue l'assiduité aux devoirs de leur ministère. Ce sont, au contraire, les prêtres les moins occupés qui se plaignent du poids de leurs occupations. Ce sont les plus dissipés qui ne trouvent pas le temps de se recueillir. Que ceux qui tiennent ce répréhensible langage emploient en oraison tout le temps qu'ils perdent sans rien faire, ou qu'ils consomment en frivolités : l'oraison sera la plus longue de leurs fonctions.

Sans doute l'esprit de prière, quelque continu qu'il soit, ne doit jamais nous absorber au point de nous faire omettre les devoirs auxquels notre état nous astreint. Un objet principal de nos prières est de nous rendre plus dignes et plus coupables

d'exercer nos saintes et pénibles fonctions. Il se rendrait donc coupable le ministre qui emploierait à l'oraison le temps qu'il doit à l'exercice de son ministère. Il intervertirait l'ordre de ses obligations : il manquerait à Dieu, qui les lui a imposées ; à son peuple, à qui il en est redevable. La pratique d'une prière non interrompue est le privilège de ces pieux solitaires, qui, au fond de leurs asiles sacrés, élèvent sans cesse leurs vœux vers le Seigneur. Mais notre ministère ne nous permet pas cette continuelle consolation. Il nous oblige, non-seulement à prier pour le salut de nos frères, mais à y travailler. Nos supplications y sont utiles, mais insuffisantes. Nous devons joindre nos prières à nos fonctions ; nous préparer aux fonctions par la prière, et ensuite par la prière nous délasser des fonctions ; agir comme Marthe pour l'œuvre du Seigneur, et avec Marie venir nous reposer à ses pieds. Et comment ose-t-on opposer deux obligations qui, dans l'esprit de l'Eglise, et d'après ses règles, sont intimement et constamment unies ? Les saintes cérémonies qui confèrent la grâce ne sont jamais

séparées de l'oraison qui l'attire. Il n'y a pas dans le ministère une fonction publique qui ne soit accompagnée de prières, beaucoup ne s'exercent que par des prières : le saint sacrifice en est composé ; les rites des sacremens sont des supplications ; la prédication de la parole divine est toujours précédée d'une invocation. Loin d'éloigner les prêtres de la prière, leurs fonctions les y rappellent sans cesse.

Cet esprit d'oraison, cette habitude, ce goût de la prière, qui animent le prêtre religieux, le ramènent chaque jour à un pieux exercice souverainement important, et pour lui-même et pour son ministère. C'est celui de la méditation, autrement appelée l'oraison mentale. Il commence toutes ses journées par se mettre en la présence de Dieu , et par méditer devant lui, pendant un temps déterminé, quelque point de la doctrine sainte ; choisissant de préférence ceux qui sont les plus relatifs à l'état de son âme, aux devoirs de son ministère. Si quelquefois des occupations nécessaires absorbent l'heure destinée à cette sainte pratique, il sait qu'à toute heure Dieu daigne exaucer ceux qui l'invoquent,

et il ne manque pas de réparer dans le cours du jour l'omission forcée. Ce n'est pas ici le lieu de tracer les règles de cette oraison. Il y en a diverses méthodes, que l'on trouvera tracées dans plusieurs bons ouvrages, et entre lesquelles chacun est maître de choisir celle qui est la plus analogue à la tournure de son esprit, aux dispositions de son âme. Mais nous ne pouvons nous abstenir de recommander avec la plus grande instance à tous les ecclésiastiques, cette sainte et salutaire pratique. Elle est souverainement utile, nous pouvons même dire qu'elle est nécessaire à leur progrès dans la vertu. C'est là qu'ils puiseront les plus puissans motifs, les moyens les plus efficaces de vivre dans la piété. C'est là qu'ils trouveront les trésors de la sagesse céleste, qu'ils sont chargés de répandre parmi les peuples. C'est là qu'ils se pénétreront des vérités saintes dont ils doivent instruire les autres, des sentimens affectueux dont ils doivent les animer. C'est là qu'ils recevront la force qui convainc, l'onction qui touche. La méditation, en même temps qu'une prière, est une étude; et les plus grands docteurs ont

constamment déclaré qu'ils avaient plus appris au pied du crucifix que dans les livres. Dans la méditation, l'âme se dégage de toutes les pensées terrestres. Le monde a disparu devant elle, elle s'est enfoncée dans les profondeurs divines. L'oraison mentale est cette solitude où Dieu l'attire quand il veut parler à son cœur ¹. Elle s'y entretient avec lui, lui expose ses besoins, écoute les leçons qu'il lui donne intérieurement ², pour qu'elle aille de là les répandre au dehors. Ce que Jésus-Christ charge ses apôtres de prêcher sur les toits, c'est ce qu'il leur a dit à l'oreille ³; ce sont les entretiens secrets qu'il a eus avec eux, qu'il les envoie répéter à toute la terre.

Outre cette oraison mentale si utile, si importante, si nécessaire aux ministres sacrés, il leur en est plus strictement encore prescrit une vocale; c'est la récitation jour-

¹ Ducam eam in solitudinem: et loquar ad cor ejus. *Osee*, II, 14.

² Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. *Ps.* LXXXIV, 9.

³ Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine: et quod in aure audistis, prædicate super tecta. *Matth.* X, 27.

nalière de l'office divin. C'est par l'ordre de l'Eglise, c'est en son nom, c'est dans la forme qu'elle commande, que le prêtre récite le bréviaire. Ainsi cette fonction est publique par sa nature ; elle l'est aussi par son objet. Elle implore auprès de la miséricorde suprême tous les biens spirituels et temporels, soit pour l'Eglise entière , soit pour chacun de ses enfans ; elle sollicite pour les infidèles et les hérétiques le retour à la foi ; pour les pécheurs, la conversion ; pour les pénitens, la réconciliation ; pour les justes, la persévérance ; pour les prêtres, la piété ; pour les souverains, la sagesse ; pour les magistrats, la justice ; pour les sujets, la soumission ; pour les époux, la fidélité ; pour les vierges, la chasteté ; pour les riches, la libéralité ; pour les pauvres, la patience ; pour les malheureux, la résignation. Elle attire sur l'Eglise elle-même les grâces qui peuvent la rendre florissante , et rend grâces de toutes celles que Dieu lui a accordées ; elle intercède aussi pour l'Eglise souffrante, et invoque la fin de ses douleurs. Elle rapproche l'Eglise militante de l'Eglise triomphante, dont l'occupation continuelle est de célébrer les

louanges de celui qui fait son bonheur. C'est surtout dans la récitation du saint office que le ministre sacré doit se regarder comme l'intercesseur universel, comme le représentant auprès de Dieu de tout le genre humain. Pour rendre cette prière plus vénérable encore et plus sainte, l'Eglise la compose presque entièrement des paroles sacrées que Dieu a dictées à ses plus fidèles serviteurs. Ainsi elle devient une prière divine. Nous reportons à Dieu ce qui est le plus digne de lui, ce qu'il nous a lui-même donné. Quelle invocation plus agréable au Seigneur, plus puissante, plus propre à être exaucée, que celle qu'il a inspirée?

Ils sont donc bien coupables les ecclésiastiques qui, regardant la récitation du saint office comme une charge onéreuse, sont empressés, non de s'en acquitter dignement, mais de s'en débarrasser; qui répètent les paroles sacrées avec une indécente précipitation; qui, en les prononçant, n'ont ni l'esprit occupé de ce qu'elles signifient, ni le cœur touché de ce qu'elles expriment; que leurs continuelles divagations promènent sur des objets toujours

profanes, quelquefois criminels. Hypocrites, dit Jésus-Christ, dont le Prophète a prédit avec raison, C'est un peuple qui m'honore des lèvres, mais dont le cœur est bien loin de moi ¹. Il n'invoque pas Dieu, il l'insulte, celui qui lui adresse de vaines paroles auxquelles il ne réfléchit pas. Exprimer des sentimens affectueux qu'on n'éprouve pas, est une évidente et criminelle fausseté : et telle est la prière vocale qui n'est pas soutenue par l'attention. Cette attention, qui est l'âme de la prière, comme la prière est l'âme de la piété, et comme la piété est l'âme de la vie sacerdotale, est l'application de l'esprit et du cœur aux prières que la bouche prononce. Il serait à désirer que nous apportassions à la récitation du saint office une attention continuellement active, c'est-à-dire que notre esprit fût sans interruption occupé des paroles, notre cœur sans cesse affecté des sentimens qu'il renferme. Mais hélas ! nous sommes des hommes : la faiblesse de

¹ Hypocritæ, bene prophetavit de vobis Isaias dicens : Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me. *Matth.* xv, 7.

notre nature, la légèreté de notre esprit nous emportent trop souvent. Ils jouissent du bonheur de cette attention jamais interrompue, et sans cesse renouvelée, ces saints personnages qui l'ont mérité par leurs vertus, et qui maintenant, résidans dans le sein de Dieu, le contemplent et le célèbrent à tout moment. Espérons qu'un jour nous le partagerons avec eux. Mais dans cette misérable vie où notre âme est chargée du poids d'un corps qui l'entraîne vers les pensées terrestres, cette perfection ne lui est pas accordée. Elle fut, dit-on, le privilège et la récompense de quelques âmes élevées au-dessus des autres par l'éminence de leur piété. Mais pour nous l'attention qui nous est prescrite, est uniquement celle dont nous sommes susceptibles. On l'appelle virtuelle. Elle consiste en ce qu'ayant commencé avec une intention actuelle, on n'est pas obligé d'avoir à chaque instant l'esprit tendu et uniquement occupé des prières que l'on récite. Tant que les distractions sont involontaires, elles ne nous sont point imputées. Le remords que nous en aurions, serait un vain et dangereux scrupule. Il en est

de la distraction comme des autres pensées : c'est le consentement qu'on y donne, qui la rend coupable. Jusque là elle n'est qu'une tentation : elle procure même un mérite quand on la repousse. Mais la volonté qui y adhère en fait un péché grave. Où cesse l'intention de prier, là cesse la prière : et dès qu'il n'y a plus de prière, l'obligation de prier n'est pas remplie.

Pour se garantir de ce malheur, le moyen le plus efficace est de le prévenir. L'Esprit saint nous le recommandé : avant l'oraison prépare ton âme ; et ne sois pas comme celui qui tente Dieu¹. Cette préparation consiste en deux choses. D'abord ce n'est qu'avec l'aide du Seigneur que nous pouvons l'invoquer convenablement. Telle est pour tous nos actes l'absolue nécessité de la grâce, qu'elle est indispensable même pour solliciter et pour obtenir la grâce. Faisons donc toujours précéder la récitation de l'office divin par une invocation à celui qui seul peut nous le

¹ Ante orationem præpara animam tuam : et noli esse quasi homo qui tentat Deum. *Eccl.* xviii, 23.

faire dignement réciter. Que notre première prière soit pour obtenir de bien prier. Mais ce n'est pas assez d'implorer la grâce : il faut la mériter en y coopérant. Efforçons-nous de vider notre esprit de toutes les idées profanes qui l'ont rempli ; assujettissons-le par de pieuses considérations. Fixons notre imagination à la contemplation des choses spirituelles. Pénétrons-nous de la présence du Dieu avec qui nous allons nous entretenir. Elevons nos pensées au-dessus de la terre, transportons-les dans le ciel, et représentons-nous que nous allons remplir la même fonction que les esprits bienheureux qui l'habitent.

La dévotion suit l'attention comme l'effet suit sa cause. L'une nous fait connaître ce que nous récitons ; l'autre nous le fait sentir et goûter : et toutes les deux sont nécessaires. Ce sera en vain que notre bouche prononcera les paroles saintes, si notre cœur ne les répète pas. Dieu qui est esprit veut être adoré en esprit et en vérité¹. Si la prière vocale nous est prescrite, la

¹ Spiritus est Deus : et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare. *Joan.* iv, 24.

prière mentale l'est bien plus positivement encore. L'invocation extérieure est nulle, si elle n'est animée par l'hommage intérieur, qui seul fait son mérite et lui donne son prix. Ce n'est pas le son de notre voix, c'est le cri de notre cœur qui atteint le trône céleste.

CHASTÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE. 7

Un précepte général et absolu impose à tous les hommes l'obligation de la chasteté. L'Apôtre des nations le publie souvent au nom de son divin Maître ¹. Entre toutes les vertus la pureté paraît être celle que Dieu

¹ Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem. *Rom.* xii, 1.

Hoc enim scitote⁶ intelligentes quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hæreditatem in regno Christi et Dei. *Ephes.* v, 5.

Mortificate ergo membra vestra, quæ sunt super terram; fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, et avaritiam, quæ est simulacrorum servitus. *Coloss.* iii, 5.

honore d'une prédilection particulière¹. Il descend sur la terre, et c'est dans le sein d'une vierge qu'il s'incarne. Il passe sa vie dans une si exacte continence que ses disciples les plus familiers sont étonnés de le voir converser avec une femme². Il permet qu'il y ait dans sa compagnie des péchés d'ambition, d'orgueil, d'envie, d'avarice : il souffre le reniement d'un Apôtre, la trahison d'un autre : mais il ne veut pas qu'un seul d'entre eux se rende coupable d'impureté ; il ne permet pas même qu'ils en soient soupçonnés : en les envoyant braver les calomnies de tous les genres, il les soustrait à celle-là. Parmi eux, il chérit spécialement celui qui est toujours resté vierge : et c'est celui-là que du haut de sa croix il fait dépositaire de ce qu'il laisse de plus cher dans le monde. Il

¹ *Incorruptio facit esse proximum Deo. Sap. VI, 20.*

Hi sunt, qui cum mulieribus non sunt coinquinati : virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit. Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo, et Agno. *Apoc. XIV, 4.*

² *Et continuo venerunt discipuli ejus : et mirabantur quia cum muliere loquebatur. Joan. IV, 27.*

nous fait enseigner par son Apôtre que la continence virginale est préférable même à la chasteté conjugale ¹. Nous voyons d'un autre côté le vice contraire être celui qui semble lui déplaire le plus fortement. Les eaux du déluge, les flammes de Sodome ont laissé sur la terre des monumens continuellement subsistans de l'horreur dont Dieu est pénétré contre l'impureté. Toutes les passions sont criminelles, sans doute ; mais l'incontinence a ce vice particulier, qu'à la suite de son propre crime elle entraîne un grand nombre d'autres. C'est celle qui aveugle le plus, qui abrutit le plus, qui ôte le plus toute réflexion, qui bannit le plus tout égard, qui anéantit le plus tout respect, qui brise le plus tout frein. Elle viole le droit des gens, comme les Sichimites envers Dieu : elle foule aux pieds les droits du sang, comme l'incestueux Ammon : elle ravale la dignité de l'état, comme la femme de Putiphar : elle avilit la gravité de la magistrature, comme les vieillards de la Captivité : elle dégrade la majesté du trône, comme David : elle ré-

¹ V. I Cor. vii.

vèle les secrets les plus importans, comme Samson : elle sacrifie le soin même de la vie, comme Zambri : elle souille jusqu'aux fonctions sacerdotales, comme les enfans d'Héli.

Hélas ! nous venons d'énoncer ce qui est l'objet de notre plus profonde douleur. Quoi ! les barrières sacrées qui défendent le sanctuaire sont elles-mêmes forcées par le violent effort de cette terrible passion ! Non, l'onction sainte qui coula sur nous dans l'ordination n'a pas éteint ce feu profane qui coule dans nos veines depuis le premier péché. Le caractère sacré qui y fut imprimé dans nos âmes n'a pas effacé le sceau de corruption qu'y avait gravé la chute d'Adam. Cette déplorable effervescence d'une nature viciée nous accompagne partout. Elle pénètre jusque dans les saints asiles des solitaires. Elle poursuivait au fond de leurs déserts les plus austères anachorètes. Elle nous persécute jusqu'au pied des autels. La perfection la plus éminente ne nous garantit pas de ses illusions. Paul, ce vase d'élection, éprouvé par tant de travaux, doué de tant de vertus, comblé de tant de grâces, honoré de tant de révélations,

transporté jusqu'au troisième ciel, Paul sent encore au dedans de lui, avec douleur et avec crainte, cet aiguillon de la chair, cet ange de Satan, qui l'agite et le tourmente. En vain demande-t-il trois fois au Seigneur d'en être délivré. Tout ce qu'il obtient est la promesse de la grâce qui l'en fera triompher¹. Cet ennemi intérieur est l'auxiliaire le plus assuré du démon. Comme de tous les vices c'est celui auquel la nature corrompue est le plus inclinée, c'est aussi celui qui est l'objet de ses plus fréquentes et de ses plus vives tentations. Mais c'est surtout contre les prêtres qu'il dirige, et qu'il redouble ses attaques. La chute du chef lui facilite la victoire sur le reste de l'armée. Le rempart abattu lui ouvre la conquête de la place. C'est donc contre ce point principal d'attaque que nous devons principalement tourner notre défense. C'est vers ce côté faible que nous devons

¹ Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus satanæ, qui me colaphizet. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me. Et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea : nam virtus in infirmitate perficitur. *II Cor.* XII, 7, 8, 9.

surtout porter notre attention, nos précautions et nos efforts. Une pureté plus sévère encore que celle du commun des fidèles nous est nécessaire, et par conséquent prescrite. S'il est vrai, et il est impossible d'en douter, que la pureté du corps contribue à la sainteté de l'âme, nous qu'une consécration spéciale a dévoués à une sainteté qui soit le modèle de celle des laïques, nous sommes tenus à une chasteté plus exacte encore que la leur. Si, comme le déclare S. Paul, les chrétiens sont les temples de l'Esprit saint, astreints à ce titre à une grande pureté¹, nous qui en sommes le sanctuaire, à quelle haute pureté ne sommes-nous pas obligés? La volonté absolue du Seigneur est que tout fidèle se sanctifie, par la fuite de la fornication; et qu'il possède le vase fragile dans lequel il porte son âme dans l'honnêteté et la sainteté². Il

¹ Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis? Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. *I Cor.* III, 16, 17.

² Hæc est enim voluntas Dei sanctificatio vestra: ut abstinatis vos a fornicatione, ut sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione

nous est prescrit bien plus impérieusement encore de nous purifier entièrement, nous qui sommes à un titre spécial les vases du Seigneur¹. Il nous défend de faire de vases consacrés à son service des vases d'ignominie; comme faisait ce roi impie de Babylone, qui employait à ses plaisirs les vases du temple de Jérusalem. Cette chasteté que S. Paul recommandait au disciple qu'il avait établi évêque d'Ephèse, et dans lui à tous ceux qui exerceraient le saint ministère², est, selon S. Jérôme, une chasteté propre à leur état, une pudeur sacerdotale, une fleur d'innocence si délicate, que le plus léger souffle la ternit. Ils doivent s'abstenir, non-seulement des actions honteuses qui souillent le corps avec l'âme, mais de tout ce qui peut y conduire; de tout ce qui y a le moindre rapport; de tout ce qui peut en donner le plus léger soupçon. Ils doivent réprimer avec un soin attentif l'indiscrétion de leurs regards;

et honore; non in passione desiderii. *I Thessal.* IV, 3, 4, 5.

¹ Mundamini qui fertis vasa Domini. *Is.* LII, 11.

² Teipsum castum custodi. *I Timoth.* v, 22.

commander à leurs paroles une entière circonspection ; imprimer à leurs manières une décence et une gravité continuelles ; s'interdire toutes complaisances sensuelles ; éviter toute familiarité, ou dangereuse, ou suspecte. Ils doivent veiller singulièrement sur leur esprit et sur leur cœur ; en fermer soigneusement l'entrée à toute pensée, non-seulement deshonnête, mais libre ; étouffer dès le premier moment celles qui pourraient s'y élever. Peut-il avoir l'audace de monter au saint autel, le prêtre qui se sent la conscience chargée de ce crime ? Car dans cette matière tout est criminel. Les pensées mêmes non réprimées et consenties sont des péchés graves ! Ose-t-il d'une bouche d'où sont sorties des paroles licencieuses, proférer les paroles sacrées qui font descendre du ciel la Victime sans tache ; porter sur elle des regards qui ont erré sur des objets licencieux ; la tenir, et l'offrir au Père céleste dans des mains qui n'ont pas une entière pureté ? Et de quel front se présentera-t-il dans la chaire de vérité, pour tonner contre un péché dont il ne sera pas totalement

exempt? Persuadera-t-il la chasteté, s'il est coupable, ou soupçonné du vice contraire; si ses discours trop libres, si ses manières peu réservées, si ses liaisons dangereuses, si ses familiarités peu convenables, le font accuser d'en manquer? Inspirera-t-il de l'impureté l'horreur dont on ne le croira pas pénétré?

Si la pureté sacerdotale doit être plus qu'humaine, quelle doit-elle donc être? Ne craignons pas de le dire, elle doit être une pureté angélique. Non, nous ne dégradons pas ces purs esprits, quand nous osons nous comparer à eux. Ne sommes-nous pas chargés de fonctions semblables à celles pour lesquelles Dieu les députe? Ne sommes-nous pas les anges terrestres à qui Dieu confie ses serviteurs, pour les éclairer, les exciter, les encourager, les fortifier, les diriger, et les conduire à cette gloire éternelle dans laquelle il les attend? N'avons-nous pas droit de nous appliquer ce que dit des anges le grand Apôtre? Nous sommes comme eux des esprits administrateurs, envoyés pour exercer le ministère en faveur de ceux qui sont des-

tinés à être les héritiers du salut¹. Revêtus du même ministère, honorés des mêmes fonctions, tenus aux mêmes devoirs, nous sommes appelés à la même pureté. Puisqu'à tant d'égards nous sommes ce qu'ils sont, nous devons nous efforcer de l'être en tout. Nous ne pouvons encore égaler leur bonheur : mais nous devons y tendre, et, pour l'atteindre, travailler à égaler leur vertu. Nous devons nous montrer à la terre ce qu'ils sont dans le ciel. Nous devons nous y rendre purs, comme si nous étions déjà au milieu d'eux.

Et n'est-ce pas évidemment l'intention de l'Église que nous ayons dans ce monde l'état et la vertu que nous partagerons dans l'autre avec les esprits célestes ? Elle veut que dès à présent nous nous rendions ce que deviendront les justes après la résurrection. Ils n'épouseront ni ne seront épousés, dit le divin oracle, mais ils seront comme les anges du ciel². L'Église nous

¹ Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capient salutatis ? *Hebr.* I, 14.

² In resurrectione enim, neque nubent, neque

croirait souillés même par l'usage légitime du mariage. Une loi antique, et bien précieuse, confirmée par l'engagement solennel que nous prîmes à notre admission dans les ordres sacrés, nous astreint, non-seulement à la chasteté, mais à une continence absolue. Celui qui en venant au monde n'a voulu descendre que dans le sein d'une vierge, veut de même ne descendre sur ses autels que dans des mains virginales. Oh! combien elle est sage, utile et salutaire, cette législation qui interdit la réunion des sacremens de l'ordre et du mariage; qui élève un mur de séparation entre l'autel et le lit nuptial! Quel respect elle imprime au peuple pour ses pasteurs entièrement séparés de toutes les affections charnelles! Quelle confiance elle inspire aux malheureux pécheurs de venir chercher le remède à leurs faiblesses auprès de ceux qui ne les partagent pas! Avec quelle force elle attache uniquement à son ministère celui qu'elle détache de toute sollicitude mondaine; qu'elle délivre du devoir de plaire

nubentur : sed erunt sicut Angeli Dei in cœlo.
Matth. xxi, 30.

à une épouse, pour l'appliquer uniquement au service de Dieu; et pour qui elle réunit et fixe sur un seul et même point ses attachemens avec ses obligations¹!

Ce n'est pas seulement l'Église qui nous prescrit cette extrême pureté. Le monde même, et le monde le plus dissolu, nous en fait un devoir essentiel. Aussi sévère pour nous qu'indulgent pour lui-même, ce qu'il se permet, il nous l'interdit. Ce que dans lui-même il regarde à tort comme des légèretés et des bagatelles, il le traite dans nous, et avec raison, de profanation et de sacrilège. La réputation d'incontinence flétrit un prêtre, lui enlève toute confiance, le livre au mépris et à la raillerie universelle. En vain espérerait-il échapper à la censure publique par le secret de ses actions; et dérober aux regards ses incontinenances, en les tenant cachées dans une profonde obscurité. Trop d'yeux sont ouverts sur lui, pour qu'il puisse les éviter

¹ Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est sollicitus est quæ Domini sunt quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est. *I Cor.* vii, 32, 33.

tous. Trop d'observateurs l'environnent, pour qu'il ne soit pas bientôt découvert par quelqu'un d'eux. Le voile dont il s'efforce de couvrir ses fautes sera promptement déchiré, et elles ne tarderont pas à être produites au grand jour. Et ce n'est pas seulement la curiosité qui l'observe : c'est la malignité ; la malignité, qui cherche continuellement pâture à ses railleries ; qui croit facilement le mal, et le publie légèrement ; qui le voit même souvent où il n'est pas ; qui se plaît surtout à étendre et à répandre ses soupçons et ses sarcasmes sur les ministres de l'autel. Craignons de donner prise aux traits envenimés de ses médisances, et même de ses calomnies. Évitions avec une précaution continuelle, non-seulement le mal, mais ses moindres apparences ; non-seulement les actions et les paroles qui blessent la pudeur, mais celles qui paraissent l'altérer ; non-seulement ce qui cause du scandale, mais tout ce qui pourrait faire naître quelque soupçon.

Quand le prêtre taché d'impureté supposerait, contre toute vraisemblance, qu'il est en son pouvoir de soustraire ses péchés aux regards des hommes, se flatterait-il

aussi de les cacher à ceux de Dieu? Espérerait-il échapper à cet œil qui voit à travers les plus épaisses ténèbres; qui pénètre au fond des abîmes; qui suit les secrètes pensées jusque dans les replis les plus intimes de la conscience¹? Non, il lui est impossible d'éviter, et la toute-science de Dieu, et sa justice. Il ne peut pécher que sous cet œil ouvert pour le contempler, et sous ce bras étendu pour le punir: et il a pour témoin nécessaire de ses désordres celui qui doit en être le vengeur.

Le maintien de la chasteté est pour tout fidèle, et surtout pour le prêtre, un devoir

¹ Omnis homo qui transgreditur lectum suum, contemnens in animam suam, et dicens: Quis me videt? Tenebræ circumdant me, et parietes cooperiunt me, et nemo circumspicit me: quem vereor? delictorum meorum non memorabitur Altissimus. Et non intelligit quoniam omnia videt oculus illius, quoniam expellit a se timorem Dei hujusmodi hominis timor, et oculi hominum timentes illum. Et non cognovit quoniam oculi Domini multo plus lucidiores sunt super solem, circumspicientes omnes vias hominum, et profundum abyssi et hominum corda intuentes in absconditas partes. Domino enim Deo antequam crearentur, omnia sunt agnita: sic et post perfectum respicit omnia. *Eccli.* xxii, 25 et seq.

essentiel. Il n'y en a aucun, même des plus dissolus, qui ose le contester : mais en même temps il n'y en a aucun, même des plus pieux, qui n'éprouve la difficulté de le remplir. La vertu la plus importante à conserver est malheureusement la plus facile à perdre. Le trésor si précieux de l'innocence, c'est dans un vase fragile que nous le portons¹. Que de soins nous sont nécessaires pour le tenir toujours dans son entier ! que de précautions nous devons apporter pour le préserver de tout accident ! que de combats nous avons à livrer pour le défendre contre l'ennemi qui s'efforce sans cesse de le briser ! C'est particulièrement contre le vice impur, que notre vie est une guerre continuelle². De tous les ennemis, le plus dangereux est celui qui attaque en séduisant ; qui plaît en même temps qu'il ruine ; qui, à la force joignant l'illusion, ôte jusqu'à la volonté de résister. Combustibles au point, où nous le sommes, nous

¹ Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus.
II Cor. iv, 7.

² Militia est vita hominis super terram. *Job*,
vii, 1.

devons redouter jusqu'à la moindre étincelle de ce feu si prompt à se propager. Si nous ne l'étouffons pas au moment où elle vient à nous toucher, elle sera bientôt devenue un incendie. C'est au premier instant où la tentation vient nous attaquer, qu'il faut la repousser. C'est la première idée que le démon présente à notre esprit, qu'il faut en bannir promptement, entièrement, et sans retour. Telle est la séduction particulière à cette passion, qu'il est dangereux d'y penser, même pour la détester. Ne nous rassurons pas sur l'horreur que nous ressentons des fautes graves. Cette présomption est encore une des séductions de notre ennemi. Il nous dissimule le péril pour le rendre plus grand, et, nous conduisant à la chute par la haine même que nous en avons, il nous inspire la confiance, pour nous faire négliger la précaution. Le plus grand des dangers est de ne pas croire au danger. Si nous détestons effectivement le péché d'impureté, évitons donc avec une extrême vigilance tout ce qui pourrait et qui ne manquerait pas de nous y faire tomber.

Plus notre nature nous porte à cette dé-

testable passion, plus nous devons travailler à nous en préserver. Plus les dangers d'y tomber sont grands, plus nous devons multiplier nos soins et nos efforts pour les éviter. Plus l'abîme est profond, et la pente qui y conduit rapide, plus nous devons nous en éloigner avec terreur. Pour nous garantir efficacement de ce vice, plusieurs moyens nous sont présentés; tous, non-seulement utiles, mais indispensablement nécessaires. Un seul négligé serait inmanquablement le principe d'une chute honteuse et funeste.

Une condition essentielle pour maintenir la chasteté, si nous avons le bonheur de la posséder, pour la recouvrer si nous sommes assez malheureux que de l'avoir perdue, celle qui nous fera saisir et employer tous les moyens d'y parvenir, c'est de respecter profondément, de chérir vivement, de désirer ardemment cette belle et précieuse vertu. Peut-on acquérir ce qu'on ne veut pas sincèrement? et ne finit-on pas toujours par atteindre le bien qu'on poursuit avec chaleur? Nos désirs sont la mesure de nos efforts, et nos efforts, le principe de nos succès. Aimons de tout

notre cœur cette si aimable pureté : et nous travaillerons de toutes nos forces à nous la procurer : et nous ne négligerons aucun des moyens de l'obtenir et de la conserver.

Le premier de ces moyens, celui dont le sentiment de notre faiblesse nous montre presque à chaque moment la nécessité, est d'implorer le don de pureté auprès de l'Auteur de tout don parfait². Trois vérités sont certaines, et font partie de la foi chrétienne : sans le secours de la grâce nous ne pouvons rien¹ ; avec secours de la grâce nous pouvons tout³. Le secours de la grâce nous est assuré si nous le demandons⁴. Salomon, il était encore dans les jours heureux de son innocence, et il en connaissait tout le prix, Salomon reconnut la nécessité

¹ Omne datum optimum, et omne donum perfectum desursum est descendens a Patre lumine.
Jac. 1, 17.

² Sine me nihil potestis facere. *Joan. xv, 5.*

³ Omnia possum in eo qui me confortat. *Philip. iv, 13.*

⁴ Fidelis autem Deus est qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere. *I Cor. x, 13.*

de recourir au Seigneur, pour obtenir le don de continence : et c'était un effet de sa sagesse prématurée, de savoir de qui il pourrait le recevoir¹. Adressons-nous donc comme lui, pour obtenir le même bienfait, au Père des miséricordes. Deux remèdes, nous dit Jésus-Christ, sont efficaces contre les tentations, la vigilance et la prière² : la vigilance, pour les prévenir ; la prière, pour y résister. Lors donc que nous nous sentons assaillis par des pensées capables d'altérer notre pureté, appelons à notre aide cet auxiliaire tout-puissant. Fortifions-nous des profondes considérations qu'il nous suggère. A l'idée séduisante du plaisir criminel, opposons la pensée tutélaire de ses terribles suites, du jugement redoutable auquel il nous soumet, des éternels supplices auxquels il nous dévoue. Implorons aussi auprès de l'Auteur et du suprême Distributeur des grâces, celle à l'interces-

¹ Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, et hoc ipsum erat sapientiae, scire cujus esset hoc donum : adii Dominum, et deprecatus sum illum. *Sap.* VIII, 21.

² Vigilate, et orate, ut non intretis in tentationem. *Matth.* XXVI, 41.

sion de laquelle il aime à les accorder. Ele-
vons nos regards et nos vœux vers la Mère
de pureté; et conjurons cette Vierge sainte,
à qui la pureté fut si chère, de protéger et
de conserver la nôtre.

Pour obtenir cette grâce si nécessaire, il
ne suffit pas de la solliciter : il faut de plus
la mériter; et la manière de la mériter est
d'y correspondre. Dieu daigne nous aider,
mais à condition que nous agirons de notre
côté. Il excite notre volonté, mais il ne la
gêne pas; il dirige notre liberté, mais il
ne la détruit pas; il soutient nos efforts,
mais il nous ordonne d'en faire. Ainsi, du
haut du ciel il fait descendre sur la terre
la rosée pénétrante, et la chaleur vivifiante
qui la fécondent; mais il en attache les ef-
fets aux soins et aux travaux assidus du cul-
tivateur. Travillons donc de tout notre
pouvoir à faire fructifier en nous la grâce
céleste : livrons-nous à ses salutaires im-
pressions; suivons avec fidélité ses saintes
inspirations. Il est spécialement contre l'im-
pureté deux sortes de grâces : grâce de
suite, qui fait éviter les occasions; grâce
de force, qui en fait triompher.

Ainsi nous devons avant tout mettre à

profit la grâce de fuite ; évitant avec un soin assidu toutes les occasions où notre chasteté pourrait courir quelque risque. Dans la guerre contre les passions séduisantes, c'est par la fuite qu'on obtient la victoire. Le soldat peut-il espérer d'être soutenu par son général dans un combat entrepris malgré son ordre ? Il a aimé le péril, dit l'Esprit saint, il y périra¹. Est-ce un plaisir raisonnable, que celui qui est voisin du danger ? Peut-on innocemment rechercher les lieux où l'innocence court des risques ? Doit-on se plaire où l'on peut périr ? Les occasions sont, et qui de nous ne l'a pas éprouvé ? les causes les plus naturelles, les plus ordinaires, les plus efficaces des chutes. Elles sont le souffle qui excite, qui entretient, qui propage le feu de la concupiscence. Et combien ne sont-elles pas fréquentes dans le monde où nous place notre ministère ! Presque tout ce qu'on y voit, ce qu'on y entend, est contagieux pour la pureté. Eloignons-nous constamment des sociétés,

¹ Qui amat periculum, in illo peribit. *Eccli.* III, 27.

non-seulement dissolues, mais trop légères; non-seulement où la pudeur est offensée, mais où la décence n'est pas assez observée. Mettons entre elles et nous un intervalle que nous ne nous permettions jamais de franchir. C'est surtout sur nous-mêmes que nous devons absolument veiller. Les sens sont les portes de l'âme, c'est par eux que lui parviennent presque toutes les idées, mais particulièrement les idées impures. Tenons-leur tous ces passages exactement fermés. C'est spécialement aux yeux que les objets séducteurs se présentent, pour pénétrer dans l'intérieur. C'est par cette ouverture que ces venimeux serpents se glissent le plus subtilement. Une légère curiosité est souvent devenue la cause de terribles désastres. Un regard jeté sur Bethsabée rendit celui qui avait été jusque là l'homme selon le cœur de Dieu, adultère et meurtrier. Que de malheurs pourraient répéter ce dont se lamentait Jérémie : C'est mon œil qui a dévasté mon âme ! Arrêtons donc fermement la tenta-

¹ *Oculus meus deprædatus est animam meam. Thren. III, 51.*

tation impure à ce premier pas. Détournons avec soin nos regards de tout ce qui pourrait porter à notre imagination des pensées séductrices¹. Faisons avec nos yeux le pacte de Job, et défendons-leur de nous présenter jamais l'idée d'une vierge².

Un autre point essentiel de la conduite sacerdotale est une réserve entière sur les discours : le ministre sacré ne doit s'en permettre aucun qui ait rapport à cette matière délicate. A plus forte raison, c'est dans lui un péché grave, un scandale formel, de tenir des propos ou licencieux ou même libres³. Il ne lui est pas même permis de

¹ Averte oculos meos ne videant vanitatem. *Ps.* cxviii, 37.

Ne respicias mulierem multivolam; ne forte incidas in laqueos illius... Virginem ne conspicias : ne forte scandalizeris in decore illius... Averte faciem tuam a muliere compta, et ne circumspicias speciem alienam. Propter speciem mulieris multi perierunt : et ex hoc eoncupiscentia quasi ignis exardescit. *Eccli.* ix, 3, 5, 8, 9; *et alibi.*

² Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. *Job*, xxxi, 1.

³ Fornicatio autem, et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos. *Ephes.* v, 3.

Deponite... turpem sermonem de ore vestro. *Coloss.* iii, 8.

les entendre ; et si quelqu'un respectait assez peu sa présence pour proférer devant lui de telles paroles , son état lui impose l'obligation de les réprimer autant qu'il le peut, et selon les circonstances ; ou par une censure formelle, ou par des signes de déplaisance, ou tout au moins par un silence d'improbation. Il est cependant des occasions où son ministère même le met dans la nécessité de parler sur le vice impur. Quelquefois il est important qu'il le combatte dans la chaire évangélique. Plus souvent encore il se trouve dans l'obligation de le condamner, de le réprimer, de le prévenir, dans le saint tribunal ; mais c'est alors surtout qu'il doit user de la plus exacte circonspection. Ce sont ceux qui soignent les maladies contagienses, qui doivent employer le plus de précautions pour n'en être pas atteints. Souvenons-nous, dans ce ministère délicat, que c'est de la parole du Seigneur que nous sommes porteurs, et que la parole du Seigneur est chaste¹. Craignons de présenter aux innocens des connaissances funestes, aux pénitens des

¹ Eloquia Domini, eloquia casta. *Ps.* xi, 7.

souvenirs dangereux, aux libertins des sujets d'une dérision criminelle.

Un aliment dangereux de l'impureté est encore l'intempérance, et surtout celle du vin; et c'est par ce motif que le divin Maître, et ensuite de sa part son grand Apôtre, nous l'interdisent¹. Le moyen général de se fortifier est de diminuer les forces de l'ennemi. Affaiblissons notre chair par la mortification et par le jeûne; les tentations deviendront moins vives, et notre esprit, devenu plus vigoureux, sera bien plus capable de résister à ses attaques. Tel fut, dans tous les temps, le moyen employé par les saints pour soumettre à la raison leurs sens révoltés; tel fut le motif de ces austérités qui font le sujet de notre étonnement et de notre admiration. Pour maintenir la pureté, et même la dignité de son état, le ministre du Seigneur ne doit pas se con-

¹ Attendite autem vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula et ebrietate. *Luc.* XXI, 34.

Sicut in die honeste ambulemus; non in comestationibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudicitibus. *Rom.* XIII, 13.

Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria. *Ephes.* V, 18.

tenter de fuir ces excès honteux qui ruinent la santé et altèrent la raison, qui attirent la colère de Dieu et le mépris des hommes. Il doit encore éviter de se montrer fréquemment aux tables des riches, soit pour ne pas risquer de passer les bornes de la tempérance, soit pour ne pas encourir la réputation de ces prêtres parasites, objets de la raillerie de ceux mêmes qui les accueillent.

Mère de tous les vices, l'oisiveté¹ l'est surtout de l'incontinence. Notre imagination est un vase qui ne peut pas rester vide ; si nous ne la remplissons pas de choses honnêtes, elle se remplit bientôt de pensées deshonnêtes. L'esprit a un besoin continu d'exercer son activité ; s'il n'est pas dirigé vers des objets utiles, il s'en donnera promptement d'inutiles et même de dangereux. C'est le désœuvrement du prêtre qui le conduit dans des sociétés opposées à la pureté de son état. Un travail utile fixera ses pensées, en contiendra les divagations, l'attachera à sa retraite, et l'éloignera des

¹ *Multam malitiam docuit otiositas. Eccli, xxxiii, 29.*

occasions séductrices; il y trouvera le double avantage de bannir à la fois et l'ennui et le vice.

De tous les dangers que peut courir l'innocence sacerdotale, la plus redoutable de toutes les occasions qui font tomber dans le vice contraire, la plus commune, la plus séduisante, est incontestablement la fréquentation des personnes du sexe. L'Esprit saint la proscriit absolument ¹, et Jésus-Christ déclare qu'un seul regard de concupiscence jeté sur une femme est déjà un adultère dans le cœur ². Tout est péril pour les prêtres auprès de ce sexe, qui est toujours séducteur, lors même qu'il ne veut pas l'être. Les liaisons qui seraient innocentes dans le simple fidèle ne le sont pas pour eux. Au danger du vice, elles joignent le soupçon du vice. Quand ils resteraient purs dans le fait, ils cessent de l'être dans l'opinion; s'ils ne perdent pas leur chasteté,

¹ In medio mulierum noli commorari : de vestimentis enim procedit tinea, et a muliere iniquitas viri. *Eccli.* XLII, 12, 13.

² Ego autem dico vobis : quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo. *Matth.* v, 28.

ils en perdent la réputation ; et même en ne souillant pas leur ministère, ils le déshonorent. La réputation d'un prêtre est une chose tellement précieuse et pour lui et pour l'Eglise, qu'il doit la conserver et la soigner presque autant que sa vertu. Les calomnies sont pour lui à peu près autant à craindre que les médisances : elles avilissent même sa personne, font de même décrier son état, ôtent de même tout respect, toute autorité à ses fonctions. Ainsi, et pour son honneur et pour celui de son sacerdoce, il doit éviter avec un soin scrupuleux de donner aux propos publics, non-seulement du fondement, non-seulement de la probabilité, mais la plus légère apparence.

Ce n'est pas seulement leur réputation que les prêtres courent risque de perdre dans la société des femmes. Se croiraient-ils donc, dit S. Jérôme, plus forts que Samson, plus saints que David, plus sages que Salomon ? Combien, dit S. Augustin, n'a-t-on pas vu, dans ces dangereuses fréquentations, tomber de prêtres, dont on n'aurait pas soupçonné la chute plus que celle des Ambroise et des Jérôme ! Com-

bien de fois une continuité de société a-t-elle triomphé de ceux que les plus vives tentations n'avaient pas pu vaincre ! Dans ce commerce assidu le cœur s'amollit insensiblement, la piété se ralentit, l'imagination s'échauffe, les pensées dangereuses surviennent, les désirs vicieux les suivent ; et on est déjà corrompu, avant même de s'être déjà rendu criminel. Peut-on imaginer, c'est le sage qui fait cette comparaison, qu'en mettant du feu dans son sein, ou en marchant sur des charbons ardents, on n'en sera pas brûlé ? Il en est de même, ajoute-t-il, de la liaison avec les femmes¹. Le feu impur qui couve au dedans de nous et que nous avons tant de peine à comprimer, se ranime et éclate à leur approche.

Il serait, et nous le sentons, contraire, et à la justice et à la piété, d'interdire aux ministres sacrés toute relation avec les personnes du sexe. Leurs âmes nous sont con-

¹ Numquid potest homo abscondere ignem in sinu suo, ut vestimenta illius non ardeant ? aut ambulare super prunas, ut non comburantur plantæ ejus ? Sic qui ingreditur ad mulierem proximi sui, non erit mundus cum tetigerit eam. *Prov.* vi, 27, 28, 29.

fiées ainsi que celles des hommes. Nous sommes redevables envers elles des mêmes fonctions, des mêmes secours spirituels et temporels. Ce ne sont donc pas précisément et strictement les visites à rendre aux femmes, qui nous sont défendues ; c'est d'abord le motif des visites : la charité, les soins du ministère, la convenance, sont les seuls qui doivent nous y conduire. Elles ne seront pas dangereuses quand nous y serons amenés par le devoir ; elles le deviendront dès que ce sera par le goût. C'est ensuite la longueur, la fréquente répétition de ces visites qui nous sont interdites. Plus on se tient dans le danger, plus il augmente. C'est enfin la conduite à tenir dans les visites qui nous est prescrite. Il est très-important d'y porter un ton plus grave, des manières plus imposantes, de bannir toute familiarité par la dignité de son maintien, d'éviter les discours trop affectueux, innocens peut-être d'abord, mais qui pourraient dégénérer en des sentimens funestes. Il est utile même, autant qu'on le peut, de se faire accompagner par des personnes graves, dont la présence empêche toute liberté et prévienne tout soupçon.

Comme la liaison entre personnes de différens sexes est le moyen de séduction le plus puissant qu'ait le démon, il emploie pour le faire naître et pour le maintenir divers prétextes, tous frivoles, mais tous dangereux, et qui font illusion, parce que la passion leur donne de la consistance.

Aux uns, il présente comme un motif de sûreté l'innocence du commerce, l'éclatante vertu de la personne. Oui, le commerce est innocent dans son principe ; le sera-t-il dans ses suites ? Vous comptez sur la vertu de la personne ; êtes-vous sûr de la vôtre ? La présomption de ne pouvoir tomber est elle-même une cause de chute.

Aux autres, le séducteur étale l'utilité dont est une femme par sa protection, par ses services. Ce qui est véritablement utile, ce qui est nécessaire, ce qui est la seule chose nécessaire, c'est de se sauver. Ce n'est pas un bien, c'est, au contraire, un dommage infini qu'un bienfait payé au prix de son âme.

A ceux-ci le démon présente les avantages de l'ordre religieux que procure la liaison, les aumônes qu'on en retire pour

les pauvres. Comme si la charité pouvait être l'excuse de la témérité !

A ceux-là le tentateur suggère le soin qu'ils doivent avoir de leur réputation, l'éclat que ferait une rupture. Cette raison, fût-elle réelle, la crainte de vains propos doit-elle balancer le danger du salut ? Mais, au contraire, c'est la fréquentation qui a perdu la réputation ; la rupture ne fera que la réparer.

Si le commerce même innocent avec les personnes du sexe compromet la vertu et l'honneur des prêtres, à plus forte raison est-ce un grand péril, et pour l'une et pour l'autre, d'avoir dans sa maison des femmes et d'habiter avec elles. Une multitude de conciles le leur défendent. Celui de Nicée n'excepte que la mère, la tante, la sœur, ou celles qui pourraient être au-dessous de tout soupçon. S. Augustin, au rapport de S. Grégoire, ne permettait pas même à sa sœur de demeurer avec lui : non qu'il craignît ou le mal ou le blâme ; mais, disait-il, ces personnes qui sont avec ma sœur ne sont pas mes sœurs. Pourquoi rechercher un danger inutile ? pourquoi se placer dans un lieu dans lequel il faut toujours ou !

périr ou vaincre? Il désire au fond de son cœur d'être vaincu, celui qui volontairement introduit l'ennemi dans sa maison.

Un des plus grands dangers à ce sujet, et celui-là concerne principalement les pasteurs, est de tenir à leur service des domestiques de l'autre sexe. C'est une tentation constamment renouvelée, c'est l'occasion la plus fréquente de la raillerie des mondains. Il serait à désirer que les curés ne fussent servis que par des hommes. Mais puisque la malheureuse modicité du revenu de la plupart d'entre eux les met dans la nécessité d'avoir des femmes pour domestiques, ils doivent en faire l'objet principal de leur circonspection. D'abord ils ne doivent admettre dans leur maison aucune personne d'un âge au-dessous de celui que prescrivent, soit les canons de l'Eglise, soit les statuts particuliers de leurs diocèses. Ensuite ils doivent se tenir devant elle dans la modestie et la gravité; s'en faire respecter, autant par la dignité de leurs manières que par celle de leur état, mettant toujours entre eux et elle, comme une barrière sacrée, la présence de Dieu. Enfin, c'est une obligation stricte de veiller

avec une attention particulière sur sa conduite et sur ses mœurs¹, et, à la moindre faute contre la pureté, de l'éloigner de leur maison, afin qu'on ne puisse pas imaginer qu'ils partagent ou qu'ils souffrent des désordres.

SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

Du moment où le Seigneur a institué un sacerdoce, il lui a intimé un précepte éternel de posséder la science, de savoir distinguer le saint et le profane, de discerner ce qui est souillé de ce qui est pur, et d'instruire son peuple de tous les points de la loi¹. Peuple, disait-il aux enfans d'Israel, interrogez mes prêtres sur ma loi². Et vous, prêtres, que vos lèvres soient dépositaires

¹ Præceptum sempiternum est in generationes vestras, ut habeatis scientiam discernendi inter sanctum et profanum, inter pollutum et mundum : doceatisque filios Israel omnia legitima mea. *Levit.* x, 9, 10, 11.

² Hæc dicit Dominus exercituum : Interroga sacerdotes legem, dicens. *Agg.* ii, 12.

de la science. C'est de votre bouche qu'on viendra recevoir ma loi, parce que vous êtes les envoyés du Dieu des armées¹. Du sacerdoce lévitique, cette obligation a passé tout entière dans celui de Jésus-Christ ; elle y est même devenue plus stricte encore et plus imposante, soit à raison de la plus haute dignité du nouveau ministère, soit par la sainteté et la perfection plus éminentes de la loi chrétienne. C'est aux Apôtres et à toute la suite de leur ministère qu'il est donné, et par conséquent ordonné, de connaître le mystère du royaume de Dieu². S. Paul rapelle souvent cet indispensable devoir au disciple qu'il avait établi évêque d'Ephèse³ ; et fai-

¹ Multos avertit ab iniquitate. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus : quia angelus Domini exercituum est. *Malach.* II, 6, 7.

² Vobis datum est nosse mysterium regni Dei. *Luc.* VIII, 10.

³ Attende lectioni, exhortationi, et doctrinæ. *I Timoth.* IV, 13.

Attende tibi, et doctrinæ. : insta in illis. Hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt. *Ibid.* 16.

Tu vero permance in iis quæ didicisti, et credita sunt tibi ; sciens a quo didiceris. Et quia ab infan-

sant aux Corinthiens l'énumération des divers ministères ecclésiastiques, il dit qu'il y a des pasteurs et docteurs¹. Il joint ensemble ces deux qualités, pour montrer leur intime connexion, leur inséparable association, leur essentielle union. De là, dans tout le cours des siècles chrétiens, nous voyons une suite continuelle de canons des conciles, d'ordonnances des évêques, de décisions de tous les docteurs, qui enjoignent aux ecclésiastiques de se remplir de la science. Contentons-nous de citer le célèbre concile d'Aix-la-Chapelle. Comparant ensemble la sainteté de la vie et la science, il dit que le docteur ecclésiastique doit briller par l'une comme par l'autre ; car la science sans piété fait l'arrogant, et la piété sans science rend inutile². En effet, ces deux qualités sont éga-

ia sacras litteras nosti quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu. *II Timoth.* III, 14, 15.

¹ Et ipse dedit quosdam quidem apostolos.... dios autem pastores et doctores. *Ephes.* IV, 11.

² Tam doctrina quam vita clarere debet ecclesiasticus doctor. Nam doctrina sine vita arrogantem reddit : vita sine doctrina inutilem facit. *Conc. Aquisgranense an. 836, can. 2.*

lement nécessaires, mais il y a cette différence : le défaut de piété est plus criminel sans doute ; le défaut de science est plus irréparable. Avec la grâce de Dieu on peut assez promptement changer de mœurs ; mais pour acquérir la doctrine dont on est dépourvu, il faut un long-temps et de grands efforts.

Il n'y a pas d'état dans la vie qui n'impose des devoirs, qui ne donne des fonctions à remplir. Il n'y a pas de devoir, pas de fonction qui n'exige des connaissances pour s'en acquitter dignement. Le sens naturel et l'expérience sont utiles sans doute, mais insuffisans : ils appliquent les connaissances, mais ne les suppléent pas. Faute de la science propre à son état, le magistrat commet des injustices, le guerrier se fait battre, le médecin fait périr ses malades, le négociant se ruine. N'y aurait-il donc que l'état ecclésiastique, l'art des arts, ainsi que l'appelle S. Grégoire, qui fût excepté de la loi commune ? N'y aurait-il que le ministère le plus important qui existe parmi les hommes, auquel toute science fût inutile ? N'est-ce pas au contraire l'état dont les fonctions et les occupations

sont les plus multipliées, les plus variées, qui exige les connaissances les plus étendues et les plus profondes ?

L'objet du sacerdoce, le but de son institution, est de conserver, de perpétuer, de propager, de défendre la religion. Il est le rempart de sa doctrine contre les erreurs qui l'attaquent, le gardien de sa morale contre les maximes corrompues qui l'altèrent¹. Comment le prêtre conservera-t-il ce double dépôt si précieux, ne le connaissant pas² ? Comment maintiendra-t-il l'intégrité des vérités saintes, la pureté des règles sacrées, s'il les ignore ? Comment instruira-t-il, celui qui n'est pas instruit ? On ne peut donner que ce qu'on possède. Il faut avoir amassé en secret, avant de débiter en public ; il faut s'être rempli de ce qu'on doit répandre ; il faut être source pour devenir fleuve³.

¹ Amplectentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem : ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere. *Tit.*

¹, 9.

² Bonum depositum custodi. *I Timoth.* 1, 14.

³ Bibe aquam de cisterna tua et fluente putei tui. Deriventur fontes tui foras, et in plateis aquas tuas divide. *Prov.* v, 15, 16.

Qu'est-ce donc qu'un prêtre ignorant? L'objet du mépris et de la dérision publique. Quelle considération peuvent avoir les peuples pour un pasteur qu'ils voient aussi peu instruit qu'eux? quelle confiance peuvent-ils prendre dans des avis sans lumière, dans des décisions sans principes, dans des exhortations sans solidité? Voit-on l'aveugle, pour être conduit, se confier à un autre aveugle¹?

Qu'est-ce qu'un prêtre ignorant? Le témoin passif, le fauteur, le principe de tous les désordres de sa paroisse. Dans la chaire impuissant à instruire, dans le tribunal incapable de diriger, il ne peut ni prévenir les péchés par l'enseignement, ni les réparer par la pénitence. Les malheureux peuples, faute de connaissance, tombent dans le vice sans scrupule; faute de correction, ils y persévèrent avec sécurité². Il les laisse s'endormir du sommeil de la mort, et ne sait pas les en réveiller. Il est l'instru-

¹ Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. *Matth.* xv, 14.

² Non est scientia Dei in terra. Maledictum, et mendacium, et homicidium, et furtum, et adulterium inundaverunt. *Osee*, iv, 1, 2.

ment dont se sert le démon pour retenir dans son filet les âmes, par les moyens mêmes qui devraient les en délivrer.

Qu'est-ce enfin qu'un prêtre ignorant? Le fléau de l'Eglise entière. Qui peut calculer la propagation de désordres qu'a fait naître, et que favorise son enseignement, ou nul, ou vicieux? Peut-on connaître jusqu'où circuleront des erreurs qu'il ne réprime pas, des vices qu'il ne corrige pas? Si dans le seizième siècle l'hérésie fit de si rapides progrès, infecta une grande partie de l'Europe, arracha à la foi de Jésus-Christ un grand nombre de ses églises, ce fut à l'ignorance où croupissait le clergé qu'elle dut ses déplorables succès. La digue qui devait la contenir se trouvant faible et impuissante, cette terrible inondation étendit sans obstacles ses ravages de tous côtés : elle entraîna même dans son cours funeste beaucoup de ces pierres sacrées, qui avaient été posées pour l'arrêter, et qui, manquant de soutien, cédèrent sans résistance à son effort.

Ils sont donc bien coupables, et devant Dieu et devant les hommes, ces prétendus docteurs de la loi, qui, chargés par le

Seigneur de porter la clef de la science, non-seulement ne sont pas entrés dans ce sanctuaire, mais en ont même fermé la porte aux autres¹. Selon Isaïe, ils se sont tous égarés dans leurs voies, ces pasteurs qui ignorent l'intelligence : ce sont des sentinelles aveugles, des chiens muets qui ne savent pas aboyer². Jérémie déclare prévaricateurs les prêtres qui, dépositaires de la loi sainte, ignorent le Seigneur, et ne savent pas où on le trouve³. L'ignorance, reprehensible dans le simple fidèle, est bien plus criminelle dans le prêtre ; et à raison du principe, puisqu'il lui est positivement enjoint d'être savant ; et par ses effets, qui sont parmi le peuple à ses soins confié la privation de toute connaissance, la perte de toute vertu, l'accumulation de

¹ Væ vobis legisperitis, quia tulistis clavem scientiæ, ipsi non introistis, et eos qui introibant prohibuistis! *Luc. xi, 52.*

² Speculatores cæci omnes, nescierunt universi : canes muti non valentes latrare... Ipsi pastores ignoraverunt intelligentiam : omnes in viam suam declinaverunt. *Is. lvi, 10, 11.*

³ Sacerdotes non dixerunt : Ubi est Dominus ? et tenentes legem nescierunt me, et pastores prævaricati sunt in me. *Jerem. ii, 8.*

tout désordre ; avec la ruine temporelle et éternelle qui en est la suite. Le laïque peut cependant encore quelquefois trouver dans son ignorance une excuse à ses fautes, et en rejeter le blâme sur son pasteur, qui, ou faute d'instruction l'a laissé s'égarer, ou par un faux enseignement l'a lui-même égaré. Mais le pasteur, quelle excuse pourra-t-il donner de sa criminelle ignorance ? Ce qui peut faire la justification de l'un aggrave le tort et la punition de l'autre. Mon peuple s'est tu, dit le Seigneur, parce qu'il n'a pas eu la science. Et toi, qui as repoussé loin de lui la science, je te repousserai loin de moi, pour que tu n'exerces plus mon sacerdoce¹. En vain le ministre de la loi sainte aura-t-il été pieux, chaste, sobre, humble, charitable ; toutes les vertus dont il aura été doué ne lui seront d'aucune utilité, s'il n'a pas eu la science nécessaire à son état. Son ignorance le suivra au tribunal suprême, et l'y fera

¹ Conticuit populus meus, eo quod non habuerit scientiam : quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi. *Osee*, iv, 6.

condamner¹. L'arrêt est général, et positif : celui qui ignore sera ignoré². Ce n'est pas seulement le serviteur infidèle, c'est le serviteur inutile que Jésus-Christ ordonne de jeter dans les ténèbres extérieures, où sont les gémissémens et grincemens de dents³. Ce n'est pas l'arbre mort ou qui porte de mauvais fruits, qu'il faut couper et jeter au feu ; c'est celui qui n'en porte pas de bons⁴. Le magistrat qui aura rendu un arrêt inique sera-t-il justifié devant la partie injustement condamnée, devant son souverain, devant Dieu, parce qu'il n'aura pas connu la loi d'après laquelle il devait juger ? Son ignorance ne sera-t-elle pas au contraire un tort de plus, un nouveau titre à sa condamnation ?

Puisque la science est nécessaire aux ecclésiastiques, l'étude leur est indispensable.

¹ Nempe, etsi ignoravi, mecum erit ignorantia mea. *Job*, xix, 4.

² Si quis ignorat, ignorabitur. *I Cor.* xiv, 38.

³ Et inutilem servum ejcitate in tenebras exteriores : illic erit fletus, et stridor dentium. *Matth.* xxv, 30.

⁴ Omnis arbor quæ non facit fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur. *Matth.* vii, 19.

On ne sait que ce qu'on a appris ; on n'apprend qu'en étudiant. Les vérités saintes ne se devinent pas. Le ministère sacré exigeant impérieusement des connaissances très-étendues, très-variées, quelquefois très-abstraites, commande plus que tout autre état une étude profonde et constamment soutenue. Dans toute science, si on n'avance pas on recule : on perd quand on n'acquiert pas ; on oublie quand on ne continue pas d'apprendre. Le champ naturellement le plus fertile cesse de l'être si on cesse de le cultiver : il se couvre de ronces et d'épines ; sa fécondité même lui en fait produire une plus grande abondance. Ministres du Seigneur, la science étant une de vos qualités les plus essentielles, l'étude est évidemment un de vos premiers devoirs. Et que d'avantages n'en retirez-vous pas pour vous-mêmes ! que d'inconveniens l'oisiveté ne nous apporte-t-elle pas ! L'application, qui suppose déjà un esprit solide, le rend plus solide encore. Elle en étend les bornes : elle en accroît les forces. L'habitude de la réflexion augmente sa justesse : l'usage de la méditation multiplie ses idées. Avec les connais-

sances, toutes les facultés spirituelles s'agrandissent et se développent. Le prêtre inoccupé, n'approfondissant rien, reste toujours superficiel. Il pourra avoir quelques idées légères et brillantes ; mais, n'ayant pas l'usage de les rapprocher, il ne s'élèvera jamais à la hauteur du raisonnement. Son esprit, ne recevant pas de nourriture, dépérira de jour en jour. Sa légèreté, son inconstance iront sans cesse en croissant : et il parviendra à la vieillesse, étant encore dans l'enfance. Voyez la considération que s'attire l'ecclésiastique studieux : on le respecte d'autant plus qu'on le voit plus rarement. La retraite où le retiennent ses utiles travaux est elle-même une grande édification : et quand il en ressort, c'est avec l'air grave, digne et recueilli qu'il y a puisé, qu'il se présente aux regards du monde. Suivez d'un autre côté l'ecclésiastique oisif : voyez-le sans cesse se répandre dans les sociétés les moins régulières, où il va chercher la dissipation qu'il y apporte, traînant et communiquant partout l'ennui qui le chasse de sa maison, et se rendant aussi à charge aux autres qu'il l'est à lui-même. En s'appliquant à

l'étude, l'ecclésiastique laborieux s'y attache; elle lui devient de plus en plus facile et agréable : elle finit par lui être un besoin. Le prêtre inappliqué contracte de plus en plus le dégoût et l'incapacité de l'application : elle finit par lui devenir insupportable et impraticable. Voulez-vous aimer l'étude? étudiez. L'étude est utile à l'ecclésiastique, non-seulement pour étendre ses connaissances et développer ses talens, mais aussi pour former, accroître, et fortifier ses vertus. Il y puise de nouveaux principes, y découvre de nouveaux motifs, y acquiert de nouveaux moyens, en reçoit de nouveaux encouragemens pour sa bonne conduite. L'oisiveté au contraire, mère du vice¹, l'engendre et le nourrit dans le sein du ministre qui en est infecté². Comment, en effet, le prêtre désœuvré pourra-t-il se maintenir dans l'extrême pureté qu'exige sa profession? Vide de pensées solides et religieuses, son esprit se remplira facilement d'idées im-

¹ Multam enim malitiam docuit otiositas. *Eccli.* xxxiii, 29.

² Qui evitat discere, incidet in mala. *Prov.* xvii, 16.

pures, d'images déshonnêtes, de désirs criminels. Et quand, à ces tentations intérieures, auxquelles il aura perdu le moyen de résister, se joindront les occasions que lui présentera le monde, ce monde corrompé parce qu'il est corrompu, ce monde où l'aura jeté forcément son oisiveté; quand ses oreilles seront frappées de maximes licencieuses; quand ses regards tomberont sur des exemples de dissolution; quand son imagination sera agitée d'illusions flatteuses; quand son cœur sera attiré par des séductions engageantes; quand ses sens seront émus par des objets agréables, quelle défense, grand Dieu, pourra-t-il opposer à cette ligue formidable, réunie du dedans et du dehors contre son innocence? Le religieux a dans sa retraite un préservatif: les murs de son cloître lui forment un rempart contre les occasions du monde; cependant la solitude ne suffit pas pour le défendre contre toutes les tentations. Sans les saintes observances et le travail, soit de l'esprit, soit du corps, qui occupent tous ses momens, il ne se croirait ni ne serait en sûreté. L'occupation, le moyen le plus salutaire, le plus efficace

voilà non-seulement pour repousser, mais pour prévenir les attaques de l'ennemi. L'étude des choses saintes, en fortifiant l'esprit pour l'avenir, le défend actuellement : elle étouffe le vice à sa naissance, et le tue avant qu'il arrive à la pensée. On n'a point d'idées criminelles, quand on est appliqué à des idées religieuses : le prêtre studieux n'est jamais un prêtre dissolu. C'était le précepte que donnait un des plus savans docteurs de l'Eglise, qui avait lui-même été tourmenté des plus violentes tentations, et qui en avait triomphé principalement par le moyen de ses profondes et laborieuses études. Faites constamment, disait S. Jérôme, quelque chose de bien, afin que le démon vous trouve toujours occupé¹. Tant que David resta occupé, il fut un saint. Ce fut dans son désœuvrement que les charmes de Bethsabé le rendirent adultère et homicide.

Et plutôt à Dieu encore que l'oisiveté du prêtre ne fût nuisible qu'à lui ! Mais, outre

¹ Facito aliquid boni operis ; ut te semper diabolus inveniatur occupatum. *S. Hieronymus*, Epist. v, ad Rusticum.

les vices qu'elle aura produits et fomentés dans lui-même, il aura encore à répondre de tous ceux qu'elle aura laissés s'accumuler parmi le peuple qui lui est confié. Il lui deviennent personnels, puisqu'ils sont l'effet de son insouciance. Fils de l'homme dit le Seigneur à son Prophète, prophétisez touchant les pasteurs d'Israël. Prophétisez, et dites aux pasteurs d'Israël : Malheur aux pasteurs d'Israël, qui se paissent eux-mêmes ! Les pasteurs ne doivent-ils pas paître leurs brebis ? Vous n'avez ni renforcé celles qui étaient faibles, ni guéri celles qui étaient malades, ni bandé les plaies de celles qui étaient blessées, ni relevé celles qui étaient tombées, ni recherché celles qui étaient perdues. Ainsi, mes brebis, dispersées parce qu'elles n'avaient point de pasteurs, sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages¹. Qu'importe

¹ Fili hominis, propheta de pastoribus Israel propheta et dices pastoribus : Hæc dicit Dominus Deus : Væ pastoribus Israel, qui pascebant semetipsos : nonne greges a pastoribus pascuntur ? Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrum non sanastis, quod contractum est non alligastis, et quod abjectum est non reduxistis... Et d

au maître du troupeau que ce soit par la négligence ou par l'infidélité de son berger que ses brebis périssent ; qu'il les laisse mourir, ou qu'il les égorge lui-même ! Le démon sait fort bien qu'en faisant succomber le pasteur à la tentation d'oisiveté, il assure le succès de toutes ses tentations parmi les ouailles. Il commence par les priver de leur défenseur, pour les attaquer ensuite avec succès. C'est tandis que les serviteurs du père de famille sont plongés dans le sommeil, que l'homme ennemi vient semer l'ivraie qui étouffera un jour le bon grain¹. Dalila endort Samson, pour le livrer aux Philistins et leur donner l'avantage sur Israel. Que devient la paroisse abandonnée à un pasteur qui lui-même s'abandonne au désœuvrement ? Le Sage nous en donne l'idée : J'ai passé, dit-il, par le champ du paresseux ; je l'ai trouvé rempli d'orties : les épines en avaient couvert

persæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor : et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt. *Ezech.* xxxiv, 2, 4, 5.

¹ Cum autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit. *Matth.* xiii, 25.

toute la superficie¹. Image sensible et bien fidèle de l'état où laisse sa paroisse le ministre inoccupé. Où il ne cultive pas avec un soin assidu le froment, les plantes pernicieuses se multiplient. Où il ne fait pas le bien, le mal se fait, s'accroît, s'enracine promptement, et de lui-même. L'incendie s'étend quand on ne s'oppose pas à ses progrès. L'épidémie se propage, si on ne travaille pas à la guérir.

Les études d'un ecclésiastique doivent se rapporter à deux points : à sa qualité de chrétien, à son état d'ecclésiastique. Elles doivent avoir deux objets : celui pour lequel Dieu l'a mis dans le monde, sa propre sanctification ; celui pour lequel Dieu l'a admis dans son sanctuaire, la sanctification du prochain. Tout autre objet ne mérite pas qu'il s'y applique sérieusement. Les sciences spéculatives et curieuses sont indignes de ses travaux. Elles sont propres tout au plus à amuser ses loisirs. Qu'il y

¹ Per agrum hominis pigri transivi, et per vineam viri stulti : et ecce totum repleverant urticae, et operuerant superficiem ejus spinæ. *Prov.* xxiv, 30, 31.

emploie, à la bonne heure, les momens qu'il destine à ses récréations : ce délaissement de ses utiles occupations ne lui est pas interdit. Mais ses travaux, ainsi que sa personne, appartiennent à son ministère : ils doivent être, comme lui-même, consacrés à qui Dieu. Il se rend coupable envers l'Eglise à qui il les doit, quand il les détourne à des objets étrangers. Il devient un Nabad, un Abiu, mettant un feu profane dans l'encensoir qui doit toujours élever vers le Seigneur une vapeur pure. L'oisiveté du prêtre consiste non-seulement à ne rien faire, mais aussi à faire ce qu'il ne doit pas. De quelle utilité sont, ou pour lui ou pour son peuple, toutes ses connaissances indifférentes à son état? Ne deviennent-elles pas même nuisibles à l'un et à l'autre, si elles absorbent le temps consacré à des études commandées; si elles prennent la place d'instructions nécessaires? Et quand, au tribunal suprême, le compte lui sera demandé de l'emploi des jours qui lui furent accordés, répondra-t-il pour sa justification, qu'il fut profondément versé dans les sciences physiques?

Les études de l'ecclésiastique devant être

entièrement dirigées vers son ministère, on peut en conséquence les rapporter à deux points principaux, à la doctrine et à la morale.

Quand nous disons que le prêtre doit étudier et connaître les dogmes sacrés, nous ne prétendons pas que tout ministre du Seigneur soit obligé d'approfondir ce que la science ecclésiastique a de plus sublime ; de s'enfoncer dans l'étude de tout ce que les hérétiques ont avancé d'erroné pour combattre la doctrine sainte ; de tout ce que les saints Pères ont établi de solide et de lumineux pour la défendre : ces connaissances très-étendues, et de l'ordre le plus relevé, sont spécialement réservées à ceux d'entre eux que Dieu suscite au secours de la foi. Mais tout prêtre est strictement tenu à connaître parfaitement tous les points de la doctrine chrétienne, à posséder les principes sur lesquels ils sont fondés, à distinguer dans les questions théologiques le dogme de l'opinion, ce que l'Eglise définit, ce qu'elle condamne, ce qu'elle permet de soutenir. Il doit, selon le précepte du prince des Apôtres, être toujours prêt à rendre à quicon-

que le consulte un compte satisfaisant de la foi qui est au dedans de lui ¹. Cette connaissance nette, juste, précise, de la doctrine catholique est nécessaire pour lui-même, afin de ne pas tomber dans l'erreur; pour les autres, afin de ne pas les y entraîner. L'exactitude dogmatique est la première et la plus essentielle qualité des instructions chrétiennes; et pour l'obtenir, il est nécessaire de conserver dans son intégrité, dans sa pureté, la forme antique, précieuse et sacrée, des saines paroles, telles que nous l'ont transmise nos pères dans la foi ².

L'objet le plus ordinaire des exhortations d'un pasteur, l'objet principal de son ministère, étant de faire observer à ses paroissiens les préceptes divins, c'est l'étude de la morale chrétienne qui doit par-dessus tout l'occuper. S'il n'a pas une connaissance entière et parfaite des saintes règles,

¹ Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea, quæ in vobis est, spe. *I Petr.* III, 15.

² Formam habe sanorum verborum, quæ a me audisti in fide et in dilectione in Christo Jesu. *II Timoth.* I, 13.

comment pourra-t-il les enseigner dans leur exactitude, sans les affaiblir ni les exagérer ? Ses instructions tomberont indubitablement, ou dans le relâchement qui égare, ou dans le rigorisme qui rebute ; ou il entretiendra les âmes dans une sécurité funeste, ou il les jettera dans un désespoir accablant. De même, s'il ose s'asseoir sur le tribunal sacré, sans connaissance des règles de la pénitence, sans discernement entre les péchés, sans mesure dans les satisfactions, au lieu de ramener à Dieu les pécheurs, il les retiendra sous le joug du démon : tantôt son excessive indulgence les aveuglera sur leurs fautes ; tantôt sa sévérité outrée, en les décourageant, les fera persévérer ; il remettra les péchés sans raison, et les retiendra sans justice. L'ignorance et l'excès marchent constamment ensemble : il faut des connaissances, et par conséquent de l'étude, pour se tenir dans le juste milieu où réside la vérité. Incapable de suivre la ligne droite, l'aveugle va se heurtant sans cesse, soit d'un côté, soit de l'autre.

Toutes les lectures que l'on peut faire se réduisent à deux genres : les profanes et les religieuses.

D'abord tous les livres contraires à la sainte vertu de pureté sont positivement, absolument, et sans exception, interdits à tout ecclésiastique. Aucune raison, aucun prétexte, ne peut l'autoriser à les lire ; il lui suffit de savoir que ce sont des ouvrages déshonnêtes, pour qu'il en détourne ses regards avec horreur. Les anciens croyaient qu'il existe un animal dont la vue seule donne la mort ; tel est l'écrit obscène ; sa lecture est un premier coup mortel porté à l'âme, lequel sera infailliblement suivi de beaucoup d'autres. Arrêtez ! ô vous qui avez ce funeste livre entre les mains ! Prêt à l'ouvrir et à le lire, arrêtez ! Si vous avez eu le bonheur de rester jusqu'à présent innocent, vous allez cesser de l'être ; si vous vous êtes déjà rendu coupable, vous allez vous enfoncer dans la perdition, consommer votre corruption, élever contre votre retour à la vertu un puissant obstacle.

Les ouvrages opposés à notre sainte religion, soit des incrédules contre le christianisme, soit des hérétiques contre l'Eglise, sont défendus de même, mais non pas aussi absolument, aussi indéfiniment. Cette interdiction souffre des exceptions, et il en

est de deux espèces : les unes générales introduites par l'Eglise en faveur de certaines classes d'ecclésiastiques ; les autres particulières, qui sont des permissions accordées par les supérieurs à des individus. Mais nul ecclésiastique, de même que nul laïque, ne peut se permettre à lui-même ces sortes de lectures ; aucun ne doit s'y ingérer, à moins qu'il ne soit autorisé de l'une ou de l'autre de ces deux manières. Une autre condition nécessaire pour lire légitimement les ouvrages irréli- gieux est l'intention qu'on y apporte : ce doit être dans la vue de les réfuter, d'en connoître et d'en faire connaître aux autres le vice et la faiblesse. Les bons soldats de Jésus-Christ ne connaissent ses ennemis que pour les combattre. Enfin, un dernier devoir de ceux à qui la lecture de ces livres est permise, est de n'y procéder qu'avec une prudente circonspection, en demandant à Dieu de n'en pas être corrompus, et en travaillant à ne pas l'être. Combien de malheureux, en sondant imprudemment cet abîme, y sont tombés ! Combien de téméraires ont péri dans ce combat, pour ne s'être pas suffisamment armés ! Voyez que de précautions

emploient ceux qui des poisons composent les remèdes, afin de n'en être pas infectés.

Les ouvrages profanes d'histoire ou de littérature, qui ne sont souillés ni d'obscénité, ni d'irréligion, non-seulement ne sont pas interdits aux ecclésiastiques, mais peuvent leur devenir utiles. Salomon décore avec l'or des nations le temple du Seigneur, et Judas Machabée y suspend les dépouilles des infidèles vaincus. L'histoire civile des empires a un rapport intime avec l'histoire sacrée de la religion : elles traversent ensemble, et en se touchant sur tous les points, l'étendue des siècles ; on ne peut posséder l'une pleinement, si on n'est pas instruit de l'autre. Il est aussi très-utile au ministre de la parole sainte d'être versé dans la littérature même profane. Ce fut dans les grands modèles de la Grèce et de Rome, que nos savans docteurs les Cyprien, les Ambroise, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostôme, les Augustin, les Léon, et tant d'autres, puisèrent l'art de composer ces éloquents et pieuses homélies écoutées de leurs temps avec transport, lues avec admiration des siè-

cles qui les ont suivis. Sur les traces de ces grands personnages, que le prêtre descende dans ces mines fécondes; qu'il s'enrichisse des trésors qu'elles renferment, pour venir ensuite les répandre. Mais en se chargeant de ces précieuses richesses deux considérations doivent se fixer dans son esprit : d'abord ce n'est pas pour lui-même, pour paraître avec éclat dans le monde, qu'il les amasse : qu'il laisse cette futile vanité aux élégans du siècle. Tout ce qu'il a acquis, il le redoit à l'Eglise, ce n'est que pour elle qu'il a dû thésauriser. Sa richesse était profane : l'emploi doit la rendre religieuse : en lui appartenant, elle est devenue sacrée. Le prêtre doit considérer de plus que ses acquisitions littéraires, quelque abondantes qu'elles puissent être, ne sont pas sa véritable fortune. Que penserait-il d'un propriétaire qui regarderait comme sa principale possession les fleurs qui parent son jardin, de préférence aux moissons qui remplissent ses greniers? Non-seulement l'ecclésiastique ne doit pas cultiver les lettres au préjudice de la science propre à son état; il ne doit les cultiver que relativement à cette science, que pour lui servir,

pour l'orner et l'embellir, pour la rendre agréable, pour la faire recevoir et goûter. La littérature est aux connaissances ecclésiastiques ce que le vernis est aux couleurs : il ne sert qu'à les relever et à leur donner de l'éclat. En faire l'objet capital de ses occupations, c'est préférer la forme au fond, c'est sacrifier le principal à l'accessoire, c'est abandonner le nécessaire pour courir après l'agréable. Estime-t-on l'architecte qui, s'occupant uniquement de la décoration, néglige la solidité ? Fait-on cas des haillons qui sont chargés d'une riche broderie ?

Des études ecclésiastiques, les seules absolument nécessaires aux prêtres, la plus nécessaire, sans aucune comparaison, est celle de la sainte Ecriture : elle est le trésor où sont renfermées toutes les richesses de la science céleste, la source d'où découlent avec abondance toutes les connaissances ecclésiastiques, le fondement le plus solide, le seul solide, de l'édifice de l'instruction chrétienne. Ne vous contentez pas, dirons-nous avec Jésus-Christ, de lire les saintes Écritures, approfondissez-les :

• Scrutamini Scripturas. *Joan.* v, 39.

c'est là que vous trouverez tout ce qui vous est nécessaire, et pour vous et pour les autres ; ce sont les livres saints qui forment les saints. Quand nous prions, nous parlons à Dieu ; quand nous lisons ses sacrés oracles, c'est lui qui nous parle. Cette parole admirable se met à la portée de tous les esprits ; l'homme peu instruit y goûte sa simplicité, le savant en admire la vaste profondeur ; elle est, nous dit son plus illustre ministre, vivante et efficace, elle perce plus qu'un glaive à deux tranchans, elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moelles ; elle démêle les pensées et les mouvemens du cœur¹. Étudiez l'Écriture, son enseignement fixera votre foi ; étudiez l'Écriture, ses maximes vous inspireront la piété ; étudiez l'Écriture, ses préceptes vous feront pratiquer les bonnes œuvres ; étudiez l'Écriture, ses règles réprimeront vos passions ; étudiez l'Écriture, ses princi-

¹ Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti ; et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor cogitationum et intentionum cordis. *Hebr.* 1v, 12.

pes vous fortifieront contre les tentations ; étudiez l'Écriture , ses promesses encourageront vos efforts ; étudiez l'Écriture, ses menaces vous préserveront du péché. C'est dans l'Écriture que l'Église puise les dogmes qu'elle définit, la morale qu'elle enseigne, le culte qu'elle prescrit, la discipline qu'elle règle : c'est dans l'Écriture que le pasteur trouvera tous les renseignemens, toutes les exhortations, tous les encouragemens, toutes les réprimandes qu'il doit à son peuple¹. Nourries, pénétrées, soutenues, animées du suc des livres saints, ses instructions seront pleines de la solidité qui persuade, de l'onction qui touche, de la force qui entraîne ; dénuées de cette substance qui leur est nécessaire, elles ne seront plus qu'un vain son qui frappera, agréablement peut-être, mais inutilement les airs.

A l'étude des saintes Écritures il convient d'ajouter celle de la tradition, qui les com-

¹ Omnis scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia : ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus. *II Timoth.* III, 16, 17.

mente, les explique, les développe, en fixe le sens, en applique les principes, en déduit les conséquences. Les écrits des saints Pères offrent une vaste et utile matière aux lectures et aux méditations de l'ecclésiastique. Il y verra traités avec étendue et profondeur tous les points de la doctrine et de la morale chrétienne; il y admirera des modèles de l'éloquence chrétienne; il y trouvera des préceptes et des exemples de tout ce qu'il doit être et de tout ce qu'il doit faire; il s'y formera aux fonctions qu'il est chargé d'exercer. Mais il ne faut pas qu'il se perde dans l'étude, beaucoup trop étendue pour un seul esprit, de tous les volumineux écrits de nos saints docteurs; il doit y rechercher, en choisir, en méditer ce qui est particulièrement utile pour régler sa conduite, ce qui est spécialement adapté aux sujets qu'il doit traiter. Il en est de même des saints canons. De l'immense collection des conciles, il doit extraire ce qui pourra servir à diriger sa vie privée et publique, ses actions personnelles et son ministère. Ceux qui creusent les entrailles de la terre n'en retirent pas indistinctement tout ce qu'elles renfer-

ment, ils se contentent de rechercher, de séparer, et de rapporter les métaux utiles à nos usages. Il faut enfin étudier les ouvrages des théologiens, et spécialement des moralistes, en choisissant les plus estimés et les plus exacts, et lire les exhortations des prédicateurs les plus solides et les plus éloquens, pour y puiser la manière de présenter avec succès la parole sainte.

Pour acquérir la science, l'étude est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. Dieu n'accorde les connaissances ecclésiastiques qu'à l'application, mais c'est lui qui les accorde; c'est de ce Soleil de vérité qu'émanent toutes les clartés. C'est de l'Auteur de tout don parfait, du Père des lumières, que descendent toutes celles que nous pouvons avoir¹ : pour les acquérir, il faut les obtenir de lui. Pénétré de cette essentielle vérité, son ministre, aux travaux assidus, joindra des prières ferventes; il ne commencera aucune étude qu'après en avoir imploré le succès. Le docteur Angélique,

¹ Omne datum optimum, et omne donum perfectum, desursum est; descendens a Patre lumine. *Jac.* 1, 17.

dont les écrits si nombreux, si érudits, si profonds, sont la lumière de l'Église, reconnaissait avoir acquis plus de connaissances aux pieds du crucifix que dans ses livres. Le docteur des nations déclare qu'il n'a pas d'autre science que Jésus crucifié¹. Ainsi le prêtre, s'il plaît à Dieu de bénir son travail, lui en rapportera toute la gloire, et il se gardera bien de s'en attribuer le succès; il se regardera comme le manœuvre qui plante et qui arrose, mais qui est incapable de donner l'accroissement. Hélas! telle est la malheureuse corruption de notre esprit: il n'y a aucun bien dont nous n'abusions, et dont nous n'ayons le funeste talent de nous faire un mal. La science, si nécessaire aux ecclésiastiques, si importante pour leur ministère, devient elle-même, pour beaucoup d'entre eux, un piège et une cause de ruine. Le grand Apôtre le déplorait déjà de son temps: la science enfle le cœur². C'est la vanité qui

¹ Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. *I Cor.* 11, 2.

² Scientia inflat. *I Cor.* VIII, 1.

d'abord la fait acquérir, et qui s'accroît ensuite de ce qu'elle l'a acquise. Ainsi, en travaillant à sauver les autres, le prêtre travaille souvent à sa propre perdition¹; en creusant les fondemens de l'édifice qu'il doit élever, il s'y enterre lui-même.

Qu'ils reconnaissent donc leur erreur et leur faute, les ecclésiastiques, malheureusement beaucoup trop nombreux, qui se croient dispensés de toute étude, lorsque, sortis des saintes retraites où on instruisait leur jeunesse, ils commencent à être admis dans le saint ministère, mettant ainsi un terme à leurs travaux, au moment où ils leur sont devenus le plus nécessaires. Que penseraient-ils d'un juge qui regarderait comme inutile l'étude des lois, parce qu'il siège sur le tribunal pour en être l'organe? N'ayant plus de compte à rendre de leur application et de leurs progrès à des supérieurs, ils comptent pour rien et l'opinion de leurs inférieurs qui blâment leur oisiveté, et le jugement de Dieu qui la punira. Ces premières études, trop courtes,

¹ Ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar. *I Cor.* ix, 27.

trop légères pour les instruire à fond, ne sont que la préparation à des études plus profondes et continuelles : ce qu'ils ont dû principalement y apprendre, c'est la nécessité et la manière d'apprendre.

Et quels sont donc les motifs qui les détournent de ce devoir si important et si sacré? L'un allègue le défaut de temps absorbé par ses fonctions : qu'il emploie à l'étude le temps qu'il perd dans des frivolités, et il en trouvera abondamment. Étaient-ils donc moins occupés que lui, ces grands docteurs, les Augustin, les Chrysostôme, les Athanase, les Grégoire, qui, au milieu des fonctions multipliées de leur épiscopat, trouvaient le temps de composer leurs nombreux et savans écrits? L'autre prétend avoir besoin de récréation à la suite de ses occupations ministérielles : oui sans doute elle est nécessaire, mais c'est au laborieux, et non à l'oisif. Pour jouir du repos il faut en avoir acquis le droit par le travail ; pour le prêtre vertueux, la variété même des occupations en est le délassement : l'étude repose le corps du travail des fonctions, et les fonctions remettent l'esprit des fatigues de l'étude. Celui-là se

rejette sur son incapacité, qui est au contraire une raison de plus pour qu'il la répare par la continuité de son application. Cet autre se plaint du défaut de livres, que la modicité de son revenu ne lui permet pas d'acquérir : comme si la multiplicité des livres était nécessaire ! Celui qui possède l'amour de l'étude trouve toujours, dans le plus mince revenu, les moyens de le satisfaire ; et, au défaut de moyens personnels, il sait emprunter les livres qui lui manquent. Pour sentir la futilité et la nullité de tous ces prétextes, il n'y a qu'à considérer quels sont ceux qui les proposent : les entend-on sortir de la bouche des pasteurs édifiants, zélés, objets du respect de leurs peuples, modèles de leurs confrères ? Non ! vous ne les entendrez mettre en avant qu'aux ministres mondains, étrangers à l'esprit de leur état, dénués de piété, indifférens au bien de leurs paroisses. Telle est, et l'expérience constante le démontre, l'association des vices : le désœuvrement et la dissipation, la paresse et l'oubli des devoirs, l'ignorance et le scandale, marchent toujours ensemble.

INSTRUCTION DU PEUPLE.

Je vous donnerai, disait le Seigneur par son prophète, des pasteurs selon mon cœur, qui vous nourriront de la science et de la doctrine¹. Cette promesse, si avantageuse à l'humanité entière, Jésus-Christ l'a accomplie dans sa loi nouvelle par l'institution du ministère sacré dont nous avons l'honneur d'être revêtus. C'est nous qui sommes ces pasteurs annoncés par Jérémie; nous qui devons être selon le cœur de Dieu; nous qui, pour être tels, sommes strictement obligés de nourrir de la science et de la doctrine chrétienne le troupeau qu'il nous a confié; car, comme nous l'apprend le divin Sauveur, l'homme vit, non-seulement du pain, mais de la parole qui procède de la bouche de Dieu². Le pain matériel est la nourriture du corps, mais

¹ Et dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina. *Jerem.* III, 15.

² Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. *Matth.* IV, 4.

la parole sainte est la nourriture de l'âme. Pasteurs des âmes, quand Jésus-Christ nous a honorés de cette haute dignité, il nous a imposé l'obligation de leur distribuer cette nourriture salutaire qu'il leur a préparée, et qu'il leur a apportée du ciel. C'est donc pour nous, non pas une convenance, non pas un conseil, non pas un point de perfection, mais une obligation positive, absolue, indispensable, intimement attachée à notre ministère, découlant de sa nature même, de distribuer au peuple fidèle ce pain céleste de la parole évangélique. En effet, cette suite de raisonnement est de S. Paul, comment invoqueront le Seigneur ceux qui ne croient pas en lui? Comment croiront en lui ceux qui n'en entendent pas parler? Comment entendront parler de Dieu ceux à qui on ne le prêche pas? Comment seront-ils prêchés, si ceux qui sont envoyés pour cette fonction manquent à la remplir? Or, quels sont ceux à qui est

¹ Quomodo ergo invocabunt, in quem non crediderunt? Aut quomodo credent ei quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante? Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur?
Rom. x, 14, 15.

confiée cette importante mission ? Le même Apôtre répond encore à cette question : Nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ, comme si Dieu lui-même exhortait par notre bouche ¹.

Remontons à l'origine de cette mission sacrée; nous en trouverons le principe dans celle que Jésus-Christ avait reçue de son Père, et qu'il nous a communiquée : c'était, comme il le disait lui-même, pour évangéliser le royaume de Dieu qu'il avait été envoyé ². Isaïe, dans un avenir lointain, avait vu l'Esprit du Seigneur descendre sur le divin Rédempteur, et répandre sur lui son onction, pour l'envoyer prêcher les miséricordes et les justices de Dieu, et la rémission des péchés aux cœurs contrits ³.

¹ Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortantē per nos. *II Cor.* v, 20.

² Quibus ille ait : Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei : quia ideo missus sum. *Luc.* iv, 43.

³ Spiritus Domini super me : eo quod unxerit Dominus me : ad annuntiandum mansuetis misit me, ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam, et clausis apertionem; ut prædicarem annum placabilem Domino, et diem ultionis Deo nostro; ut consolarer omnes lugentes. *Is.* lxi, 1.

Nous voyons Jésus-Christ commencer sa carrière évangélique en s'appliquant à cet oracle¹, et, pendant les trois années qu'elle dure, l'accomplir constamment et sans relâche ; toute sa vie mortelle est une prédication non-interrompue, qui ne doit pas même cesser à son retour dans les cieux : il quitte la terre, mais il ne l'abandonne pas ; il continue de l'instruire par le ministère qu'il y établit. La même mission qu'il avait reçue de son Père, il la transporte à ses apôtres². Au moment où il va se séparer d'eux, ses dernières paroles sont pour leur donner le pouvoir, et leur imposer le devoir de remplir le ministère qu'il laisse vacant. Il rappelle à lui toute la puissance qui lui a été donnée dans le ciel

¹ Ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat : Spiritus Domini super me : propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde, prædicare captivis remissionem, et cæcis visum, dimittere contractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, et diem retributionis... Cæpit autem dicere ad illos : Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris. *Luc.* IV, 17, 18, 19, 21.

² Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Joan.* XX, 21.

et sur la terre pour la leur conférer; il leur commande d'aller à toutes les nations leur enseigner sa doctrine, les instruire à observer ses préceptes, leur administrer ses sacremens, et il leur promet son assistance continue jusqu'à la consommation du siècle : elle retentira dans tous les siècles cette magnifique parole. Tant qu'il existera des nations, un ministère indestructible subsistera parmi elles, chargé de leur enseigner les vérités saintes; toutes les instructions qu'il donnera, en tout temps et en tout pays, seront données en vertu de cette auguste mission.

Fidèles à l'ordre de leur divin Maître, ses apôtres se répandent sur toute la terre, et vont porter en tous lieux la doctrine qu'il leur a enseignée. Les miracles qu'ils opèrent en son nom, et comme lui, n'ont pour

Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Euntes ergo docete omnes gentes baptizantes, eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti : docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. *Matth. xxviii, 18, 19, 20.*

objet que d'attester, de confirmer, de rendre certain et indubitable la vérité de leur prédication¹. Ils mettent le devoir de l'enseignement à la tête de tous leurs autres devoirs; ils s'abstiendront de leurs autres fonctions, plutôt que d'interrompre celle-là. Les offices même de la charité ne seront qu'en seconde ligne dans l'ordre de leurs obligations; et, s'ils deviennent incompatibles avec le ministère de la parole, ils les confieront à d'autres, afin de se réserver tout entiers à leur objet principal. Les soins des pauvres absorbent trop de temps: ils déclarent qu'il n'est pas juste, que le service des tables leur fasse abandonner l'enseignement². L'Eglise acquiert un nouvel ordre de ministres: le diaconat est établi, et les apôtres restent entièrement occupés de la prière et de la prédication³. Ce n'est pas pour baptiser, disait S. Paul,

¹ Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmaute, sequentibus signis. *Marc. xvi, 20.*

² Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis. *Act. vi, 2.*

³ Nos vero orationi, et ministerio verbi instantes erimus. *Act. vi, 4.*

c'est pour évangéliser que Jésus-Christ m'a envoyé¹. Une grâce insigne, dit-il encore avec son humilité ordinaire, m'a été accordée, à moi le plus petit des fidèles, c'est de publier parmi les nations les ineffables richesses de Jésus-Christ². Cette mission qu'il avait reçue, il la transmettait aux ministres qu'il établissait, et leur en prescrivait positivement l'exercice. Écrivant au disciple qu'il avait établi évêque d'Éphèse, il commence par prendre à témoin Dieu et Jésus-Christ du précepte qu'il va lui donner; et par annoncer le jugement qui sera rendu sur son observation. Prêchez, poursuit-il, la parole, insistez à temps, à contre-temps, reprenez, reprochez, suppliez en toute patience, et dans la science³ : et dans la même épître

¹ Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare. *I Cor.* 1, 17.

² Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc. In Gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi. *Ephes.* III, 8.

³ Testificor coram Deo, et Jesu Christo, qui judicaturus est vivos et mortuos, per adventum ipsius, et regnum ejus : Prædica verbum, insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa in omni patientia, et doctrina. *II Tim.* IV 1, 2.

il lui recommande de communiquer à d'autres la mission qu'il lui confère , et de confier l'enseignement qu'il lui a donné à des ministres fidèles capables de remplir le devoir de l'instruction¹. Ainsi s'est perpétuée sur la terre cette mission pour laquelle Jésus-Christ y était descendu. Après l'avoir reçue de lui, ses apôtres l'ont transmise à leurs successeurs, qui, de génération en génération, se la sont successivement passée. Le ministère de l'Église catholique est un canal sacré par lequel la source pure de l'enseignement divin découle sans interruption, sans altération, à travers la suite des siècles, et va arroser et féconder toutes les régions de l'univers. Aussi, depuis que cette Église subsiste, et tant qu'elle subsistera, elle n'a jamais cessé, elle ne cessera jamais de recommander et de prescrire à ses ministres ce devoir essentiel. Les canons de ses conciles, les écrits de ses saints docteurs, sont pleins de ce précepte constamment et perpétuellement re-

¹ Et que audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt et alios docere. *II Timoth*, II. 2.

nouvelé, et des peines infligées à ceux qui le transgressent. Malheur à moi, s'écriait le docteur des nations, si je n'évangélise pas¹ ! mais non, je suis innocent du sang de vous tous, car je n'ai jamais manqué de vous annoncer les volontés divines². Fils de l'homme, disait le Seigneur à un de ses prophètes, et dans lui à tous ceux qui devaient devenir les pasteurs de son troupeau, je t'ai établi pour veiller sur la maison d'Israël : tu recevras donc de ma bouche la parole que tu iras leur annoncer de ma part. Si, quand j'aurai dit à l'impie, Tu mourras, tu ne le lui as pas répété, pour le détourner de sa voie criminelle, il mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang ; mais si, quand tu l'auras exhorté à se retirer de ses voies, il refuse de se convertir, il mourra de même dans son iniquité, mais tu auras délivré ton âme³.

¹ Væ enim mihi est, si non evangelizavero. *I Cor.* ix, 6.

² Mundus sum a sanguine omnium. Non enim subterfugi, quo minus annuntiarem omne consilium Dei vobis. *Act.* xx, 26, 27.

³ Et tu fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel : audiens ergo ex ore meo sermonem, annun-

Et pourquoi donc a-t-il été nécessaire de porter une loi aussi sévère, de la munir de peines aussi rigoureuses, pour faire remplir une obligation si naturelle, et à laquelle la seule sensibilité du cœur devrait nous porter ? Pour peu qu'un pasteur ait de tendresse, de miséricorde, de charité, peut-il consentir à laisser, faute d'instruction, se perdre le troupeau qui lui est confié¹ ? Peut-il laisser languir dans l'ignorance, croupir dans le vice, tant d'âmes qu'il est chargé d'en retirer ? Peut-il, sans être ému d'une vive compassion, voir périr sous ses yeux, et en quelque sorte entre ses bras, tant de malheureux dont il est le père ? Peut-il d'un œil sec et d'un cœur froid les voir courir à l'enfer, quand ses leçons, ses prières, ses instances, peuvent les arrêter ? Ainsi

tiabis eis ex me. Si me dicente ad impium : Impie, morte morieris, non fueris locutus ut se custodiat impius a via sua : ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. Si autem annutiant ad te impium ut a viis suis convertatur, non fuerit conversus a via sua : ipse in iniquitate sua morietur : porro tu animam tuam liberasti. *Ezech.* xxxiii, 7, 8, 9.

¹ Qui misericordiam habet, docet, et erudit quasi pastor gregem suum. *Eccli.* xviii, 13.

qu'autrefois la voix d'Élie ouvrit le ciel, et en fit descendre sur la terre d'Israël la pluie désirée depuis trois ans, ainsi, à la voix d'un pasteur zélé, toutes les vertus descendent du ciel sur la paroisse qu'il instruit. La parole de Dieu annoncée par lui est une rosée céleste, qui, tombant sur des terres desséchées, compactes, arides, les pénètre, les amollit, les féconde, y fait germer les semences de vie, leur fait porter des fruits abondans et salutaires¹. Et n'est-ce pas pour lui-même une bien touchante satisfaction de voir les âmes dont il est chargé ramenées au devoir, à la vertu, à la piété ; de sentir que c'est à lui, à ses soins, à ses sollicitations, à ses travaux, qu'elles doivent leur bonheur ; de les présenter avec confiance au Seigneur, comme ses enfans qu'il a engendrés à la religion ; d'avoir assuré son salut en opérant le leur ; et, en les remettant sur la voie du ciel, de s'en être ou-

¹ Et ipse tanquam imbres mittet eloquia sapientiæ suæ. *Eccli.* xxxix, 9.

Et quomodo descendit imber et nix de cœlo, et illuc ultra non revertitur, sed inebriat terram, et infundit eam, et germinare eam facit, et dat semen serenti, et panem comedenti : Sic erit verbum meum. *Is.* lv, 10, 11.

vert les portes ? Quel retour de considération, de respect, de tendresse, de reconnaissance, n'éprouve-t-il pas de leur part ? Avec quelle entière confiance ils s'abandonnent à lui, à ses conseils, qui les ont si sagement dirigés, à ses instructions, qui les ont si saintement éclairés ; à ses exhortations, qui les ont si puissamment excités ! Plus ils sont vertueux, plus ils chérissent celui à qui ils le doivent : et réciproquement leur amour pour la vertu s'augmente de celui qu'ils portent au pasteur qui la leur a procurée. Ils s'attachent d'autant plus tendrement au bienfaiteur, qu'ils ressentent plus vivement le prix du bienfait.

O vous donc, conclurons-nous avec la libératrice d'Israël, vous qui avez été établis prêtres parmi le peuple de Dieu, vous de qui dépendent les âmes de vos frères, élevez par vos saintes instructions leurs cœurs à la connaissance et à la pratique de la loi sainte¹.

L'enseignement religieux considéré re-

¹ Et nunc, fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite. *Judith*, VIII, 21.

lativement aux personnes qu'il concerne peut se diviser en deux classes; l'instruction adressée aux personnes d'un âge mûr, et celle qui est donnée aux enfans.

Il n'y a point dans Dieu d'acceptio de personnes¹; il ne doit point y en avoir dans ceux qui le représentent. La Providence céleste fait luire son soleil et répand ses pluies indistinctement sur tous les hommes. Telle doit être la Providence terrestre, son ministre, et son image. Elle doit, à son exemple, faire briller à tous les yeux la lumière de la vérité, faire couler dans tous les cœurs la rosée salutaire de la grâce. L'instruction est une dette, qu'en entrant dans le ministère nous avons contractée, non envers quelques personnes, mais envers l'Église, envers le genre humain entier. Le grand Apôtre, qui acquittait si pleinement cette dette sacrée, se reconnaissait débiteur aux Grecs et aux barbares, aux sages et aux insensés². Il ne connaissait dans l'exercice de ses fonctions,

¹ Non enim est acceptio personarum apud Deum. *Rom.* II, 11.

² Græcis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum. *Rom.* I, 14.

ni juif, ni grec, ni libre, ni esclave, ni homme, ni femme. Il les voyait tous ne faisant qu'un en Jésus-Christ¹.

Ils sont hors de l'esprit de leur état, ils manquent au devoir de leur ministère, les pasteurs qui, négligeant le reste de leur troupeau, se concentrent dans la direction de quelques ouailles plus dévotes que les autres. C'est un attrait de piété qui les attire, mais un attrait trompeur qui les égare. Ils trouvent dans leurs entretiens avec les âmes pieuses moins de fatigue, et plus de consolations; mais ils doivent savoir que le sacerdoce est un état, non de consolation, mais de fatigue; ils doivent regarder comme l'objet principal de leurs fonctions, non ceux qui sont attachés à Dieu, pour les lui attacher davantage, mais ceux qui ont le malheur de s'être éloignés de lui, pour les lui ramener; à l'exemple du Prince des pasteurs, qui est descendu sur la terre pour appeler, non les justes, mais les pécheurs².

¹ Non est Judæus, neque Græcus; non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. *Galat.* III, 28.

² Non veni vocare justos, sed peccatores. *Matth.* IX, 13.

Une autre faute plus grave, et plus répréhensible contre l'impartialité du ministère, est celle de certains pasteurs, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, distinguent les riches des pauvres, et accordent à ceux-là des préférences sur ceux-ci. Que dans les choses de l'ordre civil ils aient pour la dignité de l'état les égards qui lui appartiennent, c'est un devoir, non-seulement social, mais aussi religieux; le grand Apôtre recommande de rendre honneur à qui il est dû¹. Mais devant les fonctions divines les considérations humaines disparaissent. Celui qui agit comme le représentant de Dieu ne voit plus que des hommes, tous égaux en sa présence, comme dans celle de l'Être suprême. Que sont toutes les grandeurs des royaumes de ce monde devant le ministère du royaume de Dieu? Tout au plus comme ces collines qui couvrent la face de la terre, comparées à l'élévation des cieux. L'acception de personnes ravaie, dégrade, avilit le sacerdoce de Jésus-Christ; et le rabaisse au-dessous des vanités mondaines. Et, dans l'ordre de la

¹ Reddite ergo omnibus debita... cui honorem honorem. *Rom.* XIII, 7.

religion, quelle autre différence entre les hommes, que celle de leurs vertus? N'ont-ils pas tous le même Père qui est dans les cieux, et sur la terre la même mère qui est l'Eglise? ne sont-ils pas tous régénérés dans la même piscine sacrée? ne participent-ils pas tous aux mêmes sacremens? ne sont-ils pas tous soumis à la même loi, astreints aux-mêmes devoirs? n'ont-ils pas tous le même paradis, le même enfer? La société, pour se maintenir, a besoin de distinctions : l'égalité est la loi religieuse. Non-seulement le ministère ecclésiastique ne doit dans les fonctions aucune préférence aux grands de la terre ; mais, s'il est dans le cas d'en accorder, c'est plutôt aux petits selon le monde ; non par une prédilection partielle, mais à raison du plus grand besoin qu'ils ont de ses bienfaits. C'était spécialement pour porter l'Évangile aux pauvres que Jésus-Christ avait été envoyé.

Une autre faute dont quelquefois nous voyons avec douleur des ecclésiastiques se rendre coupables, dont S. Paul se plaignait déjà de son temps, et dont il rejetait loin de lui le soupçon, est d'affaiblir vis-à-vis

des grands la sévérité des saintes règles ¹. Aux pauvres ils prêchent l'Évangile dans toute son exactitude : mais, soit par une crainte basse, soit par un intérêt également vil, devant l'homme puissant ils adoucissent ce que la loi a de plus gênant pour lui. Plus occupés de flatter ses passions que de les combattre, ils travaillent à faire plier, non sa volonté aux immuables principes, mais les principes sacrés à ses désirs : comme s'il y avait deux Évangiles, l'un pour les riches, l'autre pour les pauvres; comme si la voie étroite du ciel devait s'élargir pour donner passage aux grands de la terre ! Tel n'est pas le ministre fidèle. Quels que soient ceux à qui il s'adresse, quelque puissans, quelque hautains, quelque emportés, quelque méchans qu'ils puissent être, c'est toujours la saine doctrine qui devant eux sort de sa bouche ². C'est la parole de vérité dans toute sa

¹ Non enim sumus sicut plurimi adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur. *II Cor.* II, 17.

² Loquere quæ decent sanam doctrinam. *Tit.* II, 1.

rectitude ¹. Aux souverains même de la terre il présentera, sans être confondu par l'aspect de leur majesté, la loi à laquelle ils sont soumis, comme les derniers de leurs sujets ². Il ne craindra pas de leur porter au nom du Roi des rois la parole que fit entendre Jean-Baptiste à un prince incestueux et cruel : Il ne vous est pas permis ³.

Pour annoncer avec solidité et avec fruit les vérités saintes, il est nécessaire de s'y préparer. On voit des pasteurs qui instruisent leur peuple de l'abondance de leurs pensées, et sans avoir écrit ce qu'ils doivent dire. Mais cette méthode même, qui a ses avantages, exige de la préparation. Il faut avoir profondément étudié, médité, disposé son sujet, pour le traiter ainsi. Sans ce soin préalable, on prêchera sans ordre, sans méthode, sans clarté, sans précision, peut-être sans exactitude. Cette préparation, indispensable pour tous les genres de

¹ Recte tractantem verbum veritatis. *II Timoth.* 11, 15.

² Et loquebar in testimoniis tuis in conspectu regum : et non confundebam. *Ps.* cxviii, 46.

³ Dicebat enim illi Joannes : Non licet tibi habere eam. *Matth.* xiv, 4.

prédication, est de deux espèces : la première est la prière au Père des lumières, à celui de qui descend tout don parfait, pour qu'il daigne donner à nos discours la force qui persuade, et l'onction qui touche. Apprenons de lui ce que nous devons dire en son nom : et, puisque c'est sa parole que nous devons porter, conjurons-le de la mettre dans notre bouche¹. La seconde préparation nécessaire au prédicateur évangélique est l'étude de la loi sainte qu'il doit annoncer. Comment enseignera-t-il ce qu'il ignore? C'est surtout dans la méditation des saintes Ecritures qu'il puisera la doctrine sacrée dont il ira instruire son peuple. Quand il se sera rempli de la parole de Dieu, il pourra ensuite la répandre et la communiquer aux autres : c'est de la terre fortement imprégnée de la rosée céleste, que sortent les sources qui fécondent les campagnes. C'est le bois pé-

¹ Perge igitur, et ego ero in ore tuo : doceboque te quid loquaris. *Exod.* 17, 12.

Dixit Dominus ad me : Ecce dedi verba mea in ore tuo. *Jerem.* 1, 9.

Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis. *Matth.* x, 20.

nétré par le feu qui répand la chaleur vivifiante.

La disposition la plus essentielle du ministre évangélique est la pureté de son intention. Ils sont bien indignes de ce saint ministère ceux qui y recherchent, non la gloire de Dieu, mais la leur propre; qui travaillent, non au salut du prochain, mais à leur réputation personnelle. Il ne s'agit pas de plaire : il faut convertir. Ce n'est pas aux hommes, c'est à Dieu qu'il faut se rendre agréable ¹. Si les Apôtres ont réussi à soumettre le monde à la foi, ils nous en disent la raison : c'est qu'ils prêchaient, non pas eux-mêmes, mais Jésus-Christ ². Le vrai succès d'un prédicateur de l'Évangile, le seul qui soit digne de lui, le seul qu'il lui soit permis d'ambitionner, c'est de produire des fruits de salut; c'est de confirmer les justes dans le bien; c'est d'y amener les pécheurs. A-t-il obtenu cet objet de ses vœux, sachant que ce n'est pas à lui qu'en appartient la gloire, il la rapporte

¹ Ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo qui probat corda nostra. *I Thess.* II, 4.

² Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum. *II Cor.* IV, 5.

tout entière à celui qui a daigné donner l'accroissement aux plantes qu'il a arrosées. Sentant que ce n'est pas l'outil, mais l'ouvrier qui est digne de louange, il se borne à rendre grâces à l'Auteur de tout bien d'avoir fait de lui l'instrument de sa bienfaisance. Quant à ceux qui dans leurs prédications recherchent les éloges humains, ils ne méritent point, ils n'obtiendront point l'honneur de conquérir des âmes à Dieu. Leurs discours recherchés, fleuris, éloquentes peut-être, ne seront qu'un airain résonnant, des cymbales retentissantes, dont le bruit, s'il est harmonieux, pourra flatter les oreilles, mais ne pénétrera jamais au cœur. Cette frivole gloire du monde qu'ils auront ambitionnée, Dieu la leur accordera peut-être : mais ce sera pour leur ruine ; l'orgueil qui inspira leur prédication s'enflera encore des éloges qu'ils en recueilleront : et leur perte se consommera de ce qui aurait dû faire leur salut.

Il ne faut pas croire cependant que ce soit un crime pour l'orateur évangélique de donner à ses discours la grâce et la force qui naissent de l'éloquence. Ce qui lui est interdit, c'est de rechercher sa propre

gloire de préférence à ce qui doit être son but unique, à l'avantage de ses auditeurs : qu'il emprunte donc pour les convaincre, pour les toucher, pour les émouvoir, les tours heureux, les traits saillans, les images vives, les sentimens tendres, les mouvemens véhémens, qui concilient au discours l'attention, la satisfaction, la persuasion, la soumission. Mais qu'il ne fasse usage de ces ressources de l'art oratoire que quand elles seront utiles ; que sa prédication soit toujours adaptée aux lieux où il prêche, proportionnée à l'intelligence de ceux qu'il instruit, réglée sur leurs besoins. S'il annonce la parole divine dans les villes ou dans les cours, son ton doit être élevé sans enflure, son style fleuri sans affectation, son discours animé sans emportement. Est-ce dans les campagnes qu'il exerce le ministère évangélique ? ses instructions doivent être simples, comme ceux à qui il parle, accommodées à leur capacité, mesurées sur leur portée. Ainsi, pour animer des enfans du souffle de vie, Elie et Elisée se rapetissent à leur mesure. Ainsi le grand Apôtre donne à ses disciples de Corinthe encore faibles dans la foi, seulement le lait

de la parole ; et non des alimens trop solides pour eux, qui les surchargeraient au lieu de les nourrir ¹.

Pour se soustraire au devoir essentiel et fondamental de la prédication, les pasteurs tièdes et négligens allèguent divers prétextes, tous également frivoles. Peu d'auditeurs viennent entendre la parole divine : ceux qui y assistent n'y apportent aucune attention : on ne voit résulter de ses soins aucun fruit. Ministres lâches et indifférens, ces reproches que vous faites à vos paroissiens, n'est-ce pas bien plutôt sur vous qu'ils tombent ? Ce qui les éloigne de vos instructions, n'est-ce pas la manière dont vous les donnez ? Cette paresse qui maintenant vous les fait cesser, ne vous empêchait-elle pas de les préparer avec le soin que mérite une œuvre aussi importante ? Comment pouvez-vous exiger qu'on les écoute avec une attention que vous n'avez pas mise à les composer ? Vous n'êtes point en droit

¹ Et ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tanquam parvulis in Christo, lac vobis potum dedi, non escam : nondum enim poteratis : sed nec quidem potestis ; adhuc enim carnales estis. *I Corinth. ii, 1, 2.*

de vous plaindre de ne pas voir des fruits que vous n'avez pas travaillé à produire. Il serait étonnant que des discours composés à la hâte ne fussent pas devenus ennuyeux, dégoûtans, peut-être ridicules. De ce qu'il y a peu d'auditeurs qui reçoivent vos exhortations, ce n'est pas une raison pour ne pas les donner à ce petit nombre. Le héraut public s'abstient-il de publier les lois du prince, parce que peu de personnes les entendent? Et quand vos prédications n'auraient acquis à Dieu qu'une seule âme, vous auriez encore fait une œuvre grande et souverainement méritoire. Vous ne voyez pas le succès de vos travaux; d'où savez-vous qu'ils n'en ont aucun? La semence sainte germe peut-être dans l'intérieur : elle se produira au dehors dans son temps. Moins vous voyez l'effet de vos travaux, plus vous devez les redoubler. C'est en labourant assidûment la terre stérile, qu'on parvient à lui rendre la fertilité. Ce sont les rosées fréquentes qui, en la pénétrant, la fécondent. Les Apôtres sont découragés d'avoir en vain pêché toute la nuit; un mot de leur divin Maître les ranime. Ils jettent de nouveau le filet, et

une multitude miraculeuse de poissons vient le remplir. Et quand il serait certain que vos instructions n'auraient produit aucun fruit, vous ne devriez pas pour cela les interrompre. Dieu vous ordonne de planter, d'arroser : il se réserve de donner l'accroissement. Faites de votre part ce qu'il a prescrit, et laissez-lui le soin d'effectuer ce qu'il a résolu.

Ce n'est pas seulement la prédication que le pasteur doit à son troupeau ; c'est l'instruction. Il ne satisfait pas entièrement à ce devoir par des prêches faits de temps en temps, ou même tous les dimanches. Combien de ses paroissiens ne participent pas à ses leçons, ou par la difficulté d'y assister, ou par le défaut d'intelligence, ou par le manque d'attention. Il est cependant chargé de ces âmes-là comme des autres : il est également tenu de les instruire. En vain, pour se soustraire au compte qu'il en doit, dira-t-il : J'ai prêché, que ne venaient-ils ? il lui sera répondu : Sans doute leur devoir était d'aller à vous, mais s'ils ne l'ont pas, ou pu, ou voulu, votre devoir était d'aller à eux. Le père de famille ne se contente pas d'inviter les pauvres à son

festin , il envoie son serviteur les chercher, et les presser. Le bon pasteur ne rappelle pas la brebis qui s'égaré, il court après elle, et la rapporte sur ses épaules. Jésus-Christ lui-même ne s'est pas borné à nous attirer du haut du ciel; il en est descendu vers nous pour nous y conduire, nous y traîner, nous y porter. Il n'a pas chargé ses Apôtres, et dans eux leurs successeurs, seulement d'enseigner : il leur a dit, Allez et enseignez. En conséquence de son précepte ils prêchaient leur divin Maître, et publiaient son Évangile, en tout lieu comme en tout temps; non-seulement dans le temple, mais dans les maisons¹. Vous le savez, disait l'un d'eux, si j'ai jamais négligé ce qui vous était utile; si j'ai manqué de vous instruire, de vous exhorter, et en public, et dans vos maisons². Pasteurs des âmes, tels furent les prédécesseurs de votre sacerdoce, tels doivent

¹ Omni autem die non cessabant, in templo et circa domos docentes, et evangelizantes Christum Jesum. *Act. v, 42.*

² Vos scitis... quomodo nihil subtraxerim utilium, quo minus annuntiarem vobis, et docerem vos publice, et per domos. *Ibid. xx, 20.*

être les modèles de votre zèle. Vous n'êtes pas ministres de la parole évangélique seulement dans la chaire : votre ministère vous suit partout. Allez, à l'exemple de vos maîtres, l'exercer dans les maisons de vos paroissiens. Allez dans les cabanes éloignées, dans les forêts qu'ils habitent, voir si vos instructions y sont connues, si elles y sont pratiquées ; si les époux sont unis, les parens vigilans, les enfans dociles, les filles sages, les jeunes gens laborieux. Semez de tous les côtés l'enseignement évangélique. Donnez ici une instruction, là une exhortation, plus loin un bon conseil, ailleurs un encouragement, dans un autre endroit une réprimande ; multipliez, variez vos soins paternels, comme les besoins que vous trouverez ; comme le Dieu que vous représentez varie et multiplie les grâces dont il vous rend les dispensateurs.

Un objet bien important du ministère pastoral est l'instruction des enfans ; leur âme est un dépôt sacré que Dieu a mis entre nos mains. Nous avons arrosé ces jeunes plantes de l'eau baptismale : nous devons les cultiver et les faire croître dans le champ du Seigneur. Les ayant engen-

drées à la foi, nous leur devons une tendresse paternelle. Leurs pères selon la chair sont tenus de leur donner le pain matériel : nous, leurs pères dans l'ordre de la grâce, nous avons l'obligation de leur distribuer le pain spirituel de la parole. Travaillons à conserver, et à rendre inaltérable par nos instructions cette précieuse innocence que nous leur avons rendue sur les fonts sacrés. Imprimons dans cette cire tendre l'image du Seigneur. N'attendons pas que cette terre encore molle et flexible se soit endurcie, pour en faire des vases d'honneur et de sanctification. Oh ! combien ils méconnaissent la grandeur de leur ministère les prêtres orgueilleux qui méprisent, comme indigne de leurs talens, l'instruction des enfans, et qui l'abandonnent, comme un soin subalterne, à des ministres inférieurs ! Qu'ils considèrent les plus saints, les plus savans évêques, les docteurs de l'Eglise, s'honorant d'une fonction dont ils ont la petitesse de s'humilier. Qu'ils lèvent les yeux vers le Prince des pasteurs appelant à lui les enfans, et déclarant que c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux. Quelle idée auraient

ceux que possède cette minutieuse et absurbe vanité, du jardinier qui ne cultiverait que les arbres dont il retire actuellement du fruit, et qui négligerait, comme étant au-dessous de sa sollicitude, les jeunes plantes qui doivent lui en rapporter un jour. Regardons des yeux de la foi, considérons comme Dieu la regarde lui-même cette sainte fonction, loin qu'elle nous paraisse petite et méprisable, nous la trouverons une des plus dignes de la sublimité de notre ministère. Comme de la semence dépend la moisson; ainsi la sanctification, de la première instruction. De ces enfans élevés et formés à la piété, va naître un peuple de saints. Vos instructions, non-seulement opèrent le bien, mais l'assurent; non-seulement le procurent actuellement, mais le prolongent dans la suite du temps. Tout le fruit à venir de votre ministère, tout celui que pourront recueillir vos successeurs, est renfermé, comme dans son germe, dans l'enseignement que vous donnez à ces enfans. Ils partiront des écoles où vous les instruisez, pour remplir les emplois de l'Eglise et de la société: ils y porteront les lumières dont vous les au-

rez éclairés, la foi dont vous les aurez pénétrés, la charité dont vous les aurez embrasés, toutes les vertus dont vous les aurez ornés. Mais hélas ! combien de paroisses auxquelles on pourrait appliquer ce qui causait la profonde douleur de Jérémie : Les petits ont demandé le pain de la parole, et il ne s'est trouvé personne pour le leur rompre ¹. Croupissant dans une honteuse et mortelle ignorance, les enfans ont tout au plus une légère idée du Dieu qu'on leur dit d'adorer. Ils ne connaissent de lui, de ses perfections, de ses mystères, de ses sacremens, de ses commandemens, que ce qu'a pu leur apprendre la grossièreté de leurs parens, souvent aussi peu instruits qu'eux-mêmes. Pasteurs qui négligez cette partie essentielle de vos fonctions, que de maux vous accumulez sur ces enfans, sur la société, sur vous ! Les instructions que vous aurez refusées au jeune âge, l'âge plus avancé pourra-t-il les acquérir ? Quand les besoins de la vie et les travaux forcés et continus absorberont tous les momens, quel

¹ Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis. *Thren.* iv, 4.

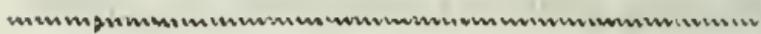
temps trouvera-t-on pour l'enseignement sacré? Quand les passions fermenteront dans les cœurs, voudra-t-on le recevoir? Ainsi, libre du seul frein qui pût la retenir, la licence s'emportera avec impétuosité. La digue seule capable de contenir le torrent des vices ne leur étant pas opposée, ils se déborderont, et étendront de tous côtés leurs terribles ravages. Que pourront être des paroisses, des peuples entiers sans foi, sans religion, sans morale, sans aucune teinture du christianisme? Quels péchés, quels crimes devront se refuser ceux qui ignoreront, et la loi qui les leur défend, et les peines auxquelles ils les exposent? Et comment le pasteur fidèle qui vous remplacera pourra-t-il ramener toutes les générations corrompues sous votre administration aux vertus chrétiennes, que vous leur aurez laissé ignorer et mépriser. Cette vigne du Seigneur que vous étiez chargé de cultiver, c'est vous-même qui l'avez perdue. Vous êtes le sanglier de la forêt qui l'avez dévastée, la bête féroce qui l'avez dévorée¹. Elles périront ces

¹ Exterminavit eam aper de silva : et singularis ferus depastus est eam. *Ps.* LXXIX, 14.

âmes malheureuses qu'il était de votre devoir de sauver : elles périront, et vous entraîneront dans leur perte. Du fond des abîmes enflammés où les aura plongées votre négligence, elles demanderont et obtiendront vengeance contre vous ; et leurs reproches éternels seront, dans le séjour des douleurs et du désespoir, un de vos plus affreux supplices.

Ce n'est pas ici le lieu de tracer en détail les règles à suivre dans l'enseignement des enfans. Contentons-nous de présenter quelques principes généraux. Le pasteur doit se proposer trois objets principaux : se faire pleinement comprendre par sa clarté ; se faire respecter par sa gravité ; se faire chérir par son aménité. L'instruction doit être simple, mais sans bassesse ; digne et noble, mais sans enflure et sans pédanterie ; donnée avec douceur, mais sans faiblesse pour ceux qui se comporteraient mal ; fréquente, mais non pas longue, afin de ne pas rebuter l'attention de cet âge léger ; entremêlée d'interrogations auxquelles les enfans répondent de mémoire, et d'explications qui leur développent ce qu'ils ont appris. Ce ne sont pas

précisément les mots du catéchisme qu'il faut leur apprendre ; ce sont surtout les choses qui y sont contenues. Qu'importe qu'ils sachent répéter comme des échos, ou comme des oiseaux, des paroles qu'ils ne comprennent point ? Il faut qu'ils connaissent les vérités saintes, pour les croire ; les préceptes sacrés, pour les observer. Il faut graver profondément la loi divine, non-seulement dans leur mémoire, mais dans leur intelligence, et par-dessus tout dans leur cœur.



DÉSINTÉRESSEMENT.

C'est un principe fondé sur la justice, et dicté par la raison ; c'est un principe fondamental de la société, que tout ouvrier a droit à tirer sa subsistance de son travail. Il est donc juste, raisonnable, utile, que celui qui dessert l'autel vive de l'autel. Il est même d'autant plus nécessaire, qu'il trouve dans son ministère un entretien suffisant, qu'il lui est impossible de le tirer d'ailleurs. Les fonctions de son état l'absorbant tout entier, et occupant tous

ses momens, il faut bien que son état lui assure une existence qu'il ne peut pas se procurer par d'autres travaux. Cette vérité est d'autant plus certaine, qu'elle a été consacrée par la bouche du divin Maître. Envoyant ses disciples annoncer sa venue aux villes de la Judée, il les autorise à demeurer dans les maisons où ils seront reçus, et à y manger ce qui leur sera présenté; d'après le principe que tout ouvrier est digne de son salaire ¹. Son grand Apôtre développe cette doctrine : il établit en plusieurs endroits le droit qu'il aurait à recevoir le prix de ses travaux apostoliques : mais en même temps il déclare qu'il ne veut pas en user. Pour ne pas être à charge à ses frères, aux pénibles fatigues de son apostolat il joint un travail assidu, dont il tire sa subsistance. Sa rétribution, c'est de prêcher l'Évangile sans rétribution ². Ainsi cet admirable prédicateur de

¹ In eadem autem domo manete, edentes et bibentes quæ apud illos sunt : dignus est enim operarius mercede sua. *Luc. x, 7.*

² Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus ? Si alii potestatis vestræ participes sunt, quare non potius nos ?

Jésus-Christ, en même temps qu'il est notre docteur, se fait notre modèle. Ses écrits établissent notre droit; et sa conduite nous montre le meilleur usage que nous puissions en faire. Ne séparons pas ce qu'il a si sagement uni; ce qu'il permet, et ce qu'il recommande; ce que nous pou-

sed non usi sumus hac potestate : sed omnia sustinemus, ne quod offendiculum demus Evangelio Christi. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt; et qui altari deserviunt, cum altari participant? Ita et Dominus ordinavit iis qui Evangelium annuntiant de Evangelio vivere. Ego autem nullo horum usus sum.... Quæ est ergo merces mea? Ut Evangelium prædicans, sine sumptus ponam Evangelium, ut non abutar potestate mea in Evangelio. *I Cor. ix, 11, 18.*

Cum possemus vobis oneri esse ut Christi Apostoli : sed facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos.... Memores enim estis, fratres, laboris nostri, et fatigationis : nocte ac die operantes, ne quem vestrum gravarem, prædicavimus in vobis Evangelium Dei. *I Thessal. 11, 7, 9.*

Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravarem : Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos. *II Thessal. 111, 8, 9.*

Et alibi passim.

vons strictement exiger, et ce qu'il est louable de ne pas réclamer. De ces principes, deux conséquences découlent naturellement. La première est, que le revenu ecclésiastique est un salaire : donc il n'appartient qu'à l'ouvrier ecclésiastique. Le prêtre qui ne travaille pas, n'y a aucun droit. En se l'appropriant, il viole le pacte de la fondation : il associe les récompenses du travail aux douceurs de la fainéantise : il usurpe la place, il dévore la substance d'un ministre laborieux et utile : il est sur l'arbre de vie une de ces branches parasites qui non-seulement ne portent pas de fruit, mais qui absorbent la sève qui devrait en produire, et que le maître retranche et jette au feu.

La seconde conséquence, et c'est celle qui doit nous occuper ici, est l'esprit dans lequel nous devons posséder les biens que l'Eglise nous confie, et l'usage que nous devons en faire.

Si vous abondez en richesses, disait le roi-prophète, gardez-vous d'y attacher votre cœur¹. Si au contraire vous vous

¹ Divitiæ si affluant, nolite cor apponere. *Ps.*

trouvez dans l'indigence, Jésus-Christ vous instruit à ne pas vous en affliger. Il vous présente la plus puissante des consolations. Heureux, vous dit-il, ceux qui possèdent l'esprit de pauvreté ! c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux¹. Tous les fidèles doivent l'entendre cette maxime essentielle, pour y conformer leur conduite. Combien plus strictement sont tenus de l'observer, ceux qui sont chargés de la publier ! L'avarice est, selon l'Apôtre, le service des idoles². Le ministre du vrai Dieu n'est-il pas plus criminel qu'un autre, quand il s'y livre ? L'amour de la richesse, c'est le même Apôtre qui le dit à son disciple, l'évêque d'Ephèse, est l'occasion de beaucoup de tentations, le germe d'une multitude de désirs inutiles et pernicieux, la cause féconde de la mort et de la perdition, la racine de tous les maux, l'origine de grandes erreurs, le principe de vives

¹ Beati pauperes spiritu : quoniam ipsorum est regnum cœlorum. *Matth.* v, 3.

² Avarus, quod est idolorum servitus. *Ephes.* v, 5.

Avaritiam, quæ est simulacrorum servitus. *Coloss.* iii, 5.

douleurs. Mais vous, ô homme de Dieu, lui ajoute-t-il, et d'après lui nous le répétons à tous ceux qui sont consacrés au même ministère; vous tous, ô hommes de Dieu, fuyez ce vice si dangereux¹; si dangereux dans son origine, si dangereux à raison de son progrès, si dangereux par sa perpétuité.

Dans son origine, la passion de la richesse n'est d'abord qu'une semence imperceptible qui s'insinue dans le cœur, s'y enracine, y prend avec le temps de dangereux accroissemens, et produit des fruits empoisonnés. Dans son commencement ce n'est qu'une idée si petite, qu'elle se laisse à peine apercevoir. Elle semble même légitime. On la justifie facilement, et aux autres, et à soi-même, sous le titre raisonnable et spécieux d'une prudente économie. Avec quelle attention il faut veiller

¹ Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia, et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem. Radix enim omnium malorum est cupiditas : quam quidam appetentes, erraverunt a fide, et inseruerunt se doloribus multis. Tu autem, o homo Dei, hæc fuge. *I Timoth.* vi, 9, 10, 11.

sur nos cœurs, pour l'arrêter à ce premier pas ! Reçu dans notre sein, le serpent ne tardera pas à y croître et à le dévorer.

Dans son progrès l'amour de l'argent ne connaît ni obstacle ni borne. Il n'y a pas de bassesse à laquelle il ne descende ; pas de dégoût qu'il ne dévore ; pas de bienséance qu'il ne foule aux pieds ; pas de dureté qu'il ne fasse supporter ; pas de fraude qu'il ne se permette ; pas d'injustice dont il ne se rende coupable. Comme ses désirs n'ont pas de limite, ses iniquités n'ont pas de mesure. Pour l'homme avide, tout est vénal, tout jusqu'à son âme¹. L'Esprit saint compare son inépuisable insatiabilité à l'enfer, qui engloutit sans cesse et ne se remplit jamais².

Dans sa perpétuité, ce dangereux attachement ne s'arrête jamais : semblable aux bêtes féroces qui, ayant une fois goûté le sang, ne peuvent plus s'empêcher de le poursuivre. Les autres passions s'amortis-

¹ Nihil est iniquius quam amare pecuniam : hic enim et animam suam venalem habet. *Eccli.* x, 10.

² Infernus et perditio nunquam implentur ; similiter et oculi hominum insatiabiles. *Prov.* xxvii, 20.

sent par l'âge ; elles s'usent avec les sens qui les alimentent. Quand l'amour de l'argent a atteint un homme, il le suit, s'accroissant toujours, jusqu'à la décrépitude. On s'attache d'autant plus à ce bien frivole, qu'on est plus près de le perdre. Cette passion obstinée se fortifie de l'affaiblissement même de son sujet. Elle se réchauffe sous les glaces de la vieillesse. C'est un feu qui devient plus actif à mesure que son aliment se dessèche et dépérit.

Et ce qui rend ce vice honteux plus déplorable encore, c'est qu'il ne respecte pas même l'enceinte sacrée du sanctuaire. Il se glisse sous les barrières que lui opposent les saintes lois de l'Eglise, et va, jusqu'au pied de l'autel, infecter ceux qui le desservent. Dès les temps de l'ancienne loi l'insatiable avidité des pasteurs était un des maux que les Prophètes déploraient le plus amèrement¹. Et n'osa-t-elle pas même pénétrer dans la compagnie de Jésus-Christ? n'eut-elle pas l'audace d'aller jusque sous

¹ Et canes impudentissimi nescierunt saturitatem : ipsi pastores ignoraverunt intelligentiam : omnes in viam suam declinaverunt, unusquisque ad avaritiam suam. *Is.* LVI, 11.

ses yeux corrompre le cœur d'un de ses Apôtres ; et la force de faire commettre le plus abominable des crimes à celui que le divin Sauveur venait d'honorer du sacerdoce. Ne soyons donc pas étonnés, mais gémissons douloureusement de voir ce vice, l'un des plus monstrueux dans des personnages consacrés à Dieu, être cependant parmi eux un des plus communs ; et ce qui est un opprobre dans de simples fidèles, être devenu comme une malédiction attachée à la tribu sainte. O contradiction honteuse et lamentable entre les discours et les actions, entre les fonctions du ministère et la conduite du ministre ! Des hommes qui dans la chaire de vérité tonnent contre l'amour des richesses, sont eux-mêmes dévorés de la plus ardente passion des richesses ! La même bouche qui vient d'exhorter à ne pas amasser des trésors sur la terre, sollicite, stipule, exige de quoi en accumuler. Celui que le peuple a entendu publiant la maxime sacrée qu'il est impossible de servir Dieu et l'argent, il le voit, le moment d'après, se partager entre l'un et l'autre, et passer des œuvres de la piété aux négociations de l'avarice.

Si à raison de la haute sainteté à laquelle Jésus-Christ nous appelle, il nous disait comme au jeune homme de l'Évangile : Veux-tu atteindre la perfection que réclame ton ministère ? Vends tout ce que tu possèdes et va le distribuer aux pauvres¹ ; ce ne serait assurément pas un précepte exagéré. Notre devoir serait de nous y soumettre, trop heureux d'acquérir à un prix aussi léger la perfection de notre état. Mais ce Maître indulgent ne nous impose pas un tel sacrifice. Ce n'est pas le renoncement aux biens terrestres, c'est le détachement qu'il nous commande. Ce n'est pas la pauvreté absolue qu'il nous prescrit, c'est l'esprit de pauvreté qu'il nous inspire. Telle est, entre les biens spirituels et les biens temporels l'opposition formelle ; nous ne pouvons les chérir tous en même temps ; le dégoût des uns est toujours dans la même proportion que le goût pour les autres ; nous méprisons ceux-là autant que nous estimons ceux-ci, et l'ardeur d'acquérir

¹ Ait illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus. *Matth.* XIX,

les premiers nous fait dédaigner de posséder les seconds. Distributeurs des trésors célestes, chargés d'élever vers eux les pensées du peuple, de lui en donner l'amour, de lui en inspirer le désir, de lui en procurer la jouissance, nous ravalons-nous nous-mêmes à la vile passion des trésors de la terre? chérirons-nous ce que nous devons faire haïr? rechercherons-nous avidement ce que nous devons faire négliger? ferons-nous naître dans les cœurs par nos exemples un amour que nous devons en bannir par nos exhortations? Et où nous conduirait donc cette ardeur, quand nous serions parvenus à la satisfaire? Moins nous serons chargés des biens de la terre, plus nous serons libres de courir vers ceux du ciel. Moins il nous en aura été accordé, moins il nous sera redemandé. Une plus ample possession impose des devoirs plus étendus, soumet à une responsabilité plus onéreuse. Songeons au compte que nous aurons à rendre de ces richesses qui nous auront été non données, mais confiées, et que la Providence nous aura départies pour être placées à intérêt, non pas sur la terre

mais dans le ciel, où avec notre cœur doit être notre trésor¹.

Cet esprit de pauvreté qui doit nous pénétrer, nous animer, nous régler, nous diriger, nous sanctifier, se manifeste en nous par deux sortes d'actes, les uns intérieurs, les autres extérieurs. Les premiers consistent spécialement à respecter, à honorer, à priser la pauvreté, à ne pas désirer les biens dont on est privé, à ne pas estimer ceux dont on jouit. Les seconds sont principalement de ne pas courir après les richesses; de s'en servir si on les possède, comme ne s'en servant pas; de savoir se priver volontairement de beaucoup des douceurs qu'elles procurent; de faire passer dans le sein de Dieu par les mains des pauvres tout ce qui excède les besoins. Contentons-nous, dit l'Apôtre à Timothée, d'avoir la nourriture et le vêtement. En entrant dans le monde nous n'y apportâ-

¹ Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, ubi ærugo et tinea demolitur, et ubi fures effodiunt et furantur. Thesaurizate autem vobis thesauros in cœlo, ubi neque ærugo neque tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt nec furantur. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. *Matth.* VI, 19, 20, 21.

mes rien , à notre sortie nous ne pourrons en rien emporter ¹. C'est en vivant selon ces principes, c'est en sachant ainsi réprimer nos affections, borner nos désirs, arrêter nos poursuites, que nous posséderons cette vertu sacerdotale ; qu'au milieu même des richesses nous conserverons l'esprit de pauvreté ; que nous nous rendrons semblables au Prince des pasteurs, au divin Modèle, que ses ministres ne doivent jamais perdre de vue, pour marcher constamment sur ses traces, et pour lui ressembler autant que la faiblesse humaine le permet. Considérez l'état dans lequel cet Auteur de notre ministère a coulé les jours de sa vie mortelle. Né dans une vile étable, élevé dans la maison d'un pauvre artisan, il a passé tout le temps de sa carrière évangélique dans des privations de tout genre. Sans le secours de quelques femmes pieuses qui pourvoyaient à sa subsistance, il aurait continuellement manqué du plus absolu nécessaire. Les renards, disait-il, ont des ta-

¹ Nihil enim intulimus in hunc mundum : haud dubium quod nec auferre quid possumus. Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus. *I Timoth.* vi, 7, 8.

nières, les oiseaux ont des nids, et le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête ¹. Le Créateur, le Dominateur suprême de tout ce qui existe, le Maître absolu, le seul vrai Propriétaire de tous les trésors de l'univers, se tient dans la pauvreté. Et quel est donc le motif qui l'engage à s'y soumettre ? Son Apôtre nous l'apprend, c'est pour nous enrichir de son indigence ². Il nous enseigne, par son dénûment volontaire de toutes les richesses de la terre, à nous en passer pour acquérir les richesses du ciel. Et nous, qu'il a substitués à son ministère, nous qu'il a chargés de continuer l'œuvre qu'il était venu faire parmi les hommes, nous ambitionnerions ce qu'il a dédaigné ; et nous souillerions des fonctions qui nous sont communes avec lui, par un vil esprit d'intérêt, qu'il a proscrit par son exemple comme par ses préceptes ? Si, trouvant ce Modèle trop élevé au-dessus de nous pour

¹ *Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos ; filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. Matth. viii, 20.*

² *Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis. II Cor. viii, 9.*

que notre faiblesse puisse y atteindre, nous en désirons d'autres plus voisins de nous, absolument semblables à nous, jetons les yeux sur les saints personnages, soit de notre état, soit même des conditions séculières, qui nous ont précédés dans la voie du ciel. Ce n'est que par l'esprit de pauvreté qu'ils y sont parvenus. Les uns, placés dans l'état d'indigence, se sont sauvés en n'aspirant pas à en sortir. Les autres, nés dans l'opulence, s'en sont fait par leur détachement un moyen de sanctification. Leur pauvreté au sein de l'abondance a été un de leurs principaux titres à la récompense éternelle.

Cette vertu de pauvreté est tellement propre à notre état, que nous l'avons professée hautement, lorsque nous y avons été admis. Sous la main du pontife qui nous initiait à la milice sainte, au pied de l'autel que nous nous engagions à desservir, nous déclarâmes que nous prenions le Seigneur pour notre héritage ¹. Ainsi, dans l'ancienne loi, la tribu de Lévi n'était point

¹ Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei : tu es qui restitues hæreditatem meam mihi. *Ps.* xv, 5.

entrée en partage de la terre donnée à Israël. Dieu avait annoncé que lui-même voulait être son partage ¹. Répandue parmi les autres tribus, elle avait pour sa subsistance ce qui était offert au Seigneur ; les dîmes, les oblations et une part des victimes. Combien sont contraires à cet esprit ecclésiastique ceux qui, destinés à être pauvres dans le monde, viennent dans le sanctuaire avec l'amour des richesses ! Malheur, dit le Très-Haut par son Prophète, malheur aux pasteurs qui se paissent eux-mêmes ! Les pasteurs ne sont-ils pas établis pour paître les brebis ² ? Malheur dans la vie future ! le royaume des cieux n'est pas fait pour eux ³. Leur or criera contre eux au dernier jour. Les pauvres, qu'ils eussent pu faire leurs puissans intercesseurs, seront devant le tribunal suprême leurs ter-

¹ Dixitque Dominus ad Aaron : In terra eorum nihil possidebitis, nec habebitis partem inter eos : ego pars et hæreditas tua in medio filiorum Israel. *Num.* XVIII, 20.

² Væ pastoribus Israel, qui pascabant semetipsum : nonne greges a pastoribus pascuntur ? *Ezech.* XXXIV, 2.

³ Avari... regnum Dei non possidebunt. *I Cor.* VI, 10.

ribles accusateurs. Malheur dès la vie présente ! l'opprobre qui va s'attacher à leurs personnes sera leur premier châtement. Les railleries des mondains les suivront partout, et ils subiront le mépris continuel de ceux dont ils devaient se concilier les respects. Oui, fût-il doué d'ailleurs de toutes les vertus, eût-il la piété, la chasteté, la sobriété, l'humilité, la science, qui décorent les prêtres les plus saints, le prêtre attaché à l'argent tombe par cela même dans l'avilissement ; et, ce qui est souverainement injuste, mais souverainement funeste, par cette basse passion, il décrie non-seulement sa personne, mais son ministère même ; il fait calomnier jusqu'à la religion.

Le désintéressement nécessaire aux ministres sacrés doit éclater surtout à l'égard des rétributions attribuées aux diverses fonctions du ministère, que l'on appelle vulgairement le casuel.

Il serait à désirer que la grande maxime de Jésus-Christ, *Donnez gratuitement, comme vous avez reçu* ¹, pût être stricte-

¹ *Gratis accepistis, gratis date. Matth. x, 8.*

ment et universellement observée par tous ses ministres. Mais leur modique revenu, l'indiscrète importunité qui souvent exigerait d'eux des fonctions de surrogation, préjudiciables à leurs occupations essentielles, ont forcé l'Eglise à autoriser la perception d'honoraires particuliers pour divers actes du ministère. En profitant, puisqu'il leur est permis, de cette condescendance, deux considérations doivent constamment rester devant leurs yeux, l'esprit dans lequel ils sont tenus d'en jouir, l'usage qu'il leur est ordonné d'en faire.

En premier lieu, aucune vue d'intérêt ne doit souiller l'auguste exercice du ministère sacerdotal. Il est indigne d'un ministre du Très-Haut, non-seulement de se proposer pour prix de ses fonctions un gain sordide ¹, mais même de se laisser soupçonner d'être mu par ce vil motif. Quelle proportion, en effet, quel terme de comparaison peut-il y avoir entre des fonctions sacrées, et tous les biens temporels? Et cependant, par une interversion de principes bien funeste, mais trop commune,

¹ Non turpis lucri cupidum. *Tit.* 1, 7.

on voit des prêtres qui ne reçoivent pas la rétribution pour les fonctions, mais qui n'exercent les fonctions que pour la rétribution ; qui ne les estiment que selon le prix honteux qu'ils en retirent, en faisant un criminel trafic, et prêts à les quitter si le salaire qu'ils en espéraient vient à leur manquer¹.

En second lieu, ce n'est pas assez d'apporter à la perfection du casuel une intention pure, il faut le recevoir dans des mains pures : ce qui bannit, et l'âpreté qui court après avidement, et la dureté qui l'exige impérieusement, et la cupidité qui le réclame excessivement. Des pauvres, le pasteur vertueux se défend de rien recevoir. Il serait douloureux pour lui de prendre sur le nécessaire de ceux qu'il se plaît à assister, et d'augmenter une misère que son bonheur, comme son devoir, est de soulager. Quant aux riches, il ne leur demande que ce qui lui est rigoureusement dû. Il se renferme strictement dans le taux fixé par les réglemens : ne se permettant de recevoir au-delà que ce qui lui est volontairement et librement offert.

¹ Sacerdotes ejus in mercede docebant. et prophetæ ejus in pecunia divinabant, *Mich.* III, 11.

VIE DANS LE MONDE.

Haïr le monde et le servir, vivre dans le monde et le fuir, tels sont les devoirs que notre état nous oblige de remplir et de concilier. C'est ici un des points les plus délicats de notre ministère. Nous devons craindre de ne pas faire assez pour le monde, puisque nous sommes établis pour sanctifier : nous devons craindre de trop faire pour lui, puisque sa communication peut nous corrompre. Entre ces deux extrémités, cherchons où est placée la ligne sur laquelle il nous faut marcher, pour ne tomber ni dans l'un ni dans l'autre excès.

Notre ministère nous place essentiellement au milieu du monde. Nous ne sommes pas des solitaires retirés dans de saints asiles, loin des regards publics. Mêlés avec les autres hommes, comme la tribu de Lévi l'était avec les autres tribus, nous avons avec nos frères de l'ordre séculier des relations, et comme hommes, et comme prêtres. Nous avons envers eux des devoirs,

et de société, et de ministère. Nous en avons même avec les pécheurs. Si nous voulions nous isoler absolument d'eux, il faudrait, dit l'Apôtre, sortir de ce monde¹ : nous ne serions plus dans notre état. Et n'est-ce pas pour rappeler à lui ces malheureuses âmes égarées, que le Prince et le Modèle des pasteurs est descendu sur la terre²? N'est-ce pas après la brebis perdue dans le désert, qu'il envoie le bon pasteur? Pour nous former des idées précises de ce qu'à cet égard nous ordonne et nous défend notre ministère, il y a plusieurs distinctions à faire : il faut distinguer entre monde et monde, celui qui est pécheur et celui qui ne l'est pas ; entre devoirs et devoirs, ceux de charité et ceux de bienséance ; entre communication et communication, les égards sociaux, la liaison, l'amitié.

Un prêtre, et surtout un pasteur, doit

¹ Ne commisceamini fornicariis. Non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus : alioquin debueratis de hoc mundo exiisse. *I Cor.* v, 9, 10.

² Non veni vocare justos, sed peccatores. *Matth.* ix, 13.

éviter d'être en opposition avec qui que ce soit. C'est à lui, spécialement, qu'il est recommandé de conserver, autant qu'il lui est possible, la paix avec tous les hommes ; puisqu'il est chargé de procurer leur bien, non-seulement de l'ordre spirituel, mais aussi du genre temporel ¹. L'expression est générale : elle n'excepte personne : elle comprend même les plus scandaleux pécheurs. Nous ne devons pas élever entre eux et nous un mur de séparation. Mais la liaison particulière avec eux nous est interdite. Elle pourrait devenir funeste à notre vertu ; elle le serait certainement à notre réputation ; et, quand même elle ne nous ferait pas commettre le mal, elle nous en ferait soupçonner. Notre devoir est donc de nous tenir vis-à-vis d'eux à une distance, qui ne soit pas un éloignement, et qui soit tellement ménagée, que nous ne soyons pas infectés de leur communication ; mais qu'à chaque moment nous puis-

¹ Providentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus. Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes. *Rom.* xii, 17, 18.

sions nous rapprocher d'eux, soit pour leur donner dans les temps opportuns les avertissemens d'un zèle prudent, soit pour leur rendre les services d'une tendre charité.

Telle est donc la haine du monde qui nous est prescrite. D'abord elle ne porte que sur le monde criminel, que Jésus-Christ et ses Apôtres appellent simplement le monde. Ensuite elle n'exclut pas la charité : elle n'interdit que l'amitié. Nous sommes redevables à tous nos frères de la charité ; mais l'amitié du monde pécheur, dit l'apôtre S. Jean, est contraire à la charité. Il nous défend en conséquence de l'aimer, ainsi que tout ce que l'on voit dans ce monde, qui n'est que concupiscence de la chair ou concupiscence des yeux¹, ou orgueil de la vie¹. L'apôtre S. Jacques nous déclare que l'amitié de ce monde est l'inimitié de Dieu, et que quiconque se

¹ *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas in eo : Quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ : quæ non est ex Patre, sed ex mundo est. I Joan. 11, 15, 16.*

rend l'ami de ce siècle pervers se constitue par là même l'ennemi du Seigneur¹. Et comment pourrions-nous avoir de l'affection pour un monde qui hait Jésus-Christ ; qui nous hait nous-mêmes parce que nous sommes ses ministres, séparés du monde par lui, quoique par lui envoyés pour vivre dans le monde²? Notre ministère nous met dans une opposition continuelle avec le monde. Les dogmes que nous annonçons, le monde les nie ; les maximes que nous publions, le monde les méprise ; la piété à laquelle nous exhortons, le monde la raille ; les vertus que nous demandons, le monde les décrie ; la morale que nous prêchons, le monde la viole ; les menaces divines que nous présentons, le monde les brave. Pouvons-nous être attachés à ce que nous sommes chargés de combattre?

¹ Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur. *Jac.* iv, 4.

² Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit. Si de mundo fuissetis, mundus quod sum erat diligeret : quia vero de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus. *Joan.* xv, 18, 19.

Le prêtre mondain est un déserteur, qui a quitté les étendards du Seigneur sous lesquels il s'était engagé, pour passer dans les camps de son ennemi. Criminel comme homme, il l'est bien plus comme prêtre. Il trahit et les engagements de son baptême, et ceux de son ordination ; il enfreint, et la loi générale de tout chrétien, et la loi spéciale de son état, et ses propres promesses.

Partout où la religion n'est pas respectée, où la décence n'est pas observée, où la piété n'est pas estimée, où la vertu n'est pas pratiquée, le ministre de Jésus-Christ est déplacé. Et quel rôle prétendrait-il y jouer ? Aura-t-il l'air de consentir aux propos légers que l'on y tient, aux maximes antichrétiennes qu'on y débite, à tous les vices qu'on y étale, ou qu'on y excuse ? S'élèvera-t-il contre ces scandales, et censurera-t-il les principes et les actions qu'on y applaudit ? Ridicule dans le premier cas, importun dans l'autre ; il avilit son ministère, ou il le fait haïr. Le premier, le grand témoignage d'improbation qu'il doit donner, c'est son absence. Celui-là lui conserve toute sa dignité, et lui con-

cilie le respect de ceux mêmes qui sentent que son éloignement est leur censure.

Et peut-il même, vivant au milieu des désordres du monde, être sûr de s'en garantir constamment, d'en rester toujours spectateur indifférent? Restera-t-il au milieu de cette peste sans en être infecté? L'habitude de voir les dissolutions mondaines affaiblira l'horreur qu'il en avait, lui en fera insensiblement prendre le goût et lui en aura bientôt inspiré le désir. Le premier pas dans cette funeste voie est presque toujours suivi du dernier. Israël contracte avec les Chananéens les liaisons interdites par sa loi : il ne tarde pas à prendre leurs mœurs, à mitier leur idolâtrie.

L'esprit du monde et l'esprit ecclésiastique sont diamétralement et essentiellement opposés. Vouloir les concilier est une idée chimérique. C'est, dans le fait, vouloir être entièrement au monde, et nullement à son état. Tous ceux qui tentent cette impraticable entreprise en sont la déplorable preuve. Les prêtres qui veulent acquérir l'esprit ecclésiastique, et quel est celui qui ne doit pas en avoir le désir? sont donc dans l'obligation de se défaire

entièrement de l'esprit du monde. Pour atteindre le double objet de se pénétrer de l'un et de se détacher de l'autre, une qualité importante, et même nécessaire, est l'amour de la retraite. Le monde est un tourbillon qu'on ne peut bien connaître, que lorsqu'on n'en est pas entraîné. On ne le voit clairement, on ne le juge sainement que de loin. Du fond de sa solitude l'esprit, dégagé des dissipations qui le distraient, des divertissemens qui le séduisaient, des illusions qui le fascinaient, contemple avec tranquillité ce qu'au milieu du monde il n'avait connu que par ses émotions. N'en éprouvant plus l'agitation, il en reconnaît la frivolité, il en perd le goût. En même temps que dans la solitude l'esprit du monde se dissipe, l'esprit ecclésiastique se forme. Il consiste principalement en deux choses : il est un esprit de prière et de piété, un esprit d'étude et de science. Or, sous l'un et l'autre rapport, la retraite est souverainement utile.

La prière est un fruit de la piété, et réciproquement elle l'alimente. Pour bien prier il faut être pieux : et en priant on devient plus pieux encore. Mais la prière ne

peut être faite convenablement que par un esprit calme, pur, dégagé de toutes pensées profanes, entièrement occupé de Dieu. Sera-t-il bien préparé à se recueillir aux pieds de Jésus-Christ, le prêtre qui y viendra avec une imagination échauffée de pensées mondaines? Portera-t-il à l'autel des dispositions saintes et utiles, ayant la tête remplie et le cœur agité des intrigues, des désirs, des intérêts, des passions du monde? C'est dans la retraite, loin du bruit et du trouble, que l'âme se recueille. Là les distractions mondaines ne viennent point l'atteindre. Vide des choses de la terre, elle s'élève au Ciel. Le monde qu'elle a quitté a disparu à ses yeux. N'étant plus qu'avec Dieu, elle est toute à lui.

C'est aussi dans la retraite que se contracte le goût de l'application et que s'acquiert la science. En vain prétend-on allier les commerces mondains avec les études ecclésiastiques, et partager son temps entre le travail et les sociétés légères du monde. On ne tient pas long-temps la balance égale entre ce qui plaît et ce qui applique; entre ce qui est séduisant et ce qui est laborieux. L'ecclésiastique dissipé

n'est jamais l'ecclésiastique studieux. Le goût du plaisir va croissant de jour en jour ; et celui qu'on pouvait ressentir pour le travail diminue continuellement dans la même proportion. Ce n'est que dans la profondeur de la retraite, dans le silence de la méditation, dans le recueillement de l'oraison, que le ministre sacré s'instruit et se pénètre des vérités saintes qu'il va, sortant de là, répandre parmi les peuples. C'est en descendant de la nuée qui l'enfermait sur le mont sacré, c'est au sortir de ses entretiens avec Dieu, que Moïse vient apporter à Israël les tables de la Loi que le Seigneur lui a remises, et briser le veau d'or qu'adorait ce peuple volage et ingrat.

C'est l'amour de la retraite que nous recommandons aux ecclésiastiques, c'est une retraite fréquente et non pas une retraite absolue. Quelque utile qu'elle leur soit, elle ne peut pas être leur état continuel. C'est la vie des solitaires qui se sont dévoués entièrement à la contemplation des choses saintes : ce ne peut pas être celle des prêtres qui ont été consacrés à la sanctification du prochain. Ils doivent s'éloigner beaucoup du monde : ils ne peuvent

pas s'en séquestrer entièrement. Entre l'isolement absolu qui les rendrait inutiles, et la fréquentation qui leur serait nuisible ils doivent se tenir dans un juste milieu. Les règles qui dirigent ce point délicat et important de leur conduite peuvent se rapporter à trois chefs principaux : aux motifs qui les conduisent dans les sociétés, aux sociétés dans lesquelles ils se présentent, à la manière dont ils s'y comportent.

Les motifs du prêtre pour aller dans le monde peuvent être de deux sortes : les uns le lui ordonnent, les autres le lui permettent. Où la charité l'appelle, il doit voler ; où il y a quelque bien à faire, il ne doit pas hésiter à s'y rendre. Ainsi, il est convenable et utile qu'il visite quelquefois les personnes d'un état considérable. Sa présence contribuera à porter dans ces maisons, dont l'exemple est plus imposant, le ton de la régularité et de l'édification ; il pourra s'y procurer des ressources pour les indigens ; il y obtiendra pour la religion et pour les bonnes mœurs une faveur, une protection très-utiles dans beaucoup d'occasions. Mais dans ses ménagemens pour les grands il ne doit jamais avoir en vue

son propre bien ; il ne doit considérer que le leur et celui du public, sur lequel ils ont une grande influence ; il doit, non jouir de leur confiance, mais en user au profit des âmes qui lui sont confiées.

Un autre motif légitime autorise les ecclésiastiques à rechercher quelquefois la société. L'esprit ne peut pas toujours être tendu. Plus notre ministère nous impose le devoir de l'application, plus il nous donne le besoin du délassement. Après le travail il est nécessaire de réparer ses forces, et utile d'aller en reprendre de nouvelles dans d'honnêtes récréations. Puisque notre nature les exige, notre loi ne nous les défend pas. Les visites à des personnes d'une société agréable et convenables à notre état, ne nous sont donc pas interdites ; elles peuvent même devenir utiles, par l'édification que nous y donnons, et que nous y recevons.

Mais souvenons-nous toujours que c'est pour nous rendre plus propres à nos fonctions que nous les suspendons. Ce n'est pas l'oisiveté, c'est l'amour même du travail qui nous le fait interrompre. Il est donc très-important de ne pas fréquenter les so-

ciétés qui pourraient nous entraîner à de trop vives dissipations. C'est un devoir plus strict encore de fuir celles qui ne conviennent pas à notre état. Distinguons les sociétés du monde des sociétés mondaines. Nous devons à notre caractère et à notre honneur, de n'être et ne paraître liés qu'avec des personnes d'une probité et d'une régularité reconnues. C'est dans les sociétés pieuses que l'ecclésiastique pieux aime à se trouver. Il évite, non-seulement celles qui sont criminelles, impies ou libertines, mais aussi celles que le monde appelle beaucoup trop facilement vertueuses ; où le ton n'est pas indécent, mais est trop léger ; où les propos ne sont pas licencieux, mais sont quelquefois libres ; où le vice n'est pas applaudi, mais est souvent excusé ; où les mœurs ne sont pas dissolues, mais sont trop faciles ; où la réputation du prochain n'est pas entièrement déchirée, mais est effleurée ; où la religion n'est pas outragée, mais est légèrement traitée ; où jamais on n'est occupé de rien de sérieux, mais où règne une gaîté, sinon absolument coupable, au moins trop continue et trop péculante. Ne devant pas se mettre au ton de

ces compagnies, le prêtre ne doit pas les rechercher ; il risquerait d'en prendre, d'abord les manières, qui sont si peu analogues à la gravité de son état, et ensuite l'esprit, qui est si différent de celui qu'il doit avoir.

Il n'est pas convenable non plus à un ecclésiastique de se produire sans de puissans motifs dans les grandes assemblées, dans les festins nombreux qui présentent un air de fête. La joie qui y règne n'est pas celle qu'il doit avoir. Il y trouverait toujours au moins de la dissipation, et il ne lui convient pas de la partager. Si quelquefois le hasard l'y fait rencontrer, si des raisons de bienséance ou de devoir l'y attirent, il y conservera un ton de réserve, un air de modestie ; et quand il verra la gaîté devenir trop vive et tendre à la licence, il se retirera, s'il le peut, sans offenser et sans scandaliser personne.

Pour juger si les motifs qui l'ont porté à chercher dans le monde sa récréation sont légitimes ou blâmables, si les sociétés où il s'est trouvé lui sont utiles ou dangereuses, le prêtre a un moyen facile et certain : c'est de s'examiner quand il en sort, et de voir

s'il s'y est dissipé, ou s'il s'y est seulement délassé. En revient-il plus disposé à reprendre ses occupations ordinaires et obligées? sent-il son goût pour la prière et pour l'étude ranimé? Ou, au contraire, ne reporte-t-il pas dans sa maison un esprit plein d'idées étrangères qui le découragent, le dégoûtent de ses devoirs, et les lui rendent insipides? Cet examen, fait avec impartialité et dans le calme de la réflexion, servira à diriger sa conduite future, et lui montrera jusqu'à quel point il doit rechercher ou éviter les mêmes compagnies, les fréquenter ou s'en éloigner.

Ce n'est pas assez pour l'ecclésiastique de ne se montrer dans le monde que par des motifs convenables à son état, et de ne rechercher que celles des sociétés qui sont dignes de le recevoir. Un autre devoir principal, et un objet essentiel de son attention, est la manière de s'y comporter.

Une première considération doit être de ne pas rendre ses visites dans le monde trop fréquentes. Anges terrestres, il serait à désirer que nos apparitions pussent être aussi rares que l'étaient autrefois celles des esprits célestes députés de loin en loin pour

le salut des hommes, et que la vue d'un prêtre frappât les peuples, comme un spectacle nouveau. Mais, astreints à des devoirs d'état et de bienséance, forcés par la faiblesse de notre nature de chercher au-dehors des délassemens, nous ne pouvons nous empêcher de nous produire de temps en temps au milieu du monde. Tout ce qui nous est praticable et ce qui nous est souverainement utile, est de ne nous montrer dans le monde qu'autant que ces nécessités nous y contraignent. Ne pouvant supprimer nos communications sociales avec nos frères, rendons-les aussi rares que nous le pourrions ; le soin de notre considération l'exige. On respecte moins ce que l'on voit plus souvent. L'habitude engendre la familiarité, et la familiarité le mépris. Nous avons nos faiblesses et nos défauts, qu'il importe, et à nous et à notre ministère, de ne pas laisser apercevoir. De loin on nous voit ce que nous devons être, et de près ce que nous sommes. Dans l'éloignement on ne découvre que l'éclat de notre ministère ; dans le rapprochement on aperçoit les taches qui le ternissent. La mesure dans laquelle il convient de nous tenir, est de

nous faire désirer et de nous faire remarquer plus par l'absence que par la présence.

Ce n'est pas seulement dans nos fonctions sacrées que nous sommes les ministres de Jésus-Christ. Notre ministère a une bien plus grande étendue : il nous suit partout; dans toutes nos actions nous devons sans cesse l'avoir devant les yeux, et le présenter aux autres. Les devoirs qu'il nous impose varient selon les circonstances; mais le principe est constamment le même. Agissant diversement, c'est toujours en prêtres que nous agissons. C'est en prêtres qu'à l'autel nous offrons le saint sacrifice; que dans le sacré tribunal nous remettons les péchés; que dans la chaire évangélique nous annonçons les vérités saintes. Descendus de ces augustes fonctions, c'est encore en prêtres que dans le monde nous conversons avec nos frères : c'est-à-dire, c'est avec la gravité, la dignité, la sainteté sacerdotales. Nos actions personnelles, même les plus indifférentes, ne font qu'un tout et un ensemble avec celles qui sont propres à notre ministère. Les uns et les autres tendent pareillement, et coopèrent conjointement à la sanctification de nos

frères¹. N'oublions jamais que nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ². Lors même que nous n'en faisons pas directement la fonction, conservons-en le noble caractère. Si notre bouche ne le prêche pas actuellement, que notre air, notre ton, nos manières l'annoncent. Le grand-prêtre de l'ancienne Loi portait gravés sur son front les mots *doctrine* et *vérité*. Que les fidèles les lisent imprimés sur les nôtres : que notre présence soit, même au défaut de nos paroles, une instruction et une exhortation. Que notre vue seule leur trace leur conduite³. Et ne sommes-nous pas dans le monde, ainsi que dans le temple, le sel de la terre, qui, s'il vient à s'affadir

¹ Digne Evangelio Christi conversamini. *Phil.* 1, 27.

Secundum eum qui vocavit vos, sanctum; et ipsi in omni conversatione sancti sitis. *I Petr.* 1, 15.

Quis sapiens, et disciplinatur inter vos? Ostendat ex bona conversatione operationem suam. *Jac.* III, 13.

² Pro Christo ergo legatione fungimur. *II Cor.* 1, 20.

³ Sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione. *I Timoth.* IV, 12.

est foulé aux pieds ¹? Ne devons-nous pas, selon la maxime du grand Apôtre, porter avec nous et répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ? Ne devenons-nous pas pour nos frères, selon la manière dont nous nous approchons d'eux, une odeur de vie, ou une odeur de mort ². Autant nos conversations religieuses et édifiantes ont de pouvoir pour leur inspirer la sainteté, autant celles qui sont peu convenables les en détournent. Elles produisent sur eux de deux mauvais effets l'un, quelquefois même tous les deux. Elles leur font mépriser le saint ministère, ou elles leur persuadent qu'ils peuvent ce que leurs pasteurs se permettent. Ainsi, soit qu'ils les blâment, soit qu'ils les approuvent, elles leur sont toujours dangereuses. Et il ne s'agit pas ici seulement des conversations criminelles de leur nature, qui sont des

¹ Vos estis sal terræ. Quod si sal evanuerit, in quo salietur? ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus. *Matth.* v, 13.

² Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi fiunt, et in iis qui pereunt : aliis quidem odor mortis in mortem ; aliis autem odor vitæ in vitam. *II Cor.* ii, 15, 16.

scandales même dans les laïques, de ces propos audacieux qui attaquent la foi, de ces propos indécents qui offensent la pureté, de ces propos méchans qui déchirent le prochain, de ces propos railleurs qui le blessent, de ces propos hautains qui l'humilient, de ces propos mensongers qui altèrent la vérité ¹. Loin que ces coupables paroles sortent de la bouche du prêtre, il ne doit jamais les entendre sans les repousser, au moins par un silence d'improbation. Mais son caractère sacré l'oblige encore à ne se permettre dans ses conversations rien qui ressente la légèreté, la frivolité, la pétulance ². Il doit y être un le-

¹ Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat : sed si quis bonus ad ædificationem fidei : ut det gratiam audientibus. *Ephes.* iv, 29.

Fornicatio autem, et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos; aut turpitude, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet; sed magis gratiarum actio. *Ibid.* v, 3, 4.

Nunc autem deponite et vos omnia; iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro. *Coloss.* iii, 8.

Nibil per contentionem, neque per inanem gloriam. *Philipp.* ii, 3.

² Profana autem et vaniloquia devita : multum

vain de bénédiction qui sanctifie la masse; un baume de vertu qui parfume tout ce qu'il touche. Il doit conserver la dignité de son état jusque dans les épanchemens de sa gaîté.

Car il ne faut pas croire qu'une joie innocente lui soit interdite. Il ne lui est point ordonné de montrer dans les sociétés un front sévère, une humeur chagrine, un ton amer ¹. Il n'est pas chargé d'y porter la tristesse. Il réserve l'austérité pour sa vie privée, et n'apporte dans le public que sa douce indulgence. Loin que sa présence censure les amusemens honnêtes, il les partage, il les anime même du sel d'une plaisanterie toujours douce, jamais offensante, adaptée aux choses, et proportionnée aux personnes ²; qui, en le rendant aimable ³, ne le rend que plus respectable. Car

enim proficiunt ad impietatem. *II Timoth.* II, 16.

¹ Non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius, sed lætitiâ et gaudium. *Sap.* VIII, 16.

² Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos unicuique respondere. *Coloss.* IV, 6.

³ Verbum dulce multiplicat amicos, et mitigat

sa gaîté est une gaîté sacerdotale, qui ne lui fait pas perdre de vue la sainteté de son état. Elle est soutenue d'une sorte de dignité, et accompagnée d'une modestie, d'une réserve, qui le retiennent dans la décence, et qui empêchent les autres d'en passer les bornes. L'enjouement de sa conversation fait chérir la vertu, que l'exemple de sa piété fait révéler. Non-seulement les plaisirs dans lesquels il se trouve n'altèrent pas sa régularité ; au contraire il les sanctifie, par la manière dont il y participe, et dont il y fait participer les assistans. Il est le même homme à l'autel et dans les compagnies, quoique de manières différentes : parce qu'il y est toujours l'homme de Dieu. Le sérieux de la conversation n'est pas le recueillement du saint sacrifice : mais l'un et l'autre part du même principe, tend au même but, produit le même effet.

La société que les ecclésiastiques doi-

inimicos : et lingua eucharis in bono homine abundat. *Eccli.* vi, 5.

Sapiens in verbis seipsum amabilem facit. *Id.*
xx, 13.

vent spécialement rechercher est celle des ecclésiastiques. C'est dans leur réunion mutuelle que les pasteurs vertueux trouvent le délassement le plus doux, comme le plus utile, de leurs travaux. Aux rapports qui les unissent, ils joignent les liens d'une vertueuse amitié. Plus libres dans leurs entretiens, ils ne craignent pas que leurs paroles soient observées par la malveillance, interprétées par la malignité, dénoncées par la calomnie, jugées par l'irréligion. Leur gaîté n'étant point contrainte devient plus vive, sans cesser d'être aussi pure. Leur réserve est moins sévère, quoique toujours modeste. Des hommes de même état s'entretiennent naturellement et avec plaisir, des choses de leur état; de leur études, de leurs devoirs, de leurs fonctions. Tous profitent dans cette société de ce qu'y apportent les autres; tous donnent et reçoivent l'instruction et l'édification, et ils font ainsi servir à leurs progrès dans la science, et dans la piété, jusqu'aux momens destinés à leurs récréations. C'est particulièrement aux confrères les plus recommandables par leur expérience, par leurs lumières, par leur prudence, par leur

nes de l'état inférieur les expose à beaucoup d'inconvéniens; elle les avilit aux yeux des personnes plus considérables, qui les confondent facilement avec ceux auxquels ils se mêlent; elle leur ôte même la considération de ce peuple qu'ils fréquentent, qui s'accoutume à les regarder comme ses égaux, et qui ne tarde pas à les traiter comme tels. Elle leur fait perdre ce ton d'urbanité et de politesse qui leur est nécessaire, et leur fait contracter les manières grossières et le ton rustique de ceux avec qui ils vivent. On se met naturellement à l'unisson des personnes avec qui on converse. Le vin le plus doux, si on le mêle à d'autre vin dur et âcre, en prend aussitôt l'àpreté.

Mais quoi! serait-il interdit à un pasteur d'aller chez ceux de ses paroissiens qui sont de la dernière classe de la société? A Dieu ne plaise que nous l'engagions à une chose aussi contraire à ses devoirs. C'est à ces hommes qu'il doit ses soins de préférence, parce que ce sont ceux à qui ils sont le plus nécessaires. Qu'il soit toujours prêt à aller visiter les plus pauvres de ses paroissiens, dès qu'il peut leur être de quel-

que utilité. Ce ne sont pas les visites, c'est la fréquentation qu'il doit éviter ; ce n'est pas l'affection, c'est la familiarité qu'il doit retrancher ; ce n'est pas pour sa récréation, c'est pour leur bien qu'il doit aller à eux. Il doit leur apparaître comme un ange de bienfaisance. Il le doit aussi souvent que sa présence leur est utile. Mais il n'est plus cela dans leurs sociétés. Sa place est à un degré d'élévation où ils le considèrent avec respect, et dont il descend quelquefois pour leur apporter ses secours.

Il est à cet égard une pratique qui caractérise le vrai pasteur, et qu'on ne peut trop recommander. C'est la visite faite de temps en temps, et dans des intervalles à peu près réglés, de toutes les maisons de sa paroisse ¹. C'est là qu'avec une dignité sans hauteur, et une cordialité sans familiarité, un curé s'insinue dans les cœurs de ses paroissiens ; il apprend d'eux-mêmes tous les biens à faire, tous les abus à réformer ; il voit si les époux sont unis, les parens occupés d'élever leurs enfans, les

¹ Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera. *Prov.* xxvii, 23.

enfans dociles; il réconcilie les ennemis, console les affligés, soulage les infirmes, verse des aumônes dans le sein des pauvres, distribue à chaque infortuné des secours adaptés aux besoins. C'est dans la pratique de ces œuvres, les plus touchantes de son ministère, qu'il en acquiert le prix le plus précieux qu'il puisse avoir sur la terre; la confiance de ses paroissiens, et leurs bénédictions qui s'attachent à tous ses pas, et qui le suivent jusque dans l'éternité.

FIN.

TABLE.

Dignité de l'état ecclésiastique.	5
Vocation à l'état ecclésiastique.	29
Sainteté ecclésiastique.	76
Zèle ecclésiastique.	109
Bon exemple des ecclésiastiques.	151
Devoir de la prière.	183
Chasteté ecclésiastique.	212
Science ecclésiastique.	245
Instruction du peuple.	280
Désintéressement.	312
Vie dans le monde.	331

FIN DE LA TABLE.

INDEX

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

BQT²
2293
.L21

,1835